

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé

Mardi 3 février 2015

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Auditions relatives à la gestion de la sécurité routière en Wallonie</i>	1
<i>Visite</i>	1
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites ou reportées</i>	1
<i>Interpellations et questions orales</i>	1
<i>Question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prolifération des panneaux de signalisation »</i>	1
<i>Question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les nids-de-poule du R5 et de l'E19 »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Bouchez, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	1
<i>Question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les priorités de la Wallonie en matière de RAVeL »</i>	3
<i>Question orale de M. Knaepen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les accidents à répétition sur la RN55 à hauteur de Péronnes-lez-Binche »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Knaepen, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	3
<i>Question orale de M. Knaepen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le passage du Tour de France 2015 en Région wallonne »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Knaepen, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	3
<i>Question orale de Mme Vienne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les travaux de réfection de la E42 entre Lamain et Froyennes »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Vienne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	4
<i>Question orale de M. Dermagne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les projets pilotes de gestion de ponts communaux »</i>	5

Question orale de M. Devillers à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'aménagement d'un rond-point au carrefour dit Marie-la-Guerre »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Devillers, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 5

Question orale de M. Lecerf à M. Prévot, ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'aménagement de la route du Condroz » ;

Question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la proposition de la Commune de Nandrin d'avancer de l'argent à la Région »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Lecerf, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 7

Question orale de M. Knaepen à M. Prévot, ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'atlas des voiries communales »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Knaepen, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 8

Question orale de M. Arens à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sécurisation de la N4 »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Arens, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 9

Question orale de M. Jeholet à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'impact des grèves dans les zonings »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Jeholet, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 10

Question orale de M. Mouyard à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la batellerie et les voies navigables en Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Mouyard, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 12

Question orale de M. Mouyard à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la construction d'un rond-point sur la RN90 à hauteur de Moignelée »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Mouyard, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 14

Question orale de M. Jeholet à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la procédure de désignation d'un directeur administratif au Port autonome de Liège » ;

Question orale de M. Drèze à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les suites de la nomination controversée d'un directeur administratif au Port autonome de Liège »

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Jeholet, Drèze, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de

l'Action sociale et du Patrimoine.....	15
<i>Question orale de M. Puget à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les mesures préventives prises en cas de fortes précipitations neigeuses ».....</i>	18
<i>Question orale de M. Henry à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'équipement de nos zones d'activité économique et le recours à l'éclairage intelligent »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Henry, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	18
<i>Question orale de M. Legasse à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le budget consacré aux chantiers du réseau secondaire du Brabant wallon » ;</i>	
<i>Question orale de M. Legasse à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les travaux de contournement en Brabant wallon »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Legasse, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	20
<i>Question orale de M. Prévot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le co-investissement régional concernant le tronçon de la N56 entre l'A8 à Papignies et la N57 »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Prévot, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	22
<i>Question orale de M. Henry à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le suivi réservé au petit éolien »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Henry, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	23
<i>Question orale de M. Desquesnes à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la finalisation du contournement d'Enghien »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Desquesnes, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	24
<i>Question orale de Mme Vandorpe à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les plantations le long du canal de l'Espierre »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Vandorpe, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	25
<i>Question orale de M. Hazée à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les réflexions du Gouvernement autour de la SOFICO ».....</i>	26
<i>Question orale de M. Stoffels à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les incitants fiscaux en matière de patrimoine ».....</i>	26

Question orale de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les subsides pour le Centre d'interprétation de la pierre à Sprimont »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Morreale, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 26

Question orale de Mme Waroux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la restauration de la tour Henri VIII de Tournai »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Waroux, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 27

Question orale de M. Prévot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le financement et la valorisation du canal du Centre »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Prévot, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 28

Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la fixation de nouvelles priorités 2015 pour le budget d'assistance personnelle »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 30

Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la mise en place de groupes de travail visant à dégager des pistes structurelles d'économie à l'AWIPH »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 31

Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le financement du plan Grande Dépendance et des cas prioritaires urgents »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 33

Question orale de M. Bouchez à M. Prévot, ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la cyberdépendance »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bouchez, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 34

Question orale de M. Tzanetatos à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la consommation de cigarettes chez les jeunes »..... 36

Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les soins pédiatriques en Région wallonne »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Daele, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 36

Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la santé des demandeurs d'emploi et les initiatives pour la Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Daele, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 37

Question orale de Mme Moinnet à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prévention contre la dépendance aux jeux de hasard »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Moinnet, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 38

Question orale de M. Desquesnes à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la première phase d'élargissement de la programmation relative aux services d'imagerie médicale dotés d'un tomographe à résonance magnétique »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Desquesnes, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 40

Question orale de M. Prévot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la coordination du plan national Sida 2014-2019 »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Prévot, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 41

Question orale de Martin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'augmentation du stress et du « burn-out » »..... 42

Reprise de la séance..... 42

Interpellations et questions orales (Suite)..... 43

Question orale de Mme Reuter à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'assurance dépendance »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Reuter, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 43

Question orale de M. Onkelinx à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'aide matérielle »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Onkelinx, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 44

Question orale de Mme Trotta à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la lutte contre les violences entre partenaires » ;

Question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la ligne « Écoute violences conjugales » »

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Trotta, Bonni, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 46

Question orale de Mme Reuter à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les allocations familiales »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Reuter, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 48

Question orale de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la disparition des seniors au sein des maisons de repos »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Pécriaux, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 52

Question orale de M. Courard à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les résidences-services publiques « Les Arches » »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Courard, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 53

Question orale de Mme Kapompole à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'état des lieux des pratiques dans le secteur du handicap mental et de la santé mentale »

Intervenants : M. le Président, Mme Kapompole, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 54

Question orale de Mme Trotta à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prévention du suicide chez les personnes en âge de travailler et en particulier les hommes »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Trotta, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 56

Question orale de M. Onkelinx à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la vie affective des personnes handicapées »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Onkelinx, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 57

Question orale de M. Prévot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'état d'avancement du premier rapport relatif à l'emploi des travailleurs handicapés »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Prévot, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 58

Question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la lutte contre l'antisémitisme »..... 59

Question orale de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les actions de sensibilisation contre les stéréotypes de genre liés aux métiers »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Morreale, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 59

Question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le projet d'Eros Center à Seraing »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Defrang-Firket, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 61

Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le déménagement d'un centre d'examen pour le permis de conduire »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 62

Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « SNCB Logistics et la stratégie wallonne en matière de fret ferroviaire »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme De Bue, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 63

Question orale de M. Bellot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les propositions de réforme de la formation à la conduite pour le permis B »..... 64

Question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'utilisation d'écocombis en Wallonie » ;

Question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'arrivée effective des supercamions »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Bonni, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 65

Question orale de M. Hazée à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'avenir de la liaison Thalys Liège-Namur vers Paris et de la liaison Bruxelles-Namur vers Strasbourg et Bâle » ;

Question orale de M. Dermagne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les investissements sur la ligne 162 et sur l'axe Athus-Meuse »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Hazée, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 66

Reprise de la séance..... 70

Interpellations et questions orales (Suite)..... 70

Question orale de M. Martin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les conséquences pour la Wallonie du budget 2015 d'Infrabel » ;

Interpellation de M. Henry à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les priorités pour le rail wallon »

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Martin, Henry, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 70

Question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les conséquences de l'arrêté royal du 3 février 2004 pour le secteur de l'insertion »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Salvi, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 74

Question orale de M. Dufrane à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les panneaux de type B22 et B23 destinés aux cyclistes en Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Dufrane, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 75

Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les panneaux de signalisation d'entrée et de sortie d'agglomération (F1 et F3) »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Daele, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 76

Question orale de M. Henry à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le réseau ferré transeuropéen » 77

Liste des intervenants..... 78

Abréviations courantes..... 79

Présidence de Mme Kapompole, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 15 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. - Je n'ai rien de particulier à soulever concernant l'examen de l'arriéré. Y a-t-il des propositions que vous souhaitez voir mises à l'ordre du jour ? Il n'y en a pas, nous passons donc au point suivant.

Auditions relatives à la gestion de la sécurité routière en Wallonie

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'organisation des auditions relatives à la gestion de la sécurité routière en Wallonie.

Je vous rappelle que nous avons décidé d'auditionner M. Derweduwen, Administrateur général de l'Agence wallonne pour la sécurité routière ainsi que des responsables de la DGO1 et DGO2. On peut également s'en référer à la décision de la Conférence des présidents en la matière et fixer ces auditions le 24 février 2015. Ayant un membre de chaque groupe politique, je me permets de formuler cette proposition ainsi, sachant que l'on en a déjà discuté plusieurs fois ensemble dans cette commission.

Visite

Mme la Présidente. - Je vous rappelle la visite de l'Institut du patrimoine wallon avec la présentation de son rapport d'activités, couplée à une invitation de M. le Ministre en son cabinet. Nous avons déjà convenu d'une date qui n'a pas pu être respectée en raison des travaux budgétaires. Je vous propose de noter la date du 24 mars 2015.

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites ou reportées

Mme la Présidente. - La question orale de M. Dodrimont, sur « les panneaux détecteurs de brouillard » à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, est reportée.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA PROLIFÉRATION DES PANNEAUX DE SIGNALISATION »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prolifération des panneaux de signalisation ».

La question est retirée.

QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES NIDS-DE-POULE DU R5 ET DE L'E19 »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les nids-de-poule du R5 et de l'E19 ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, il y a des difficultés, comme la presse s'en est fait l'écho, et divers automobilistes ont pu s'en plaindre, au niveau de la R5 entre Frameries et Jemappes.

Vous allez me dire que des nids-de-poule, ce n'est pas nécessairement rare et si l'on faisait une question chaque fois qu'il y a des nids-de-poule, on n'en sortirait plus. Ici, on est face à quelque chose de très important qui a suscité de nombreuses difficultés, que ce soit des crevaisons ou des dégâts au niveau de la carrosserie.

Quand on interroge la direction générale compétente, la réponse est qu'il faut un certain nombre de plaintes avant d'agir.

Qu'est-il prévu à ce niveau sur le cas très précis de la R5 ? De façon plus générale, qu'en est-il de la procédure en ce qui concerne la détection des difficultés, particulièrement lorsqu'il y a un enjeu de sécurité routière ? C'est le cas ici, puisque ces trous étant tellement importants, on n'arrive pas nécessairement à les éviter. Les problèmes sont encore plus importants la nuit.

Il y a une politique, que l'on peut défendre, de se demander s'il faut un éclairage public permanent sur l'ensemble des routes. C'est vrai que cela peut parfois paraître abusif et, en période de restrictions budgétaires, cela pourrait être une voie d'économie. Il faut alors que la route soit dans un état impeccable, ce qui n'est pas le cas.

J'aimerais vous entendre à la fois sur la situation de la R5 et, par ailleurs, sur la procédure générale.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, mon administration surveille bien entendu l'état de son réseau et ne se contente pas d'attendre les demandes d'interventions ou les plaintes d'automobilistes pour procéder à des réparations de nids-de-poule.

Les inspections sont réalisées par des agents appelés les « gardes-route » tout au long de l'année, notamment lorsque les conditions sont hivernales.

L'administration est tenue d'intervenir dès qu'un problème est connu et elle n'attend certainement pas que plusieurs problèmes se soient présentés avant d'agir. À cet effet, elle dispose de ce que l'on appelle des baux d'intervention d'urgence, qui permettent de mobiliser rapidement des entreprises de réparation des avaries.

Malheureusement, vu la vitesse à laquelle peut se développer un nid-de-poule, il arrive régulièrement que des dégâts aux véhicules soient occasionnés avant qu'il ne soit détecté par l'administration, comme dans le cas que vous évoquez.

Toutefois, en période hivernale, mon administration procède à des campagnes de rebouchage systématique. Ainsi, rien qu'entre le 1er et le 17 janvier de cette année, cinq campagnes de rebouchage ont eu lieu sur le R5, avec pose d'une tonne et demie d'enrobé à froid pour un montant total de 10 000 euros.

L'administration est cependant dépendante des conditions climatiques au niveau des modalités de réparation et, avec les températures que nous

connaissons actuellement, la réparation à froid est la seule possibilité technique et la moins coûteuse qui existe, même si sa durée de vie est malheureusement trop courte. Sachez aussi que des bons de commande pour effectuer des réparations à chaud ont déjà été introduits par la Direction des routes de Mons afin de remédier de façon plus durable à ces désagréments ; mais dès que les conditions climatiques le permettront, puisqu'il faut une certaine température pour que le rebouchage à chaud se fasse dans de bonnes conditions et de manière durable.

Vous devez savoir que la dégradation du réseau résulte principalement d'un manque de moyens dédiés à son entretien par le passé. Suite au plan Routes, plusieurs sections ont déjà pu être réhabilitées, mais il reste encore des sections en souffrance, comme le R5, la section Mons-Obourg de l'A7 ou l'A17.

En fonction du prochain plan Infrastructures et des moyens alloués, des priorités devront être prises pour remettre en état ce réseau. Ces tronçons seront dans la liste des courses, on verra le shopping qu'il sera possible de faire.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, j'entends bien votre réponse. C'est vrai qu'il y a beaucoup d'attentes avec le plan Routes qui serait un plan global pour justement éviter les rustines. Nous sommes tous conscients que les travaux dont vous parlez sont nécessaires pour éviter les problèmes, mais en réalité ce n'est pas structurel, durable et certainement pas souhaitable.

Néanmoins, au niveau du plan Routes, je suppose qu'il y aura un cahier des charges par rapport à la sécurité routière, qui doit être le premier enjeu dans le choix des travaux et que, dans l'ensemble des arbitrages, la sécurité routière sera certainement le premier critère avant d'en envisager d'autres qui sont aussi utiles, puisqu'il y a une commodité à avoir.

J'insiste pour que cet élément dans les choix soit le plus important, au-delà même – je parle de façon générale – de répartitions géographiques. Il ne faudrait pas se dire que l'on a mis autant d'argent sur des routes à Liège, il y en a une très dangereuse à Liège – je prends justement Liège pour ne pas être suspect – alors il ne faut pas la faire également. Il faudra regarder les routes où cela s'impose le plus au regard de la sécurité routière, en tenant compte des conditions climatiques qui peuvent être différentes d'une région à l'autre et qui ont une influence sur le réseau routier.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
PRIORITÉS DE LA WALLONIE EN MATIÈRE
DE RAVeL »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les priorités de la Wallonie en matière de RAVeL ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. KNAEPEN À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
ACCIDENTS À RÉPÉTITION SUR LA RN55 À
HAUTEUR DE PÉRONNES-LEZ-BINCHE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Knaepen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les accidents à répétition sur la RN55 à hauteur de Péronnes-lez-Binche ».

La parole est à M. Knaepen pour poser sa question.

M. Knaepen (MR). - Monsieur le Ministre, lors des dernières fêtes de fin d'année, un accident mortel s'est déroulé à la rue des Mineurs, sur la RN55, au rond-point proche de l'entreprise Wanty à Péronnes-lez-Binche, un endroit où de nombreux accidents ont eu lieu ces derniers temps.

Dans ce cas précis, la météo était certes assez difficile, il tombait un mélange de neige et d'eau, ce qui pouvait rendre la visibilité moins bonne. De plus, le sol était un peu glissant et, apparemment, le conducteur aurait mal adapté sa vitesse aux conditions atmosphériques et à l'endroit. Celui-ci a fait un « tout droit » et s'est arrêté net dans la petite butte qui se trouve dans le tournant qui donne accès au rond-point. Voyez comme j'essaie de décrire l'accident.

Néanmoins, malgré ces circonstances aggravantes dans ce cas-ci, l'endroit a déjà fait l'objet de plusieurs rapports de la part de la police locale, mais, malgré le nombre important d'accidents graves qui s'y déroulent, rien ne semble être fait par la Région Wallonne pour sécuriser l'endroit. En effet, depuis quelques mois, de nombreux accidents s'y sont déroulés.

On est donc en droit de se demander si la configuration des lieux ne serait pas en cause. Le terre-plein est en effet situé dans un virage assez court au bout d'une belle ligne droite. Une route d'autant plus « rapide » qu'elle est relativement récente et donc en très

bon état. L'endroit manque très clairement d'éclairage et/ou d'une signalisation appropriée dès que la visibilité se réduit.

Monsieur le Ministre, les autorités du SPW se penchent-elles sur la question ? Pensent-elles pouvoir apporter des solutions ? En effet, l'endroit a déjà été le cadre de plusieurs accidents avec des degrés de gravité différents et, chose étonnante, ces accidents répétés surviennent alors que le contournement est en service depuis fin 2011. Il semble que ce phénomène soit donc relativement récent, mais de plus en plus régulier.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, la section de la RN55 où s'est déroulé cet accident a été remise en gestion communale depuis plusieurs mois déjà. C'est donc la Ville de Binche qui est compétente pour l'éclairage, la signalisation et le service d'hiver de la rue des Mineurs.

Ceci étant, le SPW a déjà eu des contacts informels avec la Ville de Binche à ce sujet ainsi qu'avec la zone de police locale, lesquelles sont bien conscientes de la situation.

Cette section de voirie est une longue ligne droite où la vitesse maximale autorisée de 70 km/h ne semble guère respectée. Par ailleurs, la butte à laquelle vous faites référence a été réalisée afin de limiter les risques de collision frontale, dans le cas où une voiture traverserait le terre-plein central séparant les deux chaussées.

Le supprimer est donc envisageable, mais pourrait engendrer un risque supplémentaire pour les automobilistes circulant en sens inverse.

La meilleure option serait alors de placer un radar permanent aux abords de la voirie. Ici aussi, l'initiative est à prendre par les autorités communales.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Knaepen.

M. Knaepen (MR). - Je n'apporte aucune réplique et vous remercie, Monsieur le Ministre.

**QUESTION ORALE DE M. KNAEPEN À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
PASSAGE DU TOUR DE FRANCE 2015 EN
RÉGION WALLONNE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Knaepen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du

Patrimoine, sur « le passage du Tour de France 2015 en Région wallonne ».

La parole est à M. Knaepen pour poser sa question.

M. Knaepen (MR). - Monsieur le Ministre, suite à la présentation officielle du Tour de France 2015, nous avons appris ce qui n'était que spéculation jusque-là. En effet, le grand départ aura lieu à Utrecht aux Pays-Bas, le samedi 4 juillet 2015, puis la Belgique sera une fois de plus mise à l'honneur et nous nous en réjouissons tous.

Car, après le prologue à Liège et le départ de la première étape à Seraing, en 2012, puis le départ d'étape à Ypres, un départ à Anvers aura lieu le lundi 6 juillet, avec une arrivée au Mur de Huy. Le lendemain, le peloton prendra le départ du côté du Val Saint-Lambert à Seraing, avec sept portions pavées tout au long des 221 kilomètres, dont une en Belgique, à Pont-à-Celles. Cette étape aura une fois de plus des allures de Paris-Roubaix, avec ses 13,3 kilomètres de secteurs pavés. L'arrivée aura lieu à Cambrai dans le Nord.

Permettez-moi d'être inquiet sur la problématique suivante : le chemin emprunté par les cyclistes n'est pas le plus accueillant... En effet, de nombreux nids-de-poule et raccords de route assez saillants jalonnent parfois le parcours.

Afin de pouvoir accueillir la grande boucle dans des conditions idéales, les travaux devront donc être effectués sur les voiries, à la fois régionales et communales.

Des instructions ont-elles été données au SPW en ce qui concerne les tronçons régionaux afin qu'ils soient réparés, refaits, améliorés, afin que la sécurité des participants à la course, mais aussi des spectateurs, soit tout à fait garantie ?

Si l'on veut accueillir une telle manifestation internationale, il me semble pour le moins logique que celle-ci se fasse dans de bonnes conditions.

Pour ce qui concerne le Tour de France, plusieurs éléments interviennent. En amont, tout d'abord, les responsables de la sécurité – tous niveaux confondus puisque chacun a son rôle à jouer : les communes, les provinces, la Région – sont-ils impliqués dans les discussions avec les organisateurs quant au tracé choisi ou à choisir ?

Enfin, je suppose qu'il y a une vérification systématique de l'état du réseau sur le parcours sélectionné. Pourriez-vous me dire si les travaux sont programmés et seront achevés avant l'évènement plutôt que de l'être juste après, ce qui serait bien dommage ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je vous remercie pour l'explication par le détail de toutes les étapes antérieures et futures du parcours du Tour de France. Sachez que ce parcours est établi de façon autonome par l'organisation. La concertation avec mon administration intervient par la suite.

Le Tour de France étant une épreuve cycliste sur route et non sur piste, l'état du réseau est le même que pour les usagers lambda de la route pour lesquels l'objectif est de garantir au maximum la sécurité.

Un état des lieux sera dressé au printemps afin de déterminer si certaines réparations de nids-de-poule doivent être opérées sur les voiries qu'emprunteront les coureurs du Tour de France, pour malgré tout essayer de leur faciliter la tâche.

Comme vous le mentionnez très bien, la Wallonie n'en est pas son coup d'essai dans cette épreuve ; c'est toujours avec beaucoup de plaisir que nous avons accueilli l'épreuve et que les choses se sont bien déroulées sur le sol wallon. J'en veux pour preuve que les étapes wallonnes de cette grande et belle épreuve cycliste reviennent régulièrement au fil des ans.

Je ne manquerai pas de garder un œil sur ce dossier, à savoir le suivi des bonnes vérifications habituelles du revêtement des sections concernées par le passage du Tour de France, et ce en prévision de celui-ci.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Knaepen.

M. Knaepen (MR). - Ma question provient de mon inquiétude par rapport à un pont routier qui doit être remplacé depuis 2011 sur le territoire de ma commune ou en amont et en aval de ce pont, il y a une catastrophe au niveau de la route. On passe à cet endroit à 0,5 km/h et je vois mal les cyclistes l'emprunter à 60 km/h. Voilà la naissance de l'inquiétude.

QUESTION ORALE DE MME VIENNE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA E42 ENTRE LAMAIN ET FROYENNES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vienne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les travaux de réfection de la E42 entre Lamine et Froyennes ».

La parole est à Mme Vienne pour poser sa question.

Mme Vienne (PS). - Monsieur le Ministre, j'ai presque envie de dire que c'est comme les autres... Vous

le savez, depuis fin novembre 2014, des travaux de réfection de la chaussée sont en cours sur la E42 entre Lamain et Froyennes. Ces travaux de réhabilitation sont attendus depuis longtemps et l'on se réjouit en Wallonie picarde que ces travaux aient commencé.

Il apparaît cependant que la dégradation importante du revêtement de cette autoroute ne s'arrête pas à Froyennes et pose de gros problèmes aux automobilistes. À tel point que cette autoroute E42 est un véritable danger pour la sécurité de ses usagers. La situation est de plus en plus inquiétante, particulièrement jusqu'à la sortie Vaulx.

D'autre part, à la suite des nombreux dégâts subis par les véhicules, un mécanisme fait que les compagnies d'assurances se retournent contre la Région wallonne. Avez-vous une idée des montants reversés par la Région wallonne à celles-ci dans ce cas précis ? Envisagez-vous de nouvelles mesures par rapport à cette portion de la dorsale wallonne ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je remarque que je n'ai pas l'élément dans ma réponse par rapport au montant réservé par la Région wallonne relatif à cette section précise, mais je ne manquerai pas de vous revenir par courrier séparé avec l'information s'il est possible d'en disposer – parce que je ne suis pas certain qu'il y ait à chaque fois une identification précise par tronçon dans les articles budgétaires dédiés. Globalement, sur les dédommagements auxquels nous devons faire face et le contentieux, nous pouvons vous donner les chiffres. Je vous reviendrai par courrier distinct, si vous le voulez bien, sur cette question précise.

S'agissant maintenant des travaux de réfection de la E42 entre Lamain et Froyennes, nous sommes au courant de la mauvaise situation de certains tronçons de l'autoroute E42. Les travaux entrepris actuellement entre Lamain et Froyennes trouvent leur origine dans le cadre du premier plan Routes dont le financement est réalisé via la SOFICO.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le signaler, un second plan appelé plan Infrastructures devra être mis en œuvre à partir de 2016. Pour intégrer notamment parmi les piliers qui bénéficieront des 320 millions d'euros projetés, il y a aura un certain tronçon dont la réfection paraît indispensable aujourd'hui.

Nous devons mettre à profit l'année 2015 pour pouvoir finaliser, en concertation avec l'administration, le contenu de ce plan Infrastructures et réaliser les arbitrages au sein des enveloppes budgétaires disponibles. Il m'est impossible, à ce stade, de vous dire quels autres tronçons de la E42 pourraient, le cas

échéant, faire l'objet d'aménagement complémentaire, mais n'hésitez pas à me recontacter d'ici quelques mois. Fin du second semestre, normalement, nous devrions y voir plus clair.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vienne.

Mme Vienne (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, je n'hésiterai pas à revenir vers vous.

**QUESTION ORALE DE M. DERMAGNE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
PROJETS PILOTES DE GESTION DE PONTS
COMMUNAUX »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dermagne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les projets pilotes de gestion de ponts communaux ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. DEVILLERS À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'AMÉNAGEMENT D'UN ROND-POINT AU
CARREFOUR DIT MARIE-LA-GUERRE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devillers à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'aménagement d'un rond-point au carrefour dit Marie-la-Guerre ».

La parole est à M. Devillers pour poser sa question.

M. Devillers (PS). - Monsieur le Ministre, la problématique du carrefour dit Marie-la-Guerre sis sur les Communes de Morlanwelz, de Chapelle-Lez-Herlaimont et de Manage était d'actualité, il y a encore quelques mois. Un article a été publié à cet égard – environ une page – la semaine passée.

Il est fréquent que des accidents graves aient lieu au croisement de la N59, limitée à 90 km/h, et fréquentée par plusieurs milliers de voitures, avec d'autres rues latérales, à savoir la chaussée de Bascoup. Il s'agit indéniablement d'un important point noir en matière de dangerosité et de sécurité routière sur nos routes, mais aussi d'un endroit où le trafic est intense et soumis à d'importants embouteillages aux heures de pointe et aux heures de sortie des écoles, notamment la sortie de l'athénée provincial de Morlanwelz avec plus de 3 500 élèves, de l'Institut technique de la Fédération

Wallonie-Bruxelles avec 2 500 élèves et encore d'autres petites écoles sur les abords de Chapelle-Lez-Herlaimont et Manage.

Il est donc essentiel de veiller à la sécurisation de ce carrefour dangereux afin d'en améliorer la fluidité par une régulation du flux de véhicules quotidiens.

Le Service public de Wallonie a décidé d'y répondre en privilégiant l'aménagement d'un rond-point. Le SPW avait prévu l'inscription de ce giratoire dans son budget 2014. Les budgets nécessaires à sa réalisation sont maintenant octroyés et le rond-point sera construit en 2016, si j'ai bien lu ce qui avait été inscrit dans la presse, la semaine passée.

La faisabilité technique d'un rond-point ne posait pas de problème. Mais cet aménagement en vaut-il la chandelle tant au niveau de l'investissement que du gain de fluidité ?

En effet, en 2003 le rond-point des Tchats, qui précède la construction du rond-point dont on parle, était construit en 2010. Le rond-point du Pitteur, encore légèrement avant la sortie de l'autoroute E42, était également aménagé et ils ont considérablement fluidifié le trafic à ces endroits, ralenti la circulation et rendu les sites moins accidentogènes.

Monsieur le Ministre, une fois ce rond-point réalisé, pouvez-vous nous informer sur les répercussions éventuelles de la circulation au carrefour suivant, à savoir l'intersection entre la RN59 et la chaussée Brunehault, ancienne voirie provinciale ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, le carrefour dit « Marie-la-Guerre » marquant l'intersection des routes régionales – N59, N583 et N583a – est en effet un carrefour réputé comme étant un point noir sur le réseau routier régional.

De nombreux accidents s'y sont produits par le passé pour des raisons diverses, comme le non-respect de la signalisation tricolore, des vitesses excessives ou que sais-je encore. Aussi, même si cette zone ne figure pas en tant que zone à haut risque dans les analyses statistiques en matière d'accidentologie, le risque d'accident y est néanmoins considéré comme moyen. De plus, la circulation à cet endroit est dense aux heures de pointe dans certains sens de circulation, entraînant de ce fait des remontées de files préjudiciables en matière de mobilité.

Dans l'optique de contribuer à améliorer la sécurité à cet endroit, tout en essayant de ne pas diminuer la capacité de ce carrefour, deux solutions ont été envisagées, évaluées au cours de plusieurs réunions de la Commission provinciale de sécurité routière afférente

à ce sujet. L'une consistait en l'aménagement d'un rond-point et l'autre en une amélioration de carrefour à feux existants.

Les résultats de cette analyse comparée ont été présentés au cours de la dernière CPSR, relative à ce carrefour, qui s'est tenue en date du 30 avril 2013. Durant cette dernière réunion, la solution consistant en l'aménagement d'un giratoire à ce carrefour, couplé à un petit giratoire implanté au carrefour de la N583a et de la rue des Ateliers, a été l'option retenue.

Il en est également ressorti que l'implantation d'une solution de même type, au carrefour dit « du placard », devrait être évaluée et envisagée dans le futur. La solution de rond-point retenue est tout à fait réalisable techniquement, même si le manque d'espace disponible à cet endroit et le déplacement des impétrants constitueront des difficultés évidentes, notamment au niveau de la gestion du trafic durant le chantier.

Par ailleurs, à l'issue d'un calcul de capacité, le rond-point envisagé devrait présenter une solution acceptable entraînant des temps d'attente raisonnables. Cependant, par essence, il empêche une gestion optimisée des flux telle que le permettrait une solution à feu tricolore. Nonobstant ce fait, en termes de sécurité, le rond-point, en diminuant sensiblement le nombre de points de conflits entre usagers, devrait présenter une amélioration substantielle de la situation par rapport à celle existante.

Le budget total estimé pour la réalisation de ce carrefour s'élève à 650 000 euros, dont 500 000 euros sont réservés cette année afin de lancer l'adjudication du marché de travaux de génie civil dans le courant du second semestre 2015, le delta étant souvent pour l'électromécanique.

Les travaux sont attendus pour le printemps 2016, sous réserve évidemment des procédures administratives, mais surtout encore plus des conditions météorologiques.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Devillers.

M. Devillers (PS). - Je vous remercie pour ces réponses, Monsieur le Ministre. Je me réjouis de voir que le rond-point suivant, à savoir le rond-point se trouvant au croisement de la RN59 et de la chaussée Brunehault – chaussée Brunehault, devenue à présent une voirie régionale, nous sommes vraiment ici sur un terrain régional – n'a pas été abandonné. Cette idée de créer n'a donc pas été abandonnée.

Néanmoins, là où je me pose une question sur la fluidité, c'est que ce sera le seul point qui n'aura pas été envisagé et aménagé, par rapport à tous les points de ronds-points que nous avons sur cette RN59. Ce sera le dernier carrefour envisagé et, pour moi, c'est l'un des carrefours où le trafic est le plus dense.

Ne fallait-il pas d'abord aménager ce rond-point, avant d'aménager le rond-point dit « Marie-la-Guerre » ?

**QUESTION ORALE DE M. LECERF À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DU
CONDROZ »**

**QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-
FIRKET À M. PRÉVOT, MINISTRE DES
TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« LA PROPOSITION DE LA COMMUNE DE
NANDRIN D'AVANCER DE L'ARGENT À LA
RÉGION »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Lecerf, sur « l'aménagement de la route du Condroz » ;
- de Mme Defrang-Firket, sur « la proposition de la Commune de Nandrin d'avancer de l'argent à la Région ».

Monsieur Lecerf, si vous développez votre question maintenant, M. le Ministre répondra de toute façon aux deux questionneurs.

Mme Defrang-Firket ne pourra pas la développer. Voulez-vous développer votre question et vous vous arrangerez avec votre collègue ?

La question de Mme Defrang-Firket est retirée.

M. Lecerf (MR). - Je préfère poser ma question.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Lecerf pour poser sa question.

M. Lecerf (MR). - Monsieur le Ministre, comme vous le savez, la route du Condroz, qui est en fait la Nationale 63 est une route dangereuse où de nombreux accidents, parfois ou régulièrement, mortels sont recensés. C'est même un ou « le » point noir de la zone de police du Condroz.

De multiples aménagements sont indispensables pour assurer la sécurité à cet endroit où est installé un dancing bien connu très fréquenté par les jeunes de la région. Parmi ces aménagements, il y a notamment le rond-point dit du « Monastère », qui est estimé à 500 000 euros et pour lequel un permis d'urbanisme a été octroyé le 28 juillet 2013.

Les travaux concernant le rond-point du Monastère étaient initialement prévus dans le plan Routes de la SOFICO. Malheureusement ces travaux n'ont pas pu débuter en 2014 à cause de la situation budgétaire de la SOFICO.

Dans la nouvelle Déclaration de politique régionale, il est prévu l'élaboration d'un second plan Routes, en concertation avec la SOFICO et avec l'administration régionale. Pouvez-vous me dire ce qu'il en est de l'élaboration du plan Routes 2 à ce jour ? Pouvez-vous me rassurer sur le fait que le rond-point dit du « Monastère » sera bien présent dans ce second plan Routes ?

La situation budgétaire de la SOFICO étant délicate en 2014, que pouvez-vous me garantir pour 2015 ? Quelles seront les principales priorités de la SOFICO dans ce nouveau plan Routes ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je voudrais d'abord vous signaler qu'aucune section de la Nationale 63 n'est répertoriée en tant que zone à haut risque dans les statistiques tenues à jour par mon administration. La seule zone de Nandrin, répertoriée à moyen risque, est le croisement avec la route d'Engihoul, qui a par ailleurs été aménagée en giratoire. Il est donc erroné de parler de voirie particulièrement accidentogène, en tout cas au regard des statistiques.

Par contre, il est vrai que divers projets sont à l'étude dans les services de mon administration, la Direction des routes de Liège :

- le carrefour de Bruxelles sur la Commune de Seraing ;
- ceux du Chêne Madame et des Sept Fawes sur la Commune de Neupré ;
- celui du Monastère sur la Commune de Nandrin ;
- et l'échangeur de Tinlot sur la commune du même nom.

Je vous informe que cette voirie régionale relève du réseau structurant dont la gestion et le financement des investissements sont assurés par la SOFICO – vous l'avez d'ailleurs vous-même souligné. Vous n'êtes pas sans savoir que, notamment suite aux débats avec Eurostat, les investissements réalisés au travers de la SOFICO font l'objet d'un monitoring strict de la part du Gouvernement.

À l'heure actuelle, un accord existe pour la finalisation du premier plan Routes, dans lequel ne figurent malheureusement pas le dossier du giratoire dit du « Monastère » ni les autres.

En ce qui concerne la proposition de préfinancement de cet aménagement par la Commune de Nandrin, je n'ai pas encore reçu de courrier particulier, mais j'ai comme vous eu connaissance des propositions via la presse. Celles-ci sont évidemment attrayantes, mais nécessitent une sérieuse vérification quant à sa faisabilité et sa mise en œuvre, car cela pourrait s'apparenter à un accroissement de la dette de la Wallonie, très surveillée comme vous le savez, parce que la Région wallonne s'engage inconditionnellement à rembourser la dette.

Toutefois, si la proposition me parvient officiellement, je l'examinerai attentivement en m'entourant des conseils voulus. De façon générale, il est évident que, dans le cas de la mise en place du prochain plan Infrastructures, la situation de la N63 retiendra une attention particulière de la part de mes services et de mon cabinet.

Mme la Présidente. - Mme Defrang-Firket vient de nous rejoindre. Elle a donc reçu la réponse du ministre qui répondait également à sa question. Je ne peux pas vous laisser le droit de réplique, mais je vous engage vraiment à lire la réponse du ministre pour revenir le cas échéant.

La parole est à M. Lecerf.

M. Lecerf (MR). - Quand je disais que c'est un point noir pour la zone de police du Condroz, les autres ronds-points que vous avez envisagés sont sur l'autre zone de Seraing. La réalité est que, sur les dix communes de la zone du Condroz, c'est réellement le point où il y a le plus d'accidents mortels ; il y a malheureusement un lien direct avec le dancing le Monastère qui est très fréquenté et pour lequel, au niveau de la zone de police, on aimerait qu'il y ait une réflexion entre la gestion de ce dancing et l'aménagement de ce rond-point. Les deux sont réellement liés, il y a un grand problème de stationnement et de circulation aux abords de ce dancing. La plupart des accidents mortels sont liés à l'activité et au dancing.

Pour la zone de police, c'est réellement le point noir, même si c'est peut-être différent au niveau de la Région wallonne.

**QUESTION ORALE DE M. KNAEPEN À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ATLAS
DES VOIRIES COMMUNALES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Knaepen à M. Prévot, ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'atlas des voiries communales ».

La parole est à M. Knaepen pour poser sa question.

M. Knaepen (MR). - Monsieur le Ministre, le *Moniteur belge* du 4 mars 2014 a publié dans sa seconde édition le décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale. Ce décret en vertu de son article 93 est entré en vigueur le premier avril 2014, à l'exception importante des articles 49 à 53 qui doivent entrer en vigueur à la date fixée par le Gouvernement.

Ces articles traitent de la tenue de l'atlas des voiries communales. Les communes sont confrontées au quotidien, depuis le 1er avril 2014, à des modifications de voirie impliquant des adaptations de l'atlas.

De très nombreuses réunions se sont déroulées pendant trois ans et la Direction générale des routes a assuré la coordination des travaux sous l'autorité de votre prédécesseur. Le groupe de travail avait formulé des propositions pour l'élaboration d'un texte d'application que la Direction générale des routes a finalisé en début d'année 2014, mais qui n'a pas reçu de suivi.

Lors d'une question parlementaire de novembre dernier, vous avez déclaré avoir demandé à son cabinet de réactiver immédiatement ce dossier et de lui remettre un rapport complet sur la situation dans les prochaines semaines. En effet, selon vous comme selon moi par ailleurs, s'il a pu faire l'objet d'analyses, de réflexions, de concertations pendant de nombreuses années. Le moment de la conclusion est venu et celle-ci tarde à arriver.

Je sais que vous vous rendez bien compte que l'état actuel du dossier pose problème aux communes qui doivent procéder à l'ouverture de nouvelles voiries.

Comment devons-nous pratiquer au niveau communal dans l'attente du ou des arrêtés d'exécution ?

Pourriez-vous également me préciser ce qu'il en est du suivi et de la réactivation de ce dossier par votre cabinet ?

Pourriez-vous vous engager sur une date de finalisation de celui-ci ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, rien n'est en effet plus frustrant, après de longs préliminaires, de devoir tarder et retarder le moment de la conclusion.

Ce projet d'arrêté poursuit divers objectifs importants pour les pouvoirs locaux, comme je l'ai déjà rappelé dans cette commission.

Des instructions ont été communiquées à la Direction générale opérationnelle des routes et des

bâtiments en vue de finaliser l'arrêté d'exécution lié à ce dossier.

L'administration est également chargée de proposer des solutions pour la mise en œuvre de l'atlas, et ce en fonction des ressources disponibles et des développements techniques et informatiques à réaliser. Je rappelle qu'au moment de ma prise de fonction cet été, on parlait de rien dans ce dossier !

Je tiens également à préciser que les dispositions du décret sont applicables depuis le 1er avril 2014 et, vous l'avez souligné, de ce fait, toutes les demandes de création, de modification ou de suppression de voirie introduites à partir de cette date sont traitées via les nouvelles procédures. Les demandes introduites avant le 1er avril 2014 et attestées par un accusé de réception suivent les anciennes procédures prévues par le CWATUPE et la loi de 1841. Enfin, l'absence de l'arrêté d'exécution ne remet pas en cause l'application du décret. Il est bien entendu impératif de faire aboutir rapidement les projets en cours.

Information toute neuve communiquée cette semaine : la piste de l'utilisation de la banque de données routières par l'administration a été écartée par celle-ci et mes services ont pris contact avec l'Union des villes et communes de Wallonie afin d'aborder le contenu définitif de l'arrêté.

Une réunion a eu lieu il y a quelques semaines entre la Direction générale des routes et les services de la géomatique. Mon administration souhaite finaliser ces derniers éléments, soit les points juridiques de l'arrêté en interne et avec les pouvoirs locaux, ainsi que déterminer le contenu définitif de l'atlas les autres services concernés avec notamment la géomatique.

Ce dossier sera traité et sera bouclé dans quelques semaines, la conclusion est proche, avec le plus grand engagement, tant personnellement qu'avec mon collègue, le Ministre Di Antonio, également compétent en la matière.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Knaepen.

M. Knaepen (MR). - Je remercie M. le Ministre de mettre le feu à ce dossier, de faire avancer, de faire bouger les lignes. Je reviendrai dans quelques semaines pour voir le résultat de ce travail.

**QUESTION ORALE DE M. ARENS À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
SÉCURISATION DE LA N4 »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Arens à M. Prévot, Ministre des

Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sécurisation de la N4 ».

La parole est à M. Arens pour poser sa question.

M. Arens (cdH). - Monsieur le Ministre, en date du 30 octobre dernier, je vous questionnais sur la sécurisation de la N4, dans son tronçon entre Martelange et le lieu-dit de la Corne du bois des pendus.

C'est vrai qu'il y a 15 jours, nous avons vécu un accident mortel sur un tronçon non équipé de berme centrale, ceci pour vous dire que quand il n'y a pas de berme centrale, l'accident est quasiment toujours frontal, et il y a des décédés dans ces accidents.

Le nouveau drame survenu sur ce tronçon le 19 janvier dernier m'amène à revenir vers vous afin de plaider, avec encore plus de force, sur l'impérieuse nécessité d'aménager ce tronçon, un des derniers non équipés de berme centrale.

Lors de notre précédent échange, vous m'indiquiez que l'aménagement était prévu dans le Plan de sécurisation des routes régionales de la SOFICO pour un montant de 3 millions d'euros, mais il n'avait pas pu être réalisé, d'une part, à cause de modifications demandées par la Commune de Martelange et, d'autre part, du fait du contexte budgétaire de la SOFICO. Malgré cela, vous indiquiez que votre administration avait sollicité l'accord de la SOFICO pour relancer l'étude et prévoir la réalisation du projet. À ce moment, vous attendiez la réponse de la SOFICO. En disposez-vous ?

Comme je m'y étais engagé, j'ai aussi interpellé, parce que je n'interpelle pas que les ministres, le Bourgmestre de Martelange sur les raisons de son blocage. Il m'a indiqué que l'objet de son opposition était lié au fait que la proposition était d'installer une berme de métal, ce qui est hors de question. Il désire, c'est compréhensible, l'installation d'une vraie berme pour une vraie sécurisation. Adhérez-vous à cette demande ?

Dans l'affirmative, tous les obstacles étant levés, le dossier sera-t-il enfin lancé, voire abouti, en 2015 ?

Monsieur le Ministre, voilà mes questions et j'attends des réponses positives !

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, vous aurez des réponses !

M. Arens (cdH). - Merci.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je n'ai pas dit qu'elles seraient positives !

L'ensemble de la N4 entre Courrière et Marche a fait l'objet d'une fermeture de la berme centrale.

Il devrait en être de même pour la section entre Marche et Bastogne et pour la section Bastogne-Arlon, il devrait également en être de même à l'exception de certains carrefours comme Remoifosse, Perlez et Notton.

Cette fermeture de la berme centrale se fait par une glissière de sécurité conforme aux normes de sécurité en vigueur. C'est pourquoi je m'étonne un peu que l'on refuse du côté de Martelange l'installation d'une glissière métallique qui non seulement est conforme en tout point aux impératifs de sécurité routière, mais laisse mieux passer l'eau de ruissellement. Ce qui est un avantage dans le cas présent.

L'ensemble de la N4 entre Courrière et Arlon et mise en gestion à la SOFICO.

Le projet de fermeture de la berme centrale sur la Commune de Martelange était initialement repris dans le plan Routes 1. Une Commission provinciale de sécurité routière fut réunie afin d'assurer une concertation et de bien définir le projet au niveau des différents accès et carrefours.

Les principes de base ont été décidés. Le projet a été préparé selon ses principes.

Par la suite, la Commune de Martelange s'est opposée au projet en remettant certains de ces principes de base en question, les mêmes qui pourtant avaient fait l'objet d'un accord.

Bien que les changements demandés modifient profondément le projet, la Direction des routes a préparé un nouveau projet, elle fait preuve de bonne volonté. Le coût du nouveau projet est plus élevé et les changements de projets ont pris forcément du temps.

La conséquence c'est que le plan Routes 1 a alors postposé ce projet au profit d'autres, qui étaient mûrs, matures sur le plan administratif. Maintenant que le plan Routes 1 prend fin, la SOFICO ne disposera plus de l'argent nécessaire pour intégrer ce projet N4 à Martelange, tant ses marges budgétaires sont désormais faibles.

Je regrette que cette tergiversation ait eu pour conséquence au final de reporter, de postposer le financement de ces équipements pourtant indispensables. Alors même que ce qui est proposé, à savoir cette berme métallique, est quelque chose de non seulement conforme aux impératifs de sécurité routière, mais à cet endroit-là où l'eau est aussi problématique et

glissante, c'est un outil qui permet en plus une évacuation plus appropriée.

Mon cabinet examine les solutions, puisqu'il faut être orienté « solution » maintenant !

Au pire, le projet sera repris dans le plan Infrastructure 2016-2019. Dans ce nouveau plan, d'autres projets concernant toujours la N4 en Province de Luxembourg devront certainement aussi faire l'objet d'une attention particulière. Je pense à Tenneville, à la fermeture de la berme centrale à Marche, à Bande, à Champlon, à Champion, à Remoifosse, et cetera.

Dans l'attente, des mesures provisoires de sécurisation de la N4 à l'endroit du malheureux accident mortel récent sont en cours de préparation entre mes services et les représentants communaux. Les mesures consisteront notamment à fermer les accès latéraux à la N4 pour éviter les croisements dangereux et problématiques.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Arens.

M. Arens (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

J'ai exactement la même vision que lui concernant la glissière centrale puisqu'elle permet à l'eau de s'évacuer correctement ; ce qui est un problème très important sur ce tronçon.

Le Bourgmestre de Martelange aujourd'hui est ouvert à toute discussion et tout à fait d'accord aussi d'aller de l'avant, car il se rend compte que, sans berme centrale, on risque des accidents très graves comme ceux que nous avons encore vécus il y a peu. J'introduisais ma question aussi en disant : n'oublions pas l'entretien de cette nationale parce qu'à certains endroits d'une commune du centre Ardenne, on est proche de devoir la fermer aux motos tellement elle est dangereuse. Je ne voudrais pas que ce bourgmestre soit mal pris à cause d'une fermeture de la Nationale 4. Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

**QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'IMPACT DES GRÈVES DANS LES
ZONINGS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'impact des grèves dans les zonings ».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre, il y a eu plusieurs grèves, vous le savez, des grèves tournantes, mais aussi une grève générale le 15 décembre dernier. On a pu constater que des personnes faisant grève, mais organisant aussi la grève et des piquets dans les zonings, avaient des pratiques peu respectueuses à l'égard des biens publics ou des voiries et nombre de zonings ont été paralysés complètement sur la philosophie et le fond.

Si l'on peut concevoir le droit de grève individuel, le droit d'empêcher toute une série de personnes se rendant au travail dans les entreprises des zonings, pour moi, n'est pas concevable, sans parfois aborder les techniques utilisées. Ici, c'était notamment des feux de palettes et autres objets qui ont dégradé fortement les voiries, certains carrefours, certains accès de zonings.

Contact pris avec des agences de développement économique et des intercommunales, il y a une crainte de réagir, même si beaucoup conçoivent que l'on a été au-delà de l'acceptable, mais il y a toute une série de dégâts aujourd'hui.

Alors, la liberté était toujours envisageable pour les responsables communaux. Dans ma commune, j'ai personnellement porté plainte pour les dégâts ; ces dégâts qui vont occasionner des réparations pour plusieurs dizaines de milliers d'euros parfois. D'autres n'ont pas souhaité s'en prendre ainsi peut-être aux syndicats, mais je pense qu'à un moment donné, quand il y a des dégradations, quand elles émanent d'un citoyen ou de qui que ce soit, il y a une demande de réparation.

Ici, la personne n'est pas connue, on porte plainte. C'est ainsi que les citoyens n'ont pas à payer les dégâts occasionnés de façon volontaire puisque j'ai signalé lors de la grève tournante que j'allais porter plainte. Cela été rebelle le 15 décembre.

En tant que ministre responsable des zonings, avez-vous été averti de toute une série de dégâts occasionnés dans les voiries, accès ou autres dégâts notamment liés à la pollution ? On est parfois très sévère par rapport à certaines entreprises, ici, je pense qu'on l'a moins été. D'une part, avez-vous été averti de toute une série de faits, de constats et, d'autre part, surtout, comptez-vous prendre des mesures ? J'ai entendu que des subsides allaient peut-être être attribués pour réparer les dégâts occasionnés et que l'on pourrait utiliser certains subsides pour réparer certains dégâts occasionnés lors de ces grèves.

Monsieur le Ministre, je désire faire le point avec vous quant aux dégâts occasionnés lors des différentes grèves, en espérant que d'autres actions ne s'annoncent pas dans les semaines et les mois à venir.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, merci pour votre question. L'octroi de subsides relatif aux infrastructures d'équipements des zonings, donc des voiries au sein de ces zonings, est encadré par une législation ad hoc : le fameux décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques et l'arrêté du Gouvernement wallon du 21 octobre 2004 qui porte exécution dudit décret. En l'état actuel de la législation, la réfection des voiries dans les zonings n'est pas subsidiable. Permettez-moi cependant d'y ajouter une exception notable : l'opération de requalification des anciens zonings afin d'y relifter les infrastructures relevant du domaine public, opération lancée par mon prédécesseur que je souhaite amplifier dans le cadre du plan Marshall 4.0.

Par conséquent, il ne m'appartient pas d'intervenir dans le financement des voiries dégradées lors des grèves. Au demeurant, aucune commune, aucune intercommunale, aucun opérateur n'a sollicité mon intervention à ce sujet, en tout cas à ce jour.

À titre personnel, sans remettre en cause le droit de grève, je regrette que certains accès aux zonings aient été entravés, empêchant ainsi les entreprises et leur personnel de pouvoir travailler. Pour moi, le droit de grève doit aussi être mis en parallèle au droit au travail. De la même manière, et par principe, j'estime que les gestionnaires de voiries au sein des zonings, c'est-à-dire les communes, sauf exception générale, devraient se retourner auprès des fauteurs de trouble identifiés comme responsables des dégradations aux voiries. En effet, que le droit de grève puisse être respecté, c'est une chose, cela ne les autorise pas pour autant à générer des dégâts aux biens publics.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Merci Monsieur le Ministre. Je prends note que vous n'avez été sollicité par personne. Mais c'est clair que les entreprises et les intercommunales de développement économique n'osent peut-être pas, mais je pense qu'à un moment donné, il y a aussi un ras-le-bol par rapport à ce que l'on a pu constater.

Deuxième élément, je prends note que vous me donnez raison. Je veux dire que, pour ma commune, ce n'est peut-être pas évident de s'en prendre à une institution comme des syndicats, mais lorsque l'on dépasse certaines limites – je l'ai dit, il y a des dégradations qui me semblent volontaires dans ce cas-là – par rapport à un citoyen qui dégrade volontairement des biens publics, je pense que l'on agit. Ici, j'ai donc agi et vous me donnez raison sur le fait d'avoir porté plainte par rapport à ce type d'agissement. Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE M. MOUYARD À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
BATELLERIE ET LES VOIES NAVIGABLES EN
WALLONIE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mouyard à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la batellerie et les voies navigables en Wallonie ».

La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). - Monsieur le Ministre, vous vous êtes récemment exprimé sur une partie de vos compétences qui concernent les voies navigables. L'article disait même que vous vous sentez comme un poisson dans l'eau dans ces nouvelles attributions et c'est très bien ainsi.

Vous faites état du fait que ce sont des matières oxygénantes, car on regarde pour les 10, 15, 20 prochaines années et on ne sait pas réfléchir à court terme. Malheureusement, je pense que sur les 10 ou les 15 dernières années, c'est justement un peu ce que l'on a fait dans ce secteur-là, on a souvent réfléchi à court terme. Pourquoi, parce que dès que l'on veut faire des modifications ou de l'entretien sur les voies navigables, cela coûte excessivement cher. Quand un gouvernement doit boucler un budget, il regarde comment il va le faire là, maintenant, tout de suite. Il ne se préoccupe malheureusement pas toujours de ce qui devrait se faire là maintenant tout de suite pour les cinq, dix, quinze, vingt prochaines années.

C'est comme cela que, petit à petit, l'on est arrivé avec un réseau de voies navigables qui n'étaient plus toujours très navigables, notamment au niveau des écluses qui tombent en panne ou l'ensemble des ouvrages d'art qui n'étaient pas toujours correctement entretenus. Cela faisait que les péniches devaient parfois attendre plusieurs heures, voire plusieurs journées, avant de pouvoir passer à un certain endroit.

Il y a une amélioration et le secteur le reconnaît, le tonnage qui est transporté par la voie navigable depuis ces dernières années, sauf peut-être les deux dernières années, est en constante augmentation. C'est très bien. Pour que cela continue dans ce sens-là et qu'il y ait une interconnectivité entre le transport route et le navigable ou encore par le train, et cetera, il faut évidemment que l'ensemble fonctionne correctement.

Un autre aspect, j'ai oublié de l'aborder dans ma question, mais je connais votre facilité oratoire et la connaissance du dossier suffisante pour pouvoir y répondre. C'est aussi le problème du dragage des voies navigables. Il n'y a pas encore si longtemps que cela – parce que c'est un dossier sur lequel je reviens

régulièrement et forcément lors de la précédente législature – le nombre de kilomètres était impressionnant et des tronçons entiers ne pouvaient plus être empruntés par les péniches de gros gabarit parce que le dragage nécessaire n'avait pas été réalisé. C'est une action très coûteuse, mais cela n'avait pas été réalisé donc parfois les bateaux devaient faire d'énormes détours parce qu'un tronçon complet n'avait pas été maintenu en ordre.

Monsieur le Ministre, comme vous avez récemment communiqué en disant : « Je vais dégager des fonds, cela va aller mieux », je me permets de revenir vers vous aujourd'hui non pas devant la presse, mais en commission, afin que vous puissiez préciser vos projets en la matière. Vous dites qu'une partie de l'enveloppe destinée pour les routes pourrait également, en tout cas pour les ouvrages d'art, venir pour la voie navigable. Je me souviens, il n'y a pas si longtemps que cela, que vous avez été retrouver une enveloppe de 40 millions d'euros en dernière minute pour les routes, si je ne m'abuse.

Vous avez l'air, dans ce budget qui est, nous dit-on, très difficile, très étriqué, d'être l'homme qui va toujours rechercher des enveloppes à gauche et à droite. C'est très bien, mais à un moment donné je me dis : comment fait-il ? Vous êtes sans doute le sorcier du Gouvernement. Si vous pouviez me dire de manière un peu plus précise et technique la manière dont vous allez arriver à réaliser tout cela et aujourd'hui en matière de voies navigables.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, c'est dans le cadre d'une approche synthétique que je vais vous répondre parce que votre question soulève de nombreux éléments et je m'en voudrais de me faire taper sur les doigts par Mme la Présidente puisque je dépasserais mon temps de parole.

Tout d'abord, quant à la disponibilité des ouvrages de 1 350 tonnes et plus, il ressort des données transmises par mon administration que celle-ci est comprise entre 99 et 100 %. Il existe cependant quelques exceptions dues principalement à des restrictions d'horaire imposées par le manque de personnel de manœuvre, essentiellement en juillet et en août. Ces restrictions font descendre le taux de disponibilité entre 95 et 97 %, par exemple à Yvoir, Amée et Ampsin en 2012 et 2014 ou bien encore à Ronquières en 2014. Il est à remarquer également en 2014 une baisse du taux de disponibilité à Kain et Hérinnes, 96 et 97 %, suite aux travaux de remplacement des portes d'écluses. Ces travaux démontrent aisément que l'entretien des ouvrages se fait,

on ne peut donc pas parler de pannes récurrentes sur les ouvrages.

Afin d'améliorer encore cette disponibilité, un recrutement d'éclusiers ou surtout une renégociation de l'organisation du travail au sein des écluses pourrait être et devrait être de mise. J'y travaille et j'ai d'ailleurs demandé un rapport complet et imaginaire de mon administration pour pouvoir répondre davantage aux impératifs et aux besoins exprimés par celles et ceux qui utilisent la voie d'eau afin que l'ensemble des éclusiers – je pense ne pas me tromper en disant de mémoire qu'ils sont près de 400 – puissent effectivement être organisés ou répartis de manière plus adéquate et optimale en tenant compte aussi désormais des avancées permises par l'automatisation d'une série d'outils.

Ensuite, au niveau budgétaire, s'il est vrai que certaines difficultés ont pu être ressenties pour les années 2013 et 2014, il n'en demeure pas moins que mon administration a fait des demandes de crédits supplémentaires pour assurer les travaux d'entretien ou d'investissement jugés prioritaires. Par exemple, le fameux projet Seine-Escaut, la remise en état du plan incliné de Ronquières et les trois écluses-stations de pompage du canal Charleroi-Bruxelles, ou encore la rénovation du barrage de Monsin.

Afin de pérenniser au mieux les infrastructures, je rappelle d'ailleurs qu'une série de ces dossiers fait l'objet de financements européens et de sollicitations. Un effort particulier sera aussi à réaliser dans les prochaines années dans l'inspection des ouvrages dont certains ont un âge avancé et aussi dans la mise en œuvre d'un règlement de gestion des ouvrages d'art hydrauliques au sein de mon administration. Il n'y a pas que les ponts dont il faut se préoccuper.

Enfin, en ce qui concerne la navigation des bateliers et la survie de la batellerie, il existe depuis 1996 un Plan wallon d'aides au transport par voie navigable mis en œuvre conjointement par mon administration, la DGO6, pour le suivi administratif et financier, et la Direction de la promotion des voies navigables intérieures de la DGO2.

Ce plan, soumis à l'approbation des autorités européennes, a deux objectifs principaux :

- développer le transport fluvial de marchandises en Wallonie en aidant les entreprises utilisatrices de transports fluviaux à s'équiper en matériel de transbordement adéquat et performant ;
- pérenniser une flotte de navigation intérieure performante attachée à la Région wallonne par l'octroi d'aides à l'investissement pour les bateliers qui modernisent, adaptent et améliorent les performances de leur bateau.

À partir de 2004, le plan a intégré une troisième mesure destinée à soutenir les services réguliers de

transports fluviaux de containers au départ de terminaux situés en Wallonie. Un nouveau plan d'aides reprenant ainsi les trois mesures principales de la version 2008-2013 et couvrant la période 2014-2020 a été approuvé par la Commission européenne le 4 février 2014. Le Gouvernement précédent a adopté l'arrêté d'exécution de ce nouveau plan le 15 mai 2014. Il s'appelle Plan wallon d'aides en faveur des modes de transports alternatifs à la route.

Ce plan a donné des résultats très concrets puisque, entre 1996 et 2013, 558 dossiers d'aides à l'investissement pour la modernisation de la flotte ont été introduits pour un montant d'investissement global de la part des entreprises du secteur de plus de 44 millions d'euros, dont plus de 10 millions d'euros de subventions accordées par la Wallonie. En 2014, une vingtaine de dossiers ont encore été introduits.

De plus, le soutien à la modernisation et au développement de notre flotte est complété par les mesures de garanties et de prêts subordonnés que la SOWALFIN peut accorder au secteur. Il est à noter également que l'école de batellerie de Huy, le CEFA de l'IPES de Huy, dispose depuis 2012 d'un bateau-école flambant neuf pour lequel la Région wallonne a participé amplement au financement.

Il est actuellement exact d'affirmer que la relève ne semble pas être suffisante, et ce en raison de différents facteurs comme l'attitude du secteur bancaire face aux nouveaux entrants dans le marché, les difficultés de rentabilité sur certains marchés, aussi le mode de vie qu'implique le métier de transporteur fluvial. Ces facteurs sont peu incitatifs pour les jeunes ou les familles à se lancer dans la profession, reconnaissons-le.

Des réflexions sont cependant en cours notamment au niveau européen puisque l'on est bien conscients que c'est un enjeu majeur.

J'ajouterai trois considérations pour conclure. D'abord, rappeler que si j'ai volontairement appelé le futur plan d'investissement sur notre réseau plan Infrastructures et non pas plan Routes 2, c'est parce qu'il témoigne de ma volonté ferme d'introduire dans ce volet de financement le volet des voies navigables qui sont aussi des infrastructures à haut potentiel de développement socio-économique que l'on ne doit pas négliger.

Deuxième élément, et je le rappelais un peu en paraphrasant votre introduction, ce n'est probablement pas électoralement sexy d'investir dans les voies navigables, mais c'est porteur et stratégique de le faire pour le développement socio-économique de la Wallonie. C'est là ma responsabilité avant tout.

Enfin, les boues de dragage, c'est une compétence qui relève de mon collègue, le ministre Di Antonio, mais à laquelle M. Marcourt, au titre de l'Économie, et

moi-même avons l'intention de bien travailler. Dossier sur lequel nous planchons déjà, nous avons d'ailleurs convenu de nous revoir prochainement à trois pour voir comment avancer, y compris dans des formules de type partenariat public-privé. C'est incontestablement un enjeu majeur. Il y a aujourd'hui un canal dont j'ai oublié le nom qui n'est plus en capacité d'être utilisé uniquement parce que les boues de dragage ont totalement envahi l'assiette initiale du canal. Il y a matière à être particulièrement proactifs sur ce sujet.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. J'entends tout le projet qui est le vôtre et c'est très bien. Simplement un petit bémol, un batelier récemment questionné par rapport à son métier, et plus précisément sur la voie navigable wallonne, disait : « C'est relativement correct. Le problème, c'est le manque d'entretien et de fiabilité des ouvrages d'art. C'est rare de traverser la Wallonie sans avoir une panne, parfois on se demande si le nouveau ne fonctionne pas moins bien que le vieux. Avant, quand cela n'allait pas, l'éclusier tapait un bon coup de marteau. Maintenant, avec l'électronique... C'est plus compliqué ». Simplement pour dire que tout n'est pas si rose que cela, mais je pense que vous l'avez évoqué de manière réaliste dans votre réponse.

Merci pour le complément apporté dans votre réponse par rapport aux boues de dragage.

Tout peut fonctionner, si les bateaux ne savent pas passer parce qu'il n'y a pas suffisamment d'eau pour les gros gabarits, cela ne servira pas à grand-chose. C'est un point crucial sur lequel il faut être attentif.

**QUESTION ORALE DE M. MOUYARD À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
CONSTRUCTION D'UN ROND-POINT SUR LA
RN90 À HAUTEUR DE MOIGNELÉE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mouyard à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la construction d'un rond-point sur la RN90 à hauteur de Moignelée ».

La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). - Monsieur le Ministre, vous venez d'annoncer dans la presse que 19,4 millions d'euros seront consacrés pour rendre les routes plus sûres en Province de Namur.

Vous avez donné, à travers cette déclaration dans la presse, certains endroits où il y aurait des chantiers importants. Vous savez le Basse-Sambrien convaincu

que je suis, permettez-moi donc de revenir sur la problématique d'un carrefour accidentogène, celui de la RN90 qui se trouve à Moignelée.

C'est un carrefour dont on continue à parler fréquemment. Des aménagements ont déjà eu lieu par le passé, aménagements qui, à certains moments, ont fait pire que bien, puis qui ont été transformés, modifiés, à plusieurs reprises.

Ce sont des aménagements chaque fois momentanés, puisque ce qui est prévu à cet endroit, si je ne m'abuse, c'est soit une trémie soit un rond-point. Les intervenants dans ce dossier bataillaient par rapport à cela, chacun y allant de son avis sur la question. Je pense que, dans ce que vous venez d'annoncer, ce carrefour-là n'est pas mentionné et comme c'est un endroit très accidentogène, j'aimerais savoir ce qu'il en est réellement.

Je suis régulièrement revenu sur ce dossier, notamment avec votre prédécesseur, M. le Ministre Di Antonio.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, ayez confiance ! Je vous explique.

Tout d'abord, je constate que vous lisez bien la presse et je vous en félicite. Je suis très heureux que vous vous réjouissiez de ces quasi 20 millions d'euros dégagés pour améliorer nos routes en Province de Namur.

Vous vous rendez bien compte que cela représente plusieurs dizaines de projets à étudier, à préparer, à adjuger et, enfin et surtout, à réaliser pour la Direction des routes de Namur du SPW, sans compter les projets relatifs au réseau structurant, dont le giratoire de Moignelée fait partie.

J'ai également communiqué sur une liste non exhaustive des chantiers déjà prévus au premier semestre de cette année. En effet, ces projets sont prêts à démarrer. Toutes les étapes administratives étant réalisées, ils n'attendent, pour la plupart, que le beau temps pour démarrer.

Concernant précisément le giratoire de Moignelée, celui qui est sur toutes les lèvres, je tiens à vous rassurer, il n'est absolument pas oublié, mais il ne faisait pas l'objet de ma communication récente, car il est situé sur le réseau structurant, donc il relève des budgets de la SOFICO.

L'adjudication des travaux de ce projet est prévue dans tout juste une semaine, soit le 10 février prochain.

Par ailleurs, les procédures de réalisation des emprises sont en cours, les montants nécessaires ayant été dégagés et engagés en 2014.

Vous voyez que toutes les pièces du puzzle administratif de ce giratoire sont en train de se mettre en place progressivement pour conduire à son bon aboutissement.

Compte tenu des délais administratifs et techniques des étapes encore à franchir, mais également de la disponibilité des ressources humaines nécessaires pour assurer le suivi de ce chantier, on peut s'attendre, sans aucun doute, à un démarrage du chantier début 2016, pour une durée d'environ six mois.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

**QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
PROCÉDURE DE DÉSIGNATION D'UN
DIRECTEUR ADMINISTRATIF AU PORT
AUTONOME DE LIÈGE »**

**QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
SUITES DE LA NOMINATION CONTROVERSÉE
D'UN DIRECTEUR ADMINISTRATIF AU PORT
AUTONOME DE LIÈGE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Jeholet, sur « la procédure de désignation d'un directeur administratif au Port autonome de Liège ».
- de M. Drèze, sur « les suites de la nomination controversée d'un directeur administratif au Port autonome de Liège ».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre, cette désignation d'un directeur administratif au Port de Liège continue à faire grand bruit et – je n'ai pas peur de dire et d'utiliser le mot – « scandalise » toute une série de personnes proches ou lointaines du Port autonome. Le Port autonome a toujours eu une bonne réputation, une excellente réputation dans le travail accompli, dans la bonne gouvernance. Ici, il s'agit vraiment d'un coup de canif dans cette bonne gouvernance.

Je ne vais pas vous refaire tout l'historique du dossier, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler dans cette commission. Un courrier a été envoyé au président du Port autonome, par ailleurs bourgmestre de Liège. Les réactions, à en croire la presse, sont que le Port néglige le ministre Prévot ; il dit avoir été en contact avec vous, que vous lui aviez garanti certaines choses. Bref, on est un peu dans le brouillard par rapport à cette désignation.

Je rappelle qu'elle porte des critiques sur deux points. Je ne m'attarderai pas au profil de la personne désignée, même s'il est évident qu'il s'agit plus d'un reclassement politique que d'une désignation d'une personne, peut-être le meilleur choix, à la meilleure place. Cela, c'est autre chose.

Les deux problèmes sont l'urgence, puisque c'est une décision prise par une partie du conseil d'administration, avant Noël, en point divers. Il n'y avait pas de profil de fonction bien établi. On a évoqué l'urgence, alors qu'il y avait plus de 11 ans qu'un poste comme celui-là n'était pas attribué.

On me dit aussi qu'il y a eu des licenciements préalables d'employés au Port et que c'est peut-être un événement qui a entraîné un débat comme celui-là. Mais cela, c'est la procédure en urgence, en divers, sans profil de fonction.

Le deuxième élément est la mobilité externe, puisque c'est une personne externe au Port. Il y a là toute une série de critiques. Tout n'a manifestement pas été fait dans les règles, notamment par rapport au Code de la fonction publique auquel est soumis le Port autonome de Liège.

Disposez-vous d'éléments nouveaux aujourd'hui ?

Il y a eu un conseil d'administration qui s'est contenté d'approuver le PV du précédent conseil d'administration qui a eu lieu au mois de décembre. Il y aura un conseil d'administration le 11 février lors duquel, je suppose, on va revenir. On ne va pas accepter cette désignation pour les raisons que j'ai évoquées.

Monsieur le Ministre, confirmez-vous que la mobilité externe, telle qu'elle est prévue par code évoqué tout à l'heure, ne peut être envisagée qu'après qu'une procédure de mobilité interne ait été menée et n'ait permis de trouver l'agent ayant les qualifications et l'expérience précises correspondant au profil de fonction recherché ? Étant donné qu'il n'y a pas un profil de fonction réellement établi, cela n'est pas non plus évident.

Je pense que l'on est dans une certaine opacité, dans une certaine nébuleuse. Vous aviez été relativement ferme lors de votre réponse à ma question il y a quelques semaines. Maintenant, on attend des actes très concrets, que cette désignation soit remise en cause, qu'il y ait une vraie procédure pour désigner un

directeur administratif au Port autonome de Liège. Votre attitude et le conseil du 11 février seront déterminants à cet égard.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze pour poser sa question.

M. Drèze (cdH). - Monsieur le Ministre, j'étais dans cette commission quand M. Jeholet a posé sa question lors d'une précédente commission. Je me doutais qu'il reviendrait là-dessus aujourd'hui, je me suis donc dit que j'allais me joindre à cette démarche.

Je constate que M. Jeholet aborde la question avec beaucoup de sérénité et je m'en réjouis. Je partage son point de vue sur le Port autonome qui est un outil qui a une excellente réputation – et ceci est évidemment fort contrariant.

Je ne suis pas loin de penser aussi, mais sans avoir d'éléments tangibles et concrets, que l'on peut se poser la question du reclassement politique.

Je suis très intéressé par la question posée au ministre sur la légalité de la procédure en matière de mobilité externe parce que, jusqu'à présent, tout ce qui est répercuté dans la presse va dans le sens d'un respect des procédures aussi bien au conseil d'administration du 17 décembre. Celui du 21 janvier dit d'ailleurs que l'on ne sait pas approuver un PV, parce que ce qui a été dit est dit, et l'on renvoie au conseil d'administration du 11 février. On a l'impression de perdre du temps et l'on se demande si l'on ne noie pas le poisson, si les choses ont été faites dans les règles.

J'imagine que si les choses n'ont pas été faites dans les règles, vous allez nous en dire un mot. On pourrait sans doute sortir de cette situation par le haut, en se penchant sur une autre candidature que celle évoquée ou en tout cas en relançant la procédure, puis on verra bien ce qu'il en adviendra.

Hier soir, au Conseil communal de Liège, le Bourgmestre de Liège, par ailleurs Président du Port autonome, a été interpellé par un conseiller de l'opposition. Sa réponse, assez courte, mais tout de même intéressante, a été de dire qu'une rencontre avait eu lieu vendredi à votre cabinet. Cela, c'est pour le dossier qui nous occupe, j'imagine. Ce qui m'intéresse beaucoup plus, c'est de savoir si, pour le futur, des modifications étaient envisagées pour améliorer la situation pour que cela ne se reproduise plus.

L'essentiel de ma question auprès de vous aujourd'hui, Monsieur le Ministre, est de savoir si l'on ne peut pas tirer profit de ce qui s'est passé – que ce soit légal ou pas, cela interpelle de toute façon – pour veiller, à l'avenir, à des procédures un peu plus régulières. Par exemple, par le biais des contrats de gestion puisqu'il semble que ceux-ci viennent d'être approuvés par le Gouvernement wallon. Cet outil permettrait de mieux

encadrer les recrutements à l'avenir, mais il y a peut-être d'autres possibilités.

Ma question est donc plus orientée sur l'avenir : comment tirer parti de ce qui s'est produit pour avoir des normes plus orthodoxes à l'avenir ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Messieurs les députés, d'abord un préambule qui me semble important. Rappelons que, quel que soit l'avis que je peux avoir quant à l'opportunité de la procédure et de la désignation faite, comme ministre de tutelle, c'est sur les questions de légalité que j'ai à me prononcer.

S'agissant de la question d'opportunité, je n'ai pas fait mystère dans mes précédentes interventions que j'ai trouvé plus opportun de faire un appel à candidatures plus vaste plutôt que de procéder de la sorte.

Pour autant, ce n'est pas parce que je peux avoir un avis d'opportunité différent que cela met en cause la légalité du processus. C'est donc essentiellement sur cette dernière question qu'il m'appartient de vous apporter des éléments de clarification.

Quelques rétroactes précis d'abord quant à ce dossier. Celui-ci a été présenté en séance dans les points « divers » du conseil d'administration du 17 décembre dernier au Port autonome de Liège.

Quelques jours plus tard, le 24 décembre, la direction du Port a envoyé le PV de cette séance aux membres du conseil d'administration et aux commissaires du Gouvernement sans référence à ce point.

Le 30 décembre, un courrier signé par le seul directeur général a été envoyé avec, en annexe, deux points supplémentaires à considérer comme « à joindre au PV initial ».

Le 5 janvier, les commissaires du Gouvernement ont adressé un écrit à M. Émile-Louis Bertrand, Directeur général, précisant qu'ils se réservaient la possibilité d'exercer un recours à l'encontre des décisions en question après une analyse plus approfondie.

Dans l'intervalle, vous vous souviendrez que je m'étais fendu d'un courrier adressé à la direction du Port pour recueillir davantage d'explications.

Le 20 janvier, le Port autonome de Liège a transmis une étude juridique du bureau Elegis dont la conclusion est, je cite : « En application de l'article 75, § 4 du Code de la fonction publique associé avec l'article 305 précité, la compétence de décider d'une telle mobilité externe d'office – puisque c'est de cela qu'il s'agit – relève donc

du conseil d'administration du Port autonome de Liège ».

Lors du dernier conseil d'administration du 21 janvier dernier, aucun point n'a été réinscrit spécifiquement pour aborder de nouveau ces décisions, si ce n'est au travers de l'approbation du procès-verbal – où là, manifestement, quoi que l'on puisse penser de l'opportunité de la procédure, le PV étant censé refléter ce qui a été discuté et décidé, il était conforme.

Vendredi dernier, à ma demande, mes plus proches collaborateurs, dont un de mes chefs de cabinet adjoints, ont reçu la direction du Port pour des explications dans ce dossier. Je tiens à souligner qu'un représentant du président du Port est également présent.

Ce qu'il est important de retenir de cette réunion, ce sont en résumé les quatre éléments suivants :

- il s'agit bien d'un engagement au rang d'attaché A6 et non de directeur ;
- le Port s'appuie sur les plus objectifs principes juridiques et légaux pour prouver que les procédures ont été respectées et n'enfreignent en rien celles-ci dans le cadre du recrutement de l'attaché de grade A6 en question ;
- la tutelle du Gouvernement, telle que prévue actuellement sur un tel OIP, ne permet pas de faire machine arrière avec force de loi sur une décision légale prise par le conseil d'administration d'un des ports et entérinée ;
- selon moi, il convient désormais d'adapter la situation pour l'avenir, afin que l'éthique épouse le juridique en chaque cas.

Au vu de ce qui précède, mon cabinet planche déjà sur une réforme en profondeur de certains éléments liés au statut et au règlement d'ordre intérieur des ports, notamment pour mieux préciser le degré d'urgence d'un point à inscrire en séance du conseil avec des règles plus strictes relatives à cette inscription et au document à destination des administrateurs. Le Port autonome de Liège s'est par ailleurs engagé à revoir rapidement son règlement d'ordre intérieur en ce sens.

Je veux aussi dorénavant plus de transparence dans des procédures de recrutement que je veux claires et objectives.

Si le Code wallon de la fonction publique et le décret de 1998 sur les OIP, applicables ici et respectés selon le Port, sont une chose, je souhaite que les procédures soient mieux précisées en interne et que l'on trouve un moyen technique d'imposer juridiquement des auditions les plus larges possible et des délais plus longs pour laisser un recul suffisant aux organes de contrôle dans les conseils d'administration.

Bref, vous l'aurez compris, ce dossier ne me réjouit pas vraiment, mais constitue un fait qui nous amènera, tout comme le fut la mise sur pied des contrats de

gestion y afférents, à la mise en place de principes plus stricts pour cadrer les missions et les champs d'action de nos ports autonomes à l'avenir.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - M. Drèze parlait de sortir vers le haut, je ne crois pas que l'on sort vers le haut aujourd'hui. Soyons très clairs, on parle de légalité, d'un avis juridique. Un avis juridique vaut ce qu'il vaut, vous le savez, Monsieur Prévot. Vous n'avez pas fait allusion à une réponse éventuelle au courrier détaillé que vous aviez envoyé au président du Port autonome.

Si je vous entends, il faut prendre acte que l'affaire est enterrée, dégonflée, et que le conseil d'administration du mois de février n'aura rien à dire. Je rappelle qu'il y avait toute une série de personnes absentes au conseil d'administration du mois de décembre, y compris d'ailleurs le président. À un moment donné, vous dites : « On vote » et le PV a été adopté en fonction de ceux qui étaient là et qui pouvaient dire ce dont il avait été discuté puisque c'était un point en « divers ». Le courrier, après avoir envoyé le PV du conseil d'administration du mois de décembre, séparé et distinct du directeur interpelle évidemment aussi.

Il y a trop de choses qui interpellent, qui font penser – Monsieur Drèze, je l'ai dit avec sérénité, mais avec fermeté, je condamne avec force cette désignation parce que l'on est revenu aux désignations partisans, politiques – à la « la politique des amis et des petits amis ». C'est cela ici et je pense que c'est grave. Indépendamment de la légalité, Monsieur le Ministre, il y a aujourd'hui une faute éthique grave qui est faite par les responsables du Port autonome.

J'espère qu'il y aura encore un sursaut au conseil d'administration du mois de février, parce que l'on ne peut pas accepter ce type de désignation avec la nébuleuse, avec toutes les erreurs de procédure liées à cette désignation.

Je fais fi du profil de la personne qui a été désignée. Je suis déçu, Monsieur le Ministre, et je comprends bien que vous ne devez pas juger de l'opportunité, mais je pense que le président du Port autonome n'a pas non plus beaucoup aidé pour avoir une bonne gouvernance et de transparence dans ce dossier. Je condamne l'attitude du président du Port autonome qui avait une responsabilité importante. Et s'il était absent du conseil du mois de décembre...

Mme la Présidente. - Puis-je vais vous demander de conclure ?

M. Jeholet (MR). - ... au moins il devait être au courant que l'on a amené le dossier en « divers », qu'il a avait donné son aval – on ne me fera pas croire autre chose. Je regrette vraiment cette désignation et ce reclassement politique.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - D'abord, je vois bien que le ministre fait le maximum dans le cadre des marges de manœuvre dont il dispose. De ce côté, les choses sont très claires, très détaillées, très précises et je crois que tout le monde peut lui faire confiance dans les engagements pris pour le futur.

Maintenant, pour ce qui s'est passé, je suis aussi extrêmement perplexe. Je crois que nous ne sommes pas les seuls à nous trois, il y en a encore bien d'autres qui le sont. Il y a un point un peu particulier : au conseil d'administration de décembre, le dossier est amené en « divers », on le sait. Apparemment – on n'a que les informations par la presse pour ce qui nous concerne, je n'ai pas vu le dossier – le dossier comportait un CV de l'intéressé, mais n'aurait pas fait état des raisons pour lesquelles il aurait été licencié de l'ISSeP. Même en point « divers », les administrateurs pris un peu « à froid » n'avaient pas toutes les infos. Si cela est avéré, je pense que le conseil d'administration du 11 février peut de nouveau avoir un débat, cela me paraît clair.

Je comprends bien que celui qui vient de s'écouler, ne pouvant se prononcer que sur le PV, ce qui a été dit a été dit. Mais le 11 février je pense – c'est mon point de vue, je peux me tromper je ne suis pas au conseil d'administration – que le jeu reste ouvert. On dit que la décision de décembre entraîne des droits dans le chef de l'intéressé. La décision n'a pas été notifiée et s'il y a des droits, on peut encore discuter d'une éventuelle indemnisation. En tout cas, la balle est maintenant dans le camp du conseil d'administration et si le président est de bonne foi, ce dont je ne doute pas, il a encore une carte à jouer.

**QUESTION ORALE DE M. PUGET À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
MESURES PRÉVENTIVES PRISES EN CAS DE
FORTES PRÉCIPITATIONS NEIGEUSES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Puget à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les mesures préventives prises en cas de fortes précipitations neigeuses ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. HENRY À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'ÉQUIPEMENT DE NOS ZONES D'ACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE ET LE RECOURS À
L'ÉCLAIRAGE INTELLIGENT »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henry à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'équipement de nos zones d'activité économique et le recours à l'éclairage intelligent ».

La parole est à M. Henry pour poser sa question.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Ministre, sous la précédente législature, le Gouvernement a libéré un certain nombre d'hectares dédiés à l'activité économique qui vont donc se concrétiser, au fur et à mesure des procédures, en zonings et en zonings équipés pour permettre ainsi à un certain nombre d'entreprises de s'installer. Un peu plus de 2 000 hectares ont ainsi pu être libérés sur l'ensemble du territoire wallon.

Au fur et à mesure de l'utilisation de ces zones, comme je le disais, l'équipement devra être mis en œuvre. J'ai été récemment sensibilisé à un élément plus important qu'il n'y paraît, à savoir l'éclairage de ces zones, puisqu'il s'agit de zones disponibles en permanence et parfois utilisées à des heures en dehors des heures de bureau pour l'accès aux bâtiments, aux entreprises, et cetera, mais pas forcément en permanence pendant la nuit.

Or, il y a des dispositifs très importants d'éclairage. Une petite entreprise liégeoise travaille justement, on l'a vu récemment dans plusieurs articles de presse, sur une forme d'éclairage intelligent pour faire en sorte de ne pas avoir un éclairage permanent de toute la zone, mais un éclairage strictement limité aux zones où les personnes, où les véhicules se déplacent, dans le but de la mise en œuvre d'une économie minimale, mais en garantissant néanmoins le même niveau de confort et le même niveau de sécurité que si l'éclairage était complet.

Ce n'est pas du tout anodin, puisque dans certaines situations on peut aller jusqu'à 80 % même plus d'économie d'éclairage – c'est tout à fait significatif. Certaines expériences pilotes ont pu être mises en œuvre à divers endroits, notamment sur le zoning industriel de Grâce-Hollogne, qui est un ancien zoning qui n'a pas du tout été « désigné » tenant compte de cela, mais sur lequel on a néanmoins pu installer ce genre de dispositifs.

Début 2011, la SPI – Société provinciale d'industrialisation de la Province de Liège – tenant justement compte de cette consommation importante d'énergie que représente l'éclairage public sur les parcs industriels, a fait appel à différents acteurs pour corriger

cette consommation, ce problème. C'est ainsi qu'est né le consortium GEPPADI – Gestion de l'éclairage public des parcs d'activités, durable et intelligente – dont la mission était de réinventer les aspects liés à l'éclairage public : diminution de la puissance et de l'empreinte écologique, optimisation de la technologie du mât, de la source lumineuse, et cetera.

Au vu du potentiel de réduction d'énergie que cela représente, mais aussi de la diminution de la pollution lumineuse – qui est en soi un enjeu significatif, on l'évoque de temps à autre, notamment par rapport à la biodiversité – je souhaiterais attirer votre attention sur ces potentiels « développement » et voir surtout la façon dont vous les intégreriez ou non. De quelle façon est-ce prévu dans l'équipement des futurs zonings ?

En amont, cela fait-il partie d'un cahier des charges d'équipement, de conception déjà de l'éclairage ? Puis plus globalement, de quelle façon ce type de technologie peut-il être utilisé ou à l'ordre du jour sur les réseaux publics dont nous disposons, c'est-à-dire le réseau routier, cyclable, fluvial, où l'on se retrouve suivant les endroits ? Pour les endroits très fréquentés, cette question se pose peut-être moins, mais suivant les endroits et dans les situations où il y a parfois un éclairage permanent, pendant les heures d'obscurité, qui en réalité n'est nécessaire qu'à certains moments bien précis.

Ce type de développement est-il aussi intégré, est-il également pris en compte dans l'éclairage des différentes infrastructures ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, en premier lieu, je me dois de réagir à votre introduction. Si le précédent Gouvernement a effectivement décidé d'affecter à l'activité économique quelque 2 130 hectares supplémentaires sur le territoire wallon, c'est essentiellement en exécution du plan prioritaire ZAEbis, décidé en 2008, qui consacrait déjà 2 581 hectares. Cette diminution du nombre d'hectares s'explique par l'évaluation de ce plan mené sous la précédente législature.

En second lieu, je dois corriger votre affirmation selon laquelle ces zones sont en cours d'équipement. En réalité, en tant qu'ancien ministre en charge de l'Aménagement du territoire, vous n'ignorez pas que la plupart des procédures de changement d'affectation du sol – les révisions de plan de secteur ou les PCAR – n'ont pas pu être menées à leur terme. Lors de l'installation du nouveau Gouvernement, seul un tiers des procédures d'aménagement du territoire a été entamé tandis que seulement quatre procédures ont été menées à leur terme.

Chacun sait que l'équipement des terrains ne peut être réalisé qu'après finalisation des procédures d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

Vu les besoins avérés des entreprises en termes d'espace, le nouveau Gouvernement s'est engagé à faire aboutir ces dossiers le plus rapidement possible. Pour accélérer le processus, le nouveau CoDT prévoit notamment que l'inscription d'une nouvelle ZAE au plan de secteur pourra bénéficier d'une décision dans un délai de deux ans. En cas de ZAE jugée prioritaire, ce délai pourra même être ramené à un an.

Pour revenir à votre question sur l'éclairage intelligent des zonings, deux subventions ont été accordées à la SPI, dont l'une est encore en cours d'exécution. Ces subventions visent, d'une part, la réalisation d'une préétude relative à la gestion de l'éclairage public des parcs d'activité, durable et intelligente et, d'autre part, la réalisation d'une étude de faisabilité de mâts d'éclairage ; je n'ai pas dit en cours de finalisation.

Ces subventions ont permis à la SPI de mener des expériences pilotes en région liégeoise et de tirer les premiers enseignements de celles-ci. Ainsi, suite à la période de recherche et d'expérimentation menée en partenariat avec le secteur privé et l'ULg, il est apparu que si le projet est extrêmement riche et séduisant sur le principe, la phase de commercialisation des installations d'éclairage intelligent est particulièrement délicate.

D'une part, il y a lieu de respecter les règles de concurrence dans ce nouveau marché. Imposer tel type d'installation d'éclairage intelligent ne peut se concevoir qu'au travers d'un cahier des charges respectant les règles de marché public. La *spin-off* de l'ULg, SmartNodes, créée à cet effet, devra donc affronter la concurrence.

D'autre part, selon les gestionnaires de réseaux d'éclairage public, il apparaît que les modules d'éclairage intelligent sont onéreux, tant à l'achat qu'à l'exploitation. Cela nécessite la mise en place d'une nouvelle politique de maintenance des équipements, nécessitant des outils de gestion à distance. Le modèle financier devrait donc être revu afin de le rendre compatible avec le marché.

Au vu de ces éléments, le projet d'éclairage intelligent nécessite encore une phase de maturation afin que la diminution du coût énergétique – diminution qui peut être fort importante, vous l'avez rappelé – puisse aller de pair avec un coût économique acceptable par le marché.

Voici les éléments que je pouvais porter à votre connaissance.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces différentes précisions.

Avant tout, ce n'était pas du tout dans mes intentions de faire un bilan des zones d'activité économique. Je veux dire par là qu'il y a des zones qui sont en phase d'équipement. D'ailleurs, vous avez certainement encore à équiper, sous cette législature, des zones qui ont été libérées encore avant la législature précédente. C'est toujours comme cela, il y a toujours un étalement, mais il y a donc de l'équipement qui se réalise et qui se réalisera sous cette législature. Cela me semble important d'avoir notamment cet élément.

J'entends bien que l'on est en phase des expériences pilotes. Il faudra donc que l'on ait un bilan plus élaboré un peu plus tard. On sait très bien qu'il y a ces expériences pilotes. Bien entendu qu'il s'agira de respecter les règles de concurrence de cahiers des charges, et cetera, et le but n'est pas du tout de soutenir une entreprise uniquement, mais de voir l'intérêt d'une technologie comme celle-là à la fois pour le développement technologique et pour l'économie d'énergie que cela peut apporter.

C'est toujours au départ, surtout quand on vient du secteur de la recherche, parfois d'une petite entité, que ce genre de choses peut aussi se développer. J'aurai après une question sur les petites éoliennes. Vous savez comme moi qu'il n'y a eu qu'une seule entreprise qui a postulé pour le marché en question. Vous voyez donc que c'est parfois possible aussi, mais bien entendu que les marchés publics doivent être respectés et les règles de concurrence également. Je me réjouis de l'intérêt que vous marquez pour l'objectif de la réduction de consommation et que nous puissions y revenir dans les prochains temps, car c'est vrai que cela doit malgré tout être pris en compte suffisamment en amont pour que l'équipement soit réalisé de cette manière et que cela puisse se concrétiser dans les faits.

**QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
BUDGET CONSACRÉ AUX CHANTIERS DU
RÉSEAU SECONDAIRE DU BRABANT
WALLON »**

**QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
TRAVAUX DE CONTOURNEMENT EN
BRABANT WALLON »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux

publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Legasse, sur « le budget consacré aux chantiers du réseau secondaire du Brabant wallon » ;
- de M. Legasse, sur « les travaux de contournement en Brabant wallon ».

La parole est à M. Legasse pour poser ses questions.

M. Legasse (PS). - Monsieur le Ministre, nous avons pu apprendre par la presse de ce week-end que 10 millions d'euros allaient être consacrés aux chantiers du réseau secondaire du Brabant wallon. Cela représente une augmentation de 30 % par rapport au budget de l'année passée. Je ne peux que vous féliciter pour cette excellente nouvelle et pour la volonté d'améliorer le réseau secondaire wallon qui en a bien besoin en Brabant wallon comme ailleurs, par ailleurs.

Mes questions seront donc consacrées à la manière dont ce budget sera utilisé et aux détails découlant de l'organisation de ces chantiers.

L'agenda de ces chantiers est-il établi de manière à éviter au maximum de perturber la circulation, en étant réalisé pendant les périodes de vacances scolaires notamment ?

Toujours pour éviter de ralentir encore un trafic déjà très dense, des déviations efficaces seront-elles établies ? Je pense en particulier à la N280 suite aux inondations à Ittre et le pont qui doit être réparé.

Est-il envisagé de communiquer de manière intense avec les communes concernées pour ces chantiers et par les déviations afin d'arriver à une concertation entre les différents acteurs ?

Par rapport à la communication sur les chantiers pour les usagers de la route, comment comptez-vous informer les conducteurs ? Y aura-t-il des informations avant et pendant les chantiers ? Autant de questions relatives aux usagers et aux navetteurs.

Par contre, je voudrais également, à la seconde question jointe, aborder plus singulièrement la situation des contournements en Brabant wallon. Ainsi, sur ces 10 millions d'euros qui seront consacrés aux chantiers du réseau secondaire du Brabant-wallon, nous avons pu découvrir les différents chantiers qui allaient être concernés, singulièrement les contournements. Je pense au contournement de Jodoigne, mais aussi à celui de Perwez.

Cela peut être quelque peu surprenant d'aborder et d'évoquer ces contournements, notamment celui de Perwez, car c'est un dossier particulièrement récent qui n'est pas forcément des plus prioritaire, du moins de mon point de vue. Concernant le contournement de Jodoigne aussi, car, en novembre, vous déclariez : « L'estimation des emprises à effectuer sur le tronçon

entre la N222 et N29 s'est avérée beaucoup plus élevée que ce qu'avait envisagé l'intercommunale du Brabant wallon et aucun budget n'a pu être dégagé pour effectuer ces emprises. Une nouvelle demande sera introduite par l'IBW, tandis que l'étude est en cours pour le tronçon compris entre la N240 et la N222 ».

Je peux donc constater que vous avez réussi à dégager un budget pour le contournement de Jodoigne.

Ces travaux de contournement se concentrent dans l'est du Brabant wallon, mais rien pour l'ouest. Pourtant, il est tout aussi important dans cette partie de la province de relier efficacement les communes, désengorger les centres des villes et créer un maillage urbain. Je pense plus singulièrement encore au contournement nord de Tubize qui est vraiment prioritaire, notamment car l'absence de ce contournement pourrait mettre à mal tout un développement urbain, économique et social, sur le site des anciennes forges de Clabecq où l'on parle de plusieurs milliers de logements en bordure du canal.

Pourquoi privilégiez-vous le contournement de Perwez, projet récent et qui n'était pas considéré comme prioritaire et le contournement de Jodoigne et pas le contournement nord de Tubize, considéré comme prioritaire depuis de nombreuses années ?

Avez-vous eu des éléments neufs concernant les projets d'infrastructure 2015 et les routes de l'emploi qui permettraient de dégager des fonds pour améliorer le réseau de l'ouest du Brabant wallon et notamment pour le contournement nord de Tubize ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, vous me posez tout d'abord une question relative à l'organisation des chantiers du Brabant wallon.

Sachez que de nombreuses démarches de préparation des chantiers sont menées préalablement à leur démarrage, vous ne l'ignorez pas.

Tout d'abord, chaque projet fait l'objet d'une analyse des modalités de mise en œuvre, en concertation avec les autorités locales et les services de police.

Ensuite, la programmation des chantiers intègre aussi des facteurs de mobilité et de circulation. Une circulaire relative au maintien de la fluidité du trafic sur le réseau structurant existe d'ailleurs au sein de mon administration et conditionne l'organisation des chantiers.

C'est pourquoi certains chantiers, ou certaines phases de chantiers, sont éventuellement programmés pendant des périodes de congés scolaires, mais on ne peut pas concentrer tous les chantiers pendant les

courtes périodes de vacances, et ce pour diverses raisons évidentes.

De plus, une analyse plus globale de l'ensemble des chantiers est menée afin de vérifier la compatibilité de plusieurs d'entre eux proposés simultanément. Certains chantiers peuvent alors être postposés de manière à garantir un minimum de mobilité.

Enfin, les conditions météo, contre lesquelles nous ne pouvons rien, interviennent également dans la décision de démarrer un chantier ou non.

Une fois que la décision de commencer un chantier est prise, il convient alors de communiquer concrètement sur celui-ci, en utilisant différents canaux de communication, ce que mon administration ne manque pas de faire.

En ce qui concerne votre deuxième question, relative au choix des contournements de Perwez et Jodoigne plutôt que celui de Tubize, je pourrais vous dire que, étant de nature à voir le verre à moitié plein plutôt qu'à moitié vide, cela fait déjà deux contournements sur trois attendus en Brabant wallon.

Sans entrer dans une analyse historique de l'évolution des trois projets en question, il se fait que les projets de Jodoigne et de Perwez étaient à des stades de maturité suffisante, administrativement et techniquement, pour envisager une adjudication et un engagement budgétaire dans le courant de cette année 2015, d'où mon choix de les inscrire au budget.

Je tiens également à préciser que le contournement de Perwez est en fait l'accès au parc d'activité économique de Perwez, lequel a été repris dans les projets d'équipement du plan Marshall 2.vert depuis 2013.

Il n'en reste pas moins que, comme vous le soulignez, des solutions structurantes doivent être trouvées pour améliorer la mobilité présente et future de l'ouest du Brabant wallon, notamment, en ce qui concerne le financement d'un projet tel que celui du contournement de Tubize, estimé à 11 millions d'euros, dont l'ampleur dépasse à elle seule le budget annuel affecté à tout le Brabant wallon.

Je peux donc vous assurer que ce projet n'est pas tombé aux oubliettes et qu'il figure en bonne place dans la liste des projets qui pourraient émerger aux futurs financements des routes de l'emploi à travers le plan Infrastructures que nous allons élaborer tout au long de cette année 2015.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Monsieur le Ministre, le montant qui a été évoqué et que j'ai moi aussi entendu est de l'ordre de 10 ou 12 millions d'euros en fonction des schémas et des pistes retenues.

Il est à noter également que votre administration a déjà acquis certains terrains, notamment en bordure du canal à Clabecq. J'ai cru comprendre que quelque 350 millions d'euros étaient envisagés à l'échéance de cette législature pour des projets d'ampleur. Peut-on d'ores et déjà considérer que tout ou partie des moyens nécessaires pour le contournement de Tubize seront ponctionnés sur ces 350 millions d'euros ? J'imagine que oui, mais j'aimerais avoir une confirmation de votre part.

Mme la Présidente. - Normalement dans le cadre d'une réplique, il n'y a pas de question additionnelle. Je le rappelle toujours aux collègues, donc c'est vraiment à l'appréciation de M. le Ministre.

La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Comme je l'ai dit, le dossier figure en bonne place pour les futurs dossiers relatifs aux routes de l'emploi, mais tant que ce plan n'a pas été esquissé, défini et tranché, je ne peux pas me permettre de faire une annonce qui serait précoce en jouissance et certainement précoce sur le plan de la réalité des engagements budgétaires.

Mme la Présidente. - Un avertissement pour les collègues.

(Rires)

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE CO-
INVESTISSEMENT RÉGIONAL CONCERNANT
LE TRONÇON DE LA N56 ENTRE L'A8 À
PAPIGNIES ET LA N57 »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le co-investissement régional concernant le tronçon de la N56 entre l'A8 à Papignies et la N57 ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, après des années d'attente, le projet de tronçon devant relier l'autoroute A8 et la Ville de Lessines semble se concrétiser. A priori, un premier investissement est annoncé et permettra de relier l'A8 à la chaussée de Renaix, la fameuse N57, ainsi que le raccordement à la zone d'activité économique de Lessines Ouest.

Cet axe aura des effets bénéfiques aussi divers que variés puisqu'il permettra en effet de développer l'accessibilité à Lessines, donc son attractivité économique.

Ce tronçon participera également au désengorgement des villages alentour, ce qui améliorera de facto leur sécurité.

Concernant ce premier tronçon, quand les travaux pourraient-ils commencer et quelles en seraient les échéances ?

Un quart du crédit total a été débloqué : 3 350 000 euros par rapport aux 14 millions d'euros de base.

Pourquoi la totalité n'a-t-elle pas été débloquée ?

Quand Lessines pourra-t-elle espérer voir aboutir ce dossier dans sa globalité ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, bonjour Monsieur Prévot.

Le dossier que vous évoquez concerne, d'une part, le projet de construction du tronçon de la N56 entre l'autoroute A8 à Papignies et la chaussée de Renaix, la N57 à Lessines et, d'autre part, le raccordement à la zone d'activité économique de Lessines Ouest.

La réalisation de la N56 est indispensable pour assurer le désenclavement et l'accessibilité de la Ville de Lessines et contribuer ainsi à son développement économique. Elle permettra en outre de maîtriser la mobilité et particulièrement le charroi de transit traversant actuellement les villages de Papignies, Wannebec, Ollignies, entraînant une insécurité routière et altérant la qualité de vie des riverains.

Ce projet a été inscrit dans le plan Marshall par le Gouvernement wallon précédent et une convention fut signée le 15 juin 2009 entre le Gouvernement wallon et l'intercommunale IDETA.

Le financement est réalisé conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 21 octobre 2004 portant exécution du décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques. La Direction générale opérationnelle de l'économie, de l'emploi et de la recherche, la DGO6, subsidie à raison de 80 % les dépenses éligibles concernant les travaux. La Direction générale opérationnelle des routes et des bâtiments, la DGO1, prend à charge les 20 % restants des dépenses éligibles concernant la construction de la liaison A8 – Parc d'activité économique de Lessines Ouest.

Une procédure d'adjudication publique a déjà été initiée en 2009 et avait dû être abandonnée suite à plusieurs contraintes d'urbanisme. Les prescriptions urbanistiques qui ont été imposées par le permis délivré le 6 mai 2013 ont entraîné la nécessité de modifier de manière importante le projet initial et de redéfinir en conséquence les prestations et le contenu du marché, notamment par les nouvelles normes techniques qui sont entrées en vigueur avec le nouveau cahier des charges type Qualiroutes qui a remplacé le RW 99.

Les procédures des expropriations des terrains nécessaires à la réalisation ont également ralenti la procédure, car plusieurs dossiers ont dû passer en justice. Aujourd'hui, tout est enfin en ordre.

Le 3 avril 2014, le Gouvernement wallon a marqué son accord sur la proposition de mise en adjudication de la construction du tronçon de la N56 entre l'autoroute A8 à Papignies et la chaussée de Renaix à Lessines ainsi que du raccordement à la zone d'activité économique de Lessines Ouest. Il a marqué son accord également sur le report du visa d'engagement déjà accordé.

À ce jour, l'adjudication publique a eu lieu, les offres ont été analysées. Les procédures administratives n'étant pas encore arrivées à terme, je ne peux vous en communiquer le résultat.

Toutefois, sous réserve de la bonne démarche des procédures, le chantier pourrait débuter cette année.

Je tiens, dès lors, à vous rassurer qu'il n'y a pas de blocage dans ce dossier. Le montant estimé de 3 345 000 euros représente uniquement la part des 20 % du montant total estimé du marché et prit en charge par l'administration des routes et bâtiments.

Mme la Présidente. - La parole est M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, tout d'abord merci pour votre réponse. Je suis heureux d'entendre, tout d'abord, que les travaux pourraient débuter cette année. Heureux d'entendre aussi, par rapport à la fin de ma question, que l'on parlait ici des 20 % débloqués par la DGO1 et que les 80 % devraient suivre. Merci également d'avoir apporté des éclaircissements par rapport justement à ces soucis de cahiers des charges et d'expropriation, notamment, qui ont pris un peu plus de temps.

Il y avait trois dossiers distincts dans cette question, mais ce sont des dossiers importants et attendus par les habitants de Lessines et des environs. Pour connaître la Région, je ne parle vraiment que de l'aspect sécuritaire, effectivement de nombreux automobilistes profitent de traverser actuellement les villages pour rejoindre l'A8, notamment. Cela crée de nombreuses nuisances pour les riverains, mais également de gros problèmes de sécurité.

Je reviendrai très certainement dans les mois à venir pour le suivi de ce vaste chantier.

QUESTION ORALE DE M. HENRY À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE SUIVI RÉSERVÉ AU PETIT ÉOLIEN »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henry à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le suivi réservé au petit éolien ».

La parole est à M. Henry pour poser sa question.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Ministre, le dossier du petit éolien nous intéresse beaucoup, il a fait tant parler de lui ces derniers temps. Je vous avais interrogé là-dessus déjà au mois de décembre, lorsqu'il y avait eu cet appel d'offres finalement assez limité pour un certain nombre de mâts, à la fois au plan incliné de Ronquières, aux ascenseurs de Strépy, à proximité des écluses de Péronnes et sur l'échangeur de Daussoulx, soit une trentaine de mâts pour une production de 12 750 MWh par an. C'est donc une expérience pilote qui aurait dû commencer théoriquement au mois d'août, mais qui avait été reportée.

Vous aviez confirmé qu'une seule offre n'a été remise pour cet appel d'offres. J'aurais voulu savoir où l'on en était par rapport à cet appel d'offres et quel calendrier serait mis en œuvre par rapport à cette expérience pilote, mais aussi, plus globalement, au développement à l'implantation de ces petites éoliennes sur un certain nombre d'infrastructures. Proposition qui est plutôt sympathique et positive, mais qui se heurte à deux questions importantes, c'est-à-dire le coût et l'efficacité énergétique. J'imagine que c'est aussi précisément l'intérêt de l'expérience pilote d'y voir plus clair par rapport à cela.

Vous aviez d'ailleurs dit aussi que vous ne souhaitiez pas qu'il y ait d'argent public dépensé pour accompagner cette démarche. Des certificats verts existent, mais pas d'argent public, puisque vous avez annoncé que c'était un consortium qui était prêt à s'investir dans ce projet.

J'aurais aussi voulu avoir davantage de précisions sur la composition de ce consortium et finalement savoir, plus globalement, quelles étaient les prochaines étapes attendues dans ce dossier.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, ma réponse sera courte. Elle décevra probablement celles et ceux qui étaient en attente de scoop particulier, je leur présente déjà mes excuses.

L'appel d'offres qui a été lancé par le SPW et la SOFICO concernait les trois sites de Ronquières, Strépy et Péronnes, vous l'avez rappelé.

Le site de Daussooux n'était pas inclus et devrait, pour sa part, faire l'objet d'un marché initié par le SPW, la DGT2, Département de la gestion immobilière.

L'examen de l'offre reçue est terminé au sein de la DGO2 et fait l'objet d'un dossier qui doit m'être prochainement transmis ainsi qu'à la SOFICO.

Vous comprendrez dès lors qu'il ne m'est pas possible de pouvoir, à ce stade, vous divulguer des informations qui doivent encore rester confidentielles tant qu'une décision finale n'a pas encore été prise, a fortiori n'ayant pas encore reçu le dossier.

S'agissant de votre dernière interrogation sur le suivi à réserver au développement du petit éolien, c'est un dossier sur lequel je suis en contact régulier, notamment avec mon collègue M. Di Antonio et avec le ministre de l'Énergie, M. Furlan, pour voir quelles sont les modalités du suivi du développement de ce petit éolien. Singulièrement, le sort qui sera fait ou le résultat qui sera issu de cet appel d'offres conditionnera probablement les étapes futures qui devront être envisagées dans un sens ou dans un autre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre. C'est étonnamment beaucoup plus compliqué que ce qui a été communiqué à différentes reprises, à ce que je comprends. D'une part, il n'y a qu'une seule entreprise concernée ; d'autre part, on ne sait plus, en février 2015, si c'est intéressant ou non et quelle sera la stratégie du Gouvernement. Vous ne confirmez aucun chiffre ni aucun calendrier.

J'entends bien, pour le suivi de l'expérience pilote, on est juste quelque temps en retard supplémentaire. Il suit son cours. Nous reviendrons donc ultérieurement sur l'analyse de l'offre lorsque vous en disposerez.

Là où je suis plus surpris, c'est que nous sommes au point mort complet par rapport à la stratégie en tant que telle. Je rappelle qu'il était prévu 200 GWh d'ici 2020. Si l'on a une expérience pilote qui démarre à peine en 2015, ce ne sera plus du tout imaginable. Cela veut dire qu'il faudra revoir aussi – mais là, ce n'est pas votre compétence à vous, c'est plutôt la compétence du ministre de l'Énergie – globalement la planification des différentes sources d'énergie renouvelable.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot pour une précision.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Qu'il n'y ait pas d'amalgame. Le fait que je ne donne pas d'informations à ce stade sur une procédure de marché public – parce que je ne peux pas révéler quoi que ce soit à ce stade – ne signifie pas que le Gouvernement est devenu tout d'un coup frileux par rapport à la mise en œuvre de ce projet.

En tout état de cause, ce qui ressortira de l'analyse de cette offre unique permettra aussi de savoir ce qu'il est possible de faire, ce qu'il est envisageable, si l'ambition que nous nous étions assignée est atteignable ou non. À ce stade, c'est trop précoce que pour en tirer une quelconque autre conclusion.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - J'entends bien. On peut en tout cas en tirer comme conclusion que le marché des constructeurs n'est visiblement pas aussi touffu que l'on aurait pu le croire.

Deuxièmement, on est de toute façon extrêmement en retard. L'expérience pilote était censée démarrer au mois d'août. Dès lors, le calendrier de 2020 est devenu impossible. Aujourd'hui, vous n'avez plus de conclusion. Vous dites que l'on ne peut pas tirer de conclusion. Oui. Mais il y a un an d'ici, elles étaient données, les conclusions. Donc, ces conclusions sont suspendues, ce qui ne me surprend pas tellement.

Nous verrons bien la suite. Nous analyserons en détail. Avouons que – je vous vois sourire – on peut se dire qu'un peu n'importe quoi a pu être dit par moment. Concernant plus globalement ce dossier – il dépasse vos compétences – j'interrogerai aussi le ministre Furlan tout à l'heure sur la partie plutôt stratégique, énergétique sur ce plan et coût de cette hypothèse de petit éolien.

Je prends acte des éléments. Nous y reviendrons ultérieurement.

QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA FINALISATION DU CONTOURNEMENT D'ENGHIEN »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la finalisation du contournement d'Enghien ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, la Ville d'Enghien était une petite ville d'une douzaine de milliers d'habitants, qui a la caractéristique d'être une ville historique, traversée par deux axes, un nord-sud et un est-ouest. L'est-ouest est réglé puisque nous avons un axe autoroutier qui permet d'éviter de traverser le centre-ville.

Par contre, l'axe nord-sud qui mène à la Flandre, notamment à la Ville d'Alost, sur le nord d'Enghien, est un axe fortement fréquenté par des poids lourds.

En 1995, la Région wallonne et la ville ont convenu d'un accord pour réaliser un mini-contournement. Pourquoi un mini-contournement ? Parce que la particularité de la Ville d'Enghien est qu'elle est sur la frontière linguistique. Donc, les autorités flamandes n'étaient pas très enclines à développer un contournement complet sur la ville.

On a utilisé une partie des voiries existantes. Il restait à faire deux autres morceaux : une nouvelle route d'une part et, d'autre part, un aménagement autoroutier.

La nouvelle route a pris beaucoup de temps. C'est finalement votre prédécesseur qui a terminé les travaux en octobre 2013. Il reste à parachever la dernière phase du contournement qui concerne un aménagement d'une bretelle autoroutière et un élargissement à trois bandes de l'autoroute entre deux sorties d'autoroute, celle de Petit-Enghien et celle d'Enghien.

Sachant que pour la route, les travaux et les budgets relevaient du SPW puisque nous étions en dehors du réseau structurant et que, par contre, sur l'autoroute, on est dans le réseau structurant, je voulais m'assurer que la bonne coordination entre ces deux « maîtres d'ouvrage » est assurée et que vos services, qui préparent les dossiers pour la SOFICO, ont pu avancer sur la suite des éléments, c'est-à-dire lancer l'étude technique d'établissement des plans et des mesures d'exécution qui doivent nous mener au cahier des charges.

Cette dernière phase du contournement qui permettra d'éviter un trafic de transit de poids lourds dans un cœur de ville historique est-elle bien en cours ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, la première partie du contournement d'Enghien, à savoir le contournement est, qui a été inauguré en 2013, constitue une étape importante pour favoriser la fluidité du trafic et améliorer la qualité de vie des riverains.

Je note d'ailleurs en clin d'œil que je n'ai jamais autant entendu parler de contournement depuis un an. À croire que, dans chacune des communes de Wallonie, il y a un projet de contournement en gestation.

La phase deux figure bien dans les dossiers de la SOFICO.

Cette phase comporte la réalisation d'un giratoire, le remodelage de la bretelle d'entrée et la prolongation de celle-ci pour se confondre avec la bretelle de sortie suivante, vu le rapprochement des deux sorties.

Il n'a toutefois pas pu être retenu ni réalisé dans le cadre du plan Routes qui se termine à l'impulsion de la SOFICO, mais mes services continuent de l'étudier pour le proposer dans le cadre du futur plan Infrastructures que je suis actuellement en train de mettre sur pied et sur lequel nous travaillons.

Des perspectives existent. Je ne peux pas encore offrir de certitude ou de garantie à ce stade. Techniquement, le dossier continue sa maturation.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je remercie M. le Ministre. Effectivement, ce sera le prochain train de plan d'investissement dont on a déjà parlé à moult reprises cette matinée. J'ai bien noté que vos services préparaient le dossier de façon à ce qu'il puisse être retenu dans cette fameuse future liste du plan Infrastructures. Je vous remercie pour l'attention que vous portez à ce projet.

QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES PLANTATIONS LE LONG DU CANAL DE L'ESPIERRE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les plantations le long du canal de l'Espierre ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (cdH). - Monsieur le Ministre, en décembre dernier, un vent violent a provoqué la chute d'un arbre situé sur les berges du canal de l'Espierre à Lerner, sur l'entité d'Estaimpuis. Les services des voies navigables et les pompiers locaux n'étant pas en mesure de dégager cet arbre, le recours à une firme spécialisée est nécessaire.

On connaît les démarches administratives qui prennent parfois un peu de temps. Nous sommes maintenant plus d'un mois plus tard. L'arbre est toujours dans le canal.

Pouvez-vous nous indiquer, Monsieur le Ministre, où nous en sommes dans la procédure et si la procédure d'adjudication a été lancée ?

Plus globalement, un relevé complet des arbres de la rive droite du canal révèle que sur 750 peupliers, au moins 50 présentent un danger potentiel et doivent être abattus et remplacés. Le responsable des voies

navigables du district indique qu'un cahier des charges doit être réalisé. Il devrait aboutir pour la fin 2015.

J'aimerais savoir où nous en sommes. Ne conviendrait-il pas d'étendre l'analyse à l'ensemble des arbres du canal afin de réaliser un seul marché ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, en ce qui concerne l'arbre ayant chuté le long des berges du canal de l'Espierre, plus exactement au niveau de la passerelle dudit canal, l'enlèvement de celui-ci a été confié à la société adjudicataire du marché relatif à l'entretien des espaces verts le long des voies d'eau du district de Comines.

Une tentative d'enlèvement de l'arbre a été faite courante de ce mois de janvier, mais est restée malheureusement infructueuse de par le fait que l'arbre tombé se trouve en rive gauche – zone herbeuse – et occupe actuellement l'entièreté du canal.

Dès lors, la société adjudicataire a fait appel à un sous-traitant possédant le matériel approprié et l'intervention devrait idéalement, sous réserve des conditions climatiques, avoir lieu dans les prochaines semaines.

Quant à l'analyse des arbres situés en rive gauche du canal, celle-ci est programmée pour le second semestre de cette année.

L'abattage des 50 arbres en rive droite – croyez-en mon expérience locale, ce n'est pas toujours bon – présentant un danger potentiel sera réalisé prochainement dans le cadre du marché précité.

De plus, un groupe de travail avec l'ensemble des intervenants va être mis en place afin de définir la future politique de gestion des abords du canal de l'Espierre pour éviter que ce genre de situation ne se renouvelle a fortiori, si elle devait en plus générer des lésions quelconques, voire tuer quelqu'un s'il devait se ramasser un arbre sur la tête.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Les autorités locales attendent impatiemment que l'arbre soit retiré. J'entends que c'est pour bientôt et j'en suis heureuse. En effet, les promeneurs s'inquiètent non seulement de l'état de santé des autres arbres, mais surtout du danger potentiel que cela représente. Je suis bien entendu heureuse de voir que vous êtes conscient de cette problématique.

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
RÉFLEXIONS DU GOUVERNEMENT AUTOUR
DE LA SOFICO »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les réflexions du Gouvernement autour de la SOFICO ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
INCITANTS FISCAUX EN MATIÈRE DE
PATRIMOINE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les incitants fiscaux en matière de patrimoine ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME MORREALE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
SUBSIDES POUR LE CENTRE
D'INTERPRÉTATION DE LA PIERRE À
SPRIMONT »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les subsides pour le Centre d'interprétation de la pierre à Sprimont ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Morreale (PS). - Monsieur le Ministre, je vous reviens avec une question que j'ai par ailleurs posée à votre collègue hier, puisque cela concernait à la fois le tourisme et le patrimoine.

Il y a une dizaine d'années, la Commune de Sprimont a initié une procédure qui visait à réaménager le musée de la Pierre, qui entend mettre en valeur le travail de la pierre, un savoir-faire qui est reconnu dans la région, n'en déplaise à mon collègue Patrick Prévot qui nous fait régulièrement valoir que sa ville, Soignies,

est la capitale mondiale de la pierre. Dans l'Ourthe-Amblève, c'est également le cas.

Ce musée est établi au sein de l'ancienne centrale électrique des carrières de Sprimont, datant du début du XXe siècle, sur un site encore exploité à ce jour et qui accueille, depuis une vingtaine d'années, des rencontres internationales de sculptures, que je vous invite à découvrir, au cours desquelles une quinzaine d'artistes belges et étrangers viennent créer des œuvres d'art au départ de blocs de pierre.

L'objectif est de faire de ce musée un véritable centre d'interprétation de la pierre. Outre sa rénovation, il s'agit d'y réaliser une scénographie – c'est la deuxième partie du projet – retraçant l'évolution de la pierre, depuis son état originel jusqu'à la pierre ornementale. Il est prévu que ce dossier, dont l'investissement est estimé à 1,6 million d'euros, bénéficie de subsides du Commissariat général au tourisme pour la scénographie et du Département du patrimoine pour la rénovation du musée, qui est la première partie, premier volet du subside.

Les bâtiments étant classés, ce sont des procédures spécifiques, souvent longues, qui doivent être accomplies. Néanmoins, en août 2013, la Commune de Sprimont avait annoncé la concrétisation imminente du dossier. L'appel d'offres avait été lancé et les travaux étaient censés débuter au printemps 2014 pour s'achever en 2016. Travaux qui avaient ensuite été reportés en septembre 2014. Mais à ce jour, le chantier n'a pas encore été lancé. Et pour cause, il semblerait que le Gouvernement doive se positionner quant à l'octroi des subsides sollicités.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous rassurer quant à l'octroi de subsides en vue de mener à bien ce projet de centre d'interprétation de la pierre ? Quand peut-on voir le dossier inscrit à l'ordre du jour du Conseil des ministres ? Quand pourrait-on raisonnablement envisager le lancement des travaux ? Hier, le ministre m'annonçait qu'un arrêté du Gouvernement wallon avait été accordé, en 2010, pour la phase 1, mais qu'il fallait attendre la deuxième partie du subside. Je me tourne vers vous pour la réponse à ces questions.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je vous confirme avoir reçu, fin de l'année 2014, une demande de subside de la part de mon administration. Malgré les moyens d'action supplémentaires qui ont pu être dégagés l'année dernière, ce dossier n'a pas pu être engagé. Toutefois, et s'agissant d'une restauration qui a un impact en matière d'emploi, il fera partie de mes priorités en ce début d'année 2015. Je profite de l'occasion pour vous annoncer qu'il est à l'instruction au sein de mon cabinet.

Il sera prochainement présenté au Gouvernement wallon pour accord sur le montant des subsides.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Je m'en réjouis. Nous aurons l'occasion, je l'espère, de pouvoir vous accueillir dans cette belle région, Monsieur le Ministre.

**QUESTION ORALE DE MME WAROUX À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
RESTAURATION DE LA TOUR HENRI VIII DE
TOURNAI »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Waroux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la restauration de la tour Henri VIII de Tournai ».

La parole est à Mme Waroux pour poser sa question.

Mme Waroux (cdH). - Monsieur le Ministre, Tournai a la particularité d'être la seule ville belge à avoir été anglaise. En effet, entre 1513 et 1519, Tournai est annexée au Royaume d'Henri VIII.

De cette exceptionnelle aventure d'outre-Manche, il nous reste un vestige patrimonial de cette époque : la tour Henri VIII.

Cette « grosse » tour, d'un diamètre extérieur de 27 mètres et aux murs d'une épaisseur de 6,9 mètres, qui abritait à l'époque le donjon du château, est malheureusement corsetée, depuis 2008, d'un échafaudage en vue d'une restauration.

L'année précédente, la société Monument Hainaut a acquis l'édifice en vue de le restaurer avant de le rétrocéder à la Ville, en prenant à sa charge financière la part de la restauration non subsidiée par la Région wallonne. Mais depuis lors, plus rien. En cause, paraît-il, de multiples réunions avec la cellule Patrimoine de la Région wallonne, des changements d'orientation quant au projet à réaliser et des querelles d'historiens.

Monsieur le Ministre, nous entendons dire, et ce dans la langue de Molière, que le certificat de patrimoine serait en passe d'être délivré et que le permis d'urbanisme pourrait suivre dès le printemps.

Pouvez-vous faire le point sur ce dossier et sur son état d'avancement ?

Pouvez-vous nous donner des éléments quant à l'état du bâtiment, au projet retenu, au montant de la subvention, aux délais des travaux et à la destination

éventuelle de cet élément de patrimoine, si celle-ci est connue ?

Les Tournaisiens peuvent-ils garder l'espoir de voir aboutir ce chantier avant 2019, date du 500e anniversaire de la fin de la période anglaise de Tournai ? Puisque, malheureusement, les autorités communales ont loupé l'opportunité de commémorer le 500e anniversaire en 2013, alors que nos aïeux l'avaient fait avec faste pour le 400e, en reconstituant un tournoi grandiose avec plus de 1 000 figurants et des dizaines de milliers de spectateurs.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, pour le dire élégamment, je pense que ce dossier est assez emblématique de tout ce qu'il faut éviter de faire en matière patrimoniale. Je m'en tiendrai à ce commentaire. En tout état de cause, il serait injuste d'imputer la lenteur de l'évolution du dossier à la seule administration du patrimoine. Certes les études préalables, les analyses archéologiques et techniques, les débats sur la restauration et la réaffectation ont pris du temps, mais comme vous l'avez souligné, il s'agit ici du seul exemple d'architecture militaire construit par les Anglais sur notre territoire et cette situation justifie à elle seule les précautions prises dans ce dossier.

Le certificat de patrimoine concernant la première phase des travaux – donc la restauration de la tour en tant que telle – aurait dû être délivré en 2012. Toutefois, des dissensions entre le maître de l'ouvrage et son auteur de projet ont reporté par deux fois, en 2013 et 2014, la finalisation du dossier. À ce stade, mon administration m'informe que des remarques techniques, pour la plupart déjà émises en mai 2012, n'ont pas encore été rencontrées et intégrées dans le dossier. La réunion de synthèse qui clôture la procédure s'est tenue le 26 janvier dernier, mais le certificat de patrimoine ne sera délivré que sur base d'un dossier complet.

En ce qui concerne le projet, la proposition du maître de l'ouvrage, l'entreprise Monument Hainaut s.a., reste d'actualité. La tour sera essentiellement affectée à un espace HORECA pour lequel une structure d'accueil sera créée à l'extérieur du bâtiment. Celle-ci reprendra tout ce qui ne peut être intégré dans la tour : escalier, ascenseur et sanitaires. Cette deuxième phase a déjà fait l'objet de deux réunions du comité d'accompagnement du certificat de patrimoine, en 2013 et 2014, et un consensus s'est dégagé sur le projet.

Toutefois, pour des raisons de clarification administrative et pour éviter de prolonger l'enlisement, l'administration a proposé aux membres du comité d'accompagnement de clôturer la procédure avec la première phase et de demander au maître de l'ouvrage

d'introduire une nouvelle demande pour la seconde phase.

S'agissant d'un bien classé comme monument, il devrait bénéficier de subsides. Toutefois, il est prématuré de fixer le montant de l'intervention régionale avant d'obtenir l'estimation des travaux mise à jour et de préciser alors le montant des subsides. D'autant que l'on est dans une situation un peu particulière, il faut s'assurer, en termes de procédure, qu'il n'y a pas de problème du fait que ce soit un opérateur qui fasse lui-même les travaux de restauration du bien dont il assume la gestion. Il y a des clarifications administratives, pudiquement dit, qui sont attendues. Le taux d'intervention qui sera appliqué est régi par l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 mars 2014. Cela ne pourra plus être 95 % comme à l'époque.

Au vu de ce qui précède, je ne peux me prononcer, à ce stade, sur la finalisation du chantier pour le 500e anniversaire de la tour. Gageons simplement que toutes les parties feront preuve de bonne volonté afin de faire aboutir ce projet. Tant mieux si c'est pour 19 mais *quod non*, je n'en suis pas certain.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Waroux.

Mme Waroux (cdH). - Merci Monsieur le Ministre pour tous ces éclaircissements.

C'est parfois compliqué, les dossiers de patrimoine, mais ici cela a l'air assez « contre-exemplaire ». Il y a sans doute des leçons à tirer. À Tournai, ils feraient bien de se remettre autour de la table pour réactiver les choses rapidement.

Merci pour ces informations précieuses.

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
FINANCEMENT ET LA VALORISATION DU
CANAL DU CENTRE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le financement et la valorisation du canal du Centre ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, vos compétences en matière de patrimoine vous amènent régulièrement à répondre aux mêmes questions que M. le Ministre Collin et je vous sais attentif. Vous savez que j'ai posé une question similaire, hier, à votre collègue. Loin de moi l'idée de vouloir contrôler vos réponses et voir si elles sont similaires, mais c'est une

orientation toute différente pour avoir des éclaircissements différents que j'amène ici.

Vous avez récemment rencontré des membres de l'ASBL Voies d'eau du Hainaut concernant un éventuel investissement pour le canal du Centre. Plusieurs sources ont alors annoncé votre intention de financer à hauteur de 14 millions d'euros plusieurs projets liés à ce canal du Centre, fierté de toute une région.

L'un de ces projets concerne la rénovation de trois ascenseurs sur quatre, aujourd'hui à l'arrêt, tandis qu'un autre visera l'engagement et la formation de quelque dix personnes supplémentaires.

À ce sujet, quand pouvons-nous espérer recevoir l'avis final du Comité wallon du patrimoine mondial, qui devrait donner son avis avant de libérer ses crédits ?

Dans la presse, vous avez évoqué le chiffre de 25 000 visiteurs annuels et affirmé que ce chiffre était insuffisant. Si je peux vous suivre sur le fond, quelles mesures comptez-vous prendre pour améliorer cette fréquentation insuffisante ? Une concertation est-elle prévue avec votre collègue, M. Collin ?

Une fois les moyens octroyés pour la rénovation et la formation, quel sera votre projet pour rendre effective la valorisation de ce patrimoine classé à l'UNESCO ?

D'autres projets ont également été soulevés, comme la création d'une association regroupant les riverains, les propriétaires et les professionnels tout autour du périmètre du canal du Centre. Où en est ce projet ?

Il avait également été question d'une possible aide de fonds européens. En savez-vous davantage sur ce dossier ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, comme j'ai pu l'expliquer à votre collègue, M. Destrebecq, le 8 décembre dernier, l'annonce faite par Mme Capo à l'issue de la réunion du comité de pilotage du 26 novembre 2014, présentant le financement des actions identifiées dans le plan de gestion du canal du Centre comme un fait acquis, ne relève que de sa responsabilité.

Je m'autorise à considérer que c'est d'ailleurs une interprétation pour le moins outrancière de ce qui a été dit puisque, en l'occurrence, on a surtout fait l'estimative des besoins financiers. On ne s'est pas engagés, à ce stade, à pouvoir les financer, puisqu'ils ne sont simplement pas encore disponibles.

Je vais d'ailleurs revenir un peu plus tard sur la question des 25 000 visiteurs, parce que je crois savoir que c'est le seul élément patrimonial, labellisé

UNESCO, qui a perdu des visiteurs depuis qu'il a reçu ce label. Généralement, le fait d'être labellisé UNESCO donne un coup de *boost* au tourisme et aux visites, et pas l'inverse. Il y a de sérieuses questions à se poser quant à la manière dont l'ASBL, nonobstant sa bonne volonté, procède à la valorisation touristique des lieux.

Pour moi, tout doit être mis sur la table. Aucun tabou ne doit être dressé, y compris celui de confier la charge de la promotion de ce site à un autre opérateur que l'actuelle ASBL provinciale, dont on peut à tout le moins constater que les résultats n'ont pas suivi et que la fréquentation du site n'est pas à la hauteur de la qualité intrinsèque de ce patrimoine.

Le travail mené sur l'ensemble des cinq biens ou les ensembles de biens wallons inscrits au patrimoine mondial se poursuit. La dernière étape en date a été l'approbation par le Comité wallon du patrimoine mondial du contenu des résumés exécutifs des cinq plans de gestion. À ce sujet, il me faut rappeler qu'il s'agit bien d'une validation globale portant sur les intentions d'action en cours ou à développer à l'avenir, en quelque sorte une *guideline* des acteurs et des comités de gestion et de pilotage pour qu'ils puissent poursuivre leurs missions et leurs projets dans un cadre défini, en connaissant les balises : introduire les demandes de permis, de subsides, de financement auprès des instances compétentes, notamment la Région. Cela répond aux exigences de l'UNESCO, mais ce n'est pas un blanc seing qui doit être assimilé à un engagement budgétaire et financier de la Wallonie.

Un tel document stratégique de référence sera alors évalué tous les quatre ans, bien conscient que les actions dépendent non seulement de la volonté des acteurs, mais aussi de la capacité à les financer.

La question des financements du canal du Centre, ou d'autres d'ailleurs, fera l'objet de discussions ultérieures avec mes collègues concernés et de décisions du Gouvernement wallon, dossier par dossier. Certaines actions sont déjà engagées et en cours de réalisation. Par exemple, la restauration des trois ponts fixes pour un montant de 1,9 million d'euros, programmée par la DGO2, cette année et l'an prochain, le dossier ayant été engagé en 2014, ou encore la rédaction d'un vademecum relatif aux manœuvres et à l'entretien des ouvrages contribuant à la formation du personnel en place. On doit constater que c'est surtout une tradition orale permettant aux ouvriers spécialisés de pouvoir manœuvrer l'outil. D'autres doivent encore être rédigés, en tenant compte des disponibilités budgétaires des administrations concernées.

Quant à la fréquentation du site, il est vrai qu'elle n'est pas proportionnelle à l'importance du label UNESCO dont il bénéficie. Avec mon collègue M. Collin, avec qui la concertation a déjà commencé, je compte approfondir l'analyse de la gestion actuelle et son potentiel de développement. Pour cet aspect, le

Centre d'ingénierie touristique de Wallonie sera prochainement sollicité, de même que l'Institut du patrimoine wallon pour ce qui concerne le plan de valorisation, comme prévu dans la DPR.

C'est après avoir franchi ces étapes indispensables que les fonds européens seront éventuellement sollicités sur des bases concrètes.

Enfin, la création d'une association regroupant les forces vives locales ne ressort pas de ma compétence, bien que ce soit certainement une bonne idée. Au stade actuel, il me semble judicieux de mettre la priorité sur la concertation et la coordination entre les différents acteurs de ce dossier, ce à quoi mon cabinet s'emploie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, j'entends bien que la source première n'est pas issue directement de votre cabinet et pour cause, mais c'est vrai que ces dernières semaines, dans la région du Centre – je ne sais pas quelle en est la source exacte – une certaine agitation était revenue au premier plan.

Je partage votre avis quant à la fréquentation de ce site. Le moins que l'on puisse dire – c'est un euphémisme – est que l'effet UNESCO n'a pas produit ces effets et le taux de fréquentation a même parfois diminué depuis cette reconnaissance.

Pour le surplus, je n'ai aucun tabou. Une réunion de tous les acteurs – j'accepterai d'en être, si vous le souhaitez – doit avoir lieu afin de voir comment nous pouvons valoriser davantage ce site, qui le mérite. La grosse erreur à ne pas commettre est de laisser ce projet en plan. Par rapport à cela, il faut remettre tous les acteurs autour de la table, que chacun laisse ses tabous au vestiaire et essayer de sortir par le haut de cette situation.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
FIXATION DE NOUVELLES PRIORITÉS 2015
POUR LE BUDGET D'ASSISTANCE
PERSONNELLE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la fixation de nouvelles priorités 2015 pour le budget d'assistance personnelle ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre, l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 mai 2009 relatif

aux conditions d'octroi du budget d'assistance personnelle prévoit en son article 9 que : « Dans les limites des crédits disponibles, le ministre détermine annuellement les priorités d'octroi d'un budget d'assistance personnelle sur proposition de l'Agence ».

Pour ce faire, un arrêté ministériel du 3 juillet 2013 fixant, pour les exercices 2013 et 2014, les priorités d'octroi du budget d'assistance personnelle, conformément à l'article 9 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 mai 2009 relatif aux conditions d'octroi du budget d'assistance personnelle, a été adopté.

Qu'en est-il pour 2015 ? Sauf erreur de ma part, aucun arrêté n'a été publié au *Moniteur belge* à cet égard. Comment les nouveaux BAP sont-ils octroyés depuis le 1er janvier ?

Y a-t-il ici aussi, à l'instar des primes, un moratoire ?

Je sais qu'aucun budget complémentaire n'a été prévu en dépit de la longue liste d'attente, mais un certain nombre de BAP doivent néanmoins être réattribués, parfois suite à des entrées en services agréés, en maison de repos ou, malheureusement, en raison de décès de bénéficiaires. Qu'en est-il ?

Où en est-on en termes de listes d'attente, de délai moyen avant l'octroi du BAP, de décès avant octroi, de sous-consommation des budgets prévus ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 mai 2009, un arrêté ministériel fixe les priorités d'octroi des budgets d'assistance personnelle.

Pour les années 2013 et 2014, les priorités étaient les suivantes :

- première priorité : les maladies évolutives, telles que la sclérose latérale amyotrophique, la sclérose latérale primitive, l'atrophie spinomusculaire progressive, la dégénérescence corticobasale, l'atrophie multisystème, la paralysie supranucléaire progressive ;
- deuxième priorité : pas de service. Au minimum 45 points sur l'échelle SMAF, un support familial qui n'est pas en mesure de vous soutenir de manière durable ;
- troisième priorité : pas d'existant service. Au minimum 60 points sur l'échelle SMAF, un support familial qui est en mesure de vous soutenir de manière durable ;
- quatrième priorité : un service en journée uniquement. Au minimum 60 points sur

l'échelle SMAF, un support familial qui n'est pas en capacité de vous soutenir, de manière durable, en dehors du temps pendant lequel vous êtes accueillis en journée.

Sachez que ces priorités sont reconduites pour l'année 2015.

Les BAP continuent donc d'être octroyés sur base des mêmes modalités.

Parallèlement, vous n'êtes pas sans savoir que la société BSB Consulting a procédé à l'évaluation du BAP et remis ses conclusions à l'administration. Les constats rapportés et les recommandations émises doivent permettre une réflexion générale sur une meilleure articulation des BAP dans le paysage des aides permettant aux personnes présentant une limitation importante de leur autonomie de continuer à vivre à leur domicile. Cette réflexion est en cours et devrait induire des modifications réglementaires pour cette fin d'année. Madame Durenne, je vous reviendrai dès lors avec ces modifications.

En ce qui concerne le nombre de demandes en attente, au 1er décembre 2014, le BAP a fait l'objet de 1 656 demandes. Sur celles-ci, 486 BAP ont été octroyés. Il reste actuellement 835 demandes en attente, dont 400 qui rencontrent les priorités d'octroi actuelles.

Néanmoins, et comme vous le soulignez, le budget destiné aux BAP fait face à une sous-consommation récurrente même si l'on peut noter une légère augmentation de la consommation depuis 2013.

Cette sous-consommation peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- un laps de temps important : entre trois et six mois entre la décision d'octroi et la mise en place effective du plan d'intervention ;
- la surévaluation des besoins au moment de l'analyse de la demande par rapport aux demandes des personnes lors de la mise en œuvre du plan d'intervention ;
- le manque de disponibilité des services généraux au moment souhaité par la personne handicapée.

On peut aussi ajouter le manque de services prestataires pouvant répondre aux besoins des personnes bénéficiaires pour l'ensemble des aides, la difficulté compréhensible, pour les bénéficiaires, d'accepter un nombre important de professionnels au sein de leur domicile ou encore les exigences importantes de certaines familles et la difficulté de « lâcher prise » pour passer la main à des professionnels.

De nombreuses mesures ont été prises pour pallier cette sous-consommation et portent notamment sur la sensibilisation des services d'aides aux familles, aux besoins spécifiques des personnes handicapées,

l'augmentation du nombre d'heures inconfortables subventionnées, l'amélioration de la collaboration avec les centres de coordination d'aides et soins à domicile afin de favoriser une mise en place optimale du plan d'intervention, dès l'attribution du BAP, une réflexion autour de la création de cellule ou pool d'assistants personnels au départ de services existants, qu'ils soient généraux ou de l'AWIPH, pouvant répondre aux besoins non rencontrés actuellement, ou encore la formation des professionnels des services, la formation étant toujours un élément crucial.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - J'ai bien entendu les réponses aux questions posées. J'ai juste un souci, je demandais ce qu'il en était pour 2015 et vous m'avez bien cité les priorités pour 2013 et 2014 qui ont été reconduites en 2015. Mais, sauf erreur de ma part, aucun arrêté n'a été publié au *Moniteur belge*. Je reste avec un point d'interrogation concernant cet arrêté.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA MISE
EN PLACE DE GROUPES DE TRAVAIL VISANT
À DÉGAGER DES PISTES STRUCTURELLES
D'ÉCONOMIE À L'AWIPH »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la mise en place de groupes de travail visant à dégager des pistes structurelles d'économie à l'AWIPH ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre, dans le cadre du débat budgétaire concernant votre département en général et de l'audition de Mme Baudine, administratrice générale de l'AWIPH, en particulier, il a été mis en évidence la situation budgétaire délicate de l'AWIPH : un déficit de 28 millions d'euros.

En dépit de son refinancement, près de 12 millions d'euros ont dû être économisés sur son budget 2015. Nous avons épinglé, en commission, une grande disproportion entre les montants des différentes mesures d'économie structurelles, soit 3,7 millions d'euros, et celui des mesures considérées comme *one shot*, soit près de 8 millions d'euros.

Dans la mesure où la dotation de l'AWIPH, de plus ou moins 600 millions d'euros, est consacrée à près de 90 % au paiement de salaires et dans la mesure où les

besoins de son public cible sont en constante augmentation, nous avons mis en évidence l'urgence pour l'AWIPH de mettre en place des groupes de travail lui permettant d'identifier des pistes de solution pour optimiser l'utilisation de son budget, faire mieux avec autant voire moins de moyens. À défaut, l'AWIPH sera contrainte de renouveler les mesures *one shot*, d'en dégager d'autres, au détriment du service offert aux personnes en situation de handicap.

Pourriez-vous m'indiquer l'état d'avancement de ces groupes de travail ? Combien sont-ils ? Comment sont-ils composés ? Quels mandats ont-ils ? Quels objectifs poursuivent-ils ? Quel délai leur a été donné pour remplir leur mission ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, votre questionnement a retenu toute mon attention d'autant qu'il intervient à point nommé, puisque le comité de gestion de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées a, en date du 29 janvier 2015, adopté à l'unanimité la mise en place des groupes de travail annoncés le 9 décembre dernier en commission parlementaire.

Ce sont quatre groupes de travail – l'un sur l'accueil-hébergement, l'autre sur l'aide individuelle et matérielle, l'autre sur l'aide en milieu de vie et, enfin, un groupe emploi-formation – composés chacun de 12 participants maximum issus des trois conseils d'avis de l'AWIPH et de membres effectifs ou suppléants issus de son comité de gestion qui seront opérationnels, dès le mois de mars 2015.

Un appel à candidatures a été lancé pour déterminer la composition des groupes qui sera avalisée, le 26 février prochain, par le comité de gestion de l'agence.

Fonctionnant sur base d'un mandat de réflexion, ces groupes de travail concluront chacun préalablement un contrat d'objectifs, validé par le bureau du comité de gestion et transmis à mon cabinet ministériel.

Ce contrat vise à rendre efficaces et efficients leurs travaux, tant dans les réflexions à mener que dans les délais qu'ils s'assigneront et leur seront assignés, en raison des priorités données à certaines dimensions. En effet, si certains dossiers pourront sans doute rapidement aboutir, d'autres nécessiteront une réflexion de fond, conduite en transversalité avec d'autres secteurs et le soutien de mon cabinet ministériel.

En termes de résultats attendus, ces quatre groupes de travail seront tenus de formuler des propositions d'actions concourant à faire mieux et plus et de proposer, en avril de chaque année, des mesures d'économies au moment de la préfiguration du budget de l'AWIPH.

Sachez que des mesures structurelles étaient déjà réfléchies fin 2014. Celles-ci seront prochainement présentées au Gouvernement wallon, dans le cadre de projets modificatifs d'arrêtés relatifs aux matières concernées. Je relèverai l'adoption d'une quote-part de 10 % en aide matérielle, ramenée à 2 % pour les bénéficiaires de l'intervention majorée – OMNIO, BIM, et cetera – l'augmentation de la part contributive maximale d'un euro par journée de présence en service résidentiel pour adultes, la mise en extinction progressive des conventions Van Den Brande et des emplois dits « Taminiaux » et la diminution de l'intervention maximale dans le coût salarial, la fameuse prime de compensation, de 50 à 45 %.

Ces mesures qui seront effectives cette année représentent d'ores et déjà des économies structurelles de plus ou moins 6 millions d'euros qui, une fois actives, en année pleine, limiteront le recours à des mesures *one shot*.

Néanmoins, considérant les perspectives budgétaires que vous évoquez et l'augmentation constante des demandes adressées à l'AWIPH, ces mesures ne seront pas suffisantes. Un travail de fond, gardant à l'esprit que l'AWIPH est résiduaire, se doit d'être réalisé dans une perspective de *mainstreaming* des politiques aux fins de dégager des économies d'échelle avec tous les secteurs concernés par l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Telle est la visée des quatre groupes de travail mis en place par l'AWIPH, en collaboration avec ces instances et dont mon cabinet suivra attentivement les travaux.

Mme la Présidente. - La parole est Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Merci beaucoup Monsieur le Ministre. Vous avez répondu aux questions et la question tombe à pic, comme vous me le dites, puisque c'est le 29 janvier que ce comité de gestion a mis en place ces quatre groupes de travail, comme on l'avait dit en débat budgétaire. Il était donc important de pouvoir travailler, de déterminer les missions, de revenir vers vous également et d'avoir les résultats, comme vous me l'avez signalé, pour le mois d'avril plus ou moins, avant l'élaboration des budgets, ce qui est logique.

À noter aussi qu'il y aura aussi des économies, mais il faudra vraiment ce travail de fond parce qu'on le sait qu'elles ne seront pas suffisantes. Je vous remercie beaucoup pour la réponse apportée.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
FINANCEMENT DU PLAN GRANDE
DÉPENDANCE ET DES CAS PRIORITAIRES
URGENTS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Prévot, ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le financement du plan Grande Dépendance et des cas prioritaires urgents ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre, on le sait, suite à la condamnation de la Belgique par le Comité des droits sociaux de l'ONU, votre prédécesseur a déposé un plan Grande Dépendance pour un montant de 27 millions d'euros, dont 4,5 millions d'euros ont été liquidés dans le cadre du budget 2014, mais rien n'était prévu dans le budget 2015.

Nous avons été alertés par plusieurs familles qui sont dans la liste d'attente de la cellule « cas prioritaires », des situations urgentes, parfois extrêmement lourdes, désespérées de ne pas voir ce bout de tunnel, faute de moyens financiers nouveaux en la matière.

Vous avez évoqué en début d'année une rallonge potentielle à l'ajustement de juin, mais il n'est pas certain que cette grosse cinquantaine de familles, dans des situations les plus urgentes, tienne jusqu'à ce moment-là.

Les personnes au sein de cette cellule – donc, cellule « cas prioritaires » – font un travail très difficile de manière, me semble-t-il, efficace et créative, mais sans moyens additionnels au vu de l'ampleur de cette liste d'attente. Effectivement, elles ne peuvent pas faire de miracle.

Nous avons déposé un amendement dans le cadre du budget reprenant, au sein de l'ensemble des articles budgétaires, un pourcentage des moyens d'évoluer à la communication pour le réorienter vers cette politique, mais cela a malheureusement été rejeté par les députés de la majorité PS-cdH. Je reviens aujourd'hui relayer ce cri de détresse de ces familles que vous entendrez cette fois, j'en suis certaine.

Quelle est la situation précise aujourd'hui, Monsieur le Ministre ? Combien de cas urgents et prioritaires sont en attente d'une solution ? Combien de places se libèrent pour y faire face ?

Finalement, n'y a-t-il pas moyen de réorienter des moyens au sein de votre département pour faire face à ces situations dramatiques, avant la survenance d'un

drame que nous regretterions tous et toutes très amèrement ?

De manière plus structurelle, qu'avez-vous prévu pour dégager des moyens suffisants pour faire face à ces situations pour les exercices budgétaires qui interviendront jusqu'à la fin de la législature ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je suis surpris de votre question. Non pas de l'intérêt de celle-ci, mais du calendrier de celle-ci. Effectivement, lors des débats budgétaires en décembre dernier, déjà personnellement sensible à la situation, j'avais évoqué qu'il conviendrait d'essayer de dégager une enveloppe complémentaire de 1 000 000 d'euros à l'ajustement.

J'ai fait mieux que cela puisque j'ai débloqué 2 millions d'euros et je n'ai pas attendu l'ajustement, je l'ai fait il y a deux semaines. C'est la raison pour laquelle je suis surpris du dépôt de votre question, mais peut être que l'information vous avait échappée ; elle était retranscrite par voie de presse dans le groupe *Vers l'Avenir*. En l'occurrence, j'ai été moi-même particulièrement interpellé et meurtri de certains cris de douleur de ces familles qui n'en peuvent plus. On parlait du *burn-out* familial, il y a peu de temps. C'est aussi un motif dans lequel on retrouve des situations problématiques avec des cas parfois très lourds, de doubles diagnostics également ; avec des institutions qui se relient la patate et qui ne se disent pas disposés à accepter certains de ces cas prioritaires, soit parce qu'elles ne le veulent pas, soit parce qu'elles ne le peuvent pas, n'ayant pas nécessairement le personnel formé adéquat.

Cette réflexion m'amène d'ailleurs à dire – et je l'ai déclaré à l'époque – que j'allais revoir la réglementation et la législation en la matière, pour d'abord qu'il y ait une liste unique de cas prioritaires et, ensuite, pour que les institutions ne puissent plus faire nécessairement leur shopping, voire même qu'il y ait un quota au sein de chacune d'entre elles, destiné à l'accueil exclusif de cas prioritaires.

Toujours est-il qu'au 31 décembre dernier, une septantaine de familles n'avaient pas encore pu être prises en charge. Toutes ont pu l'être ou vont l'être grâce à ces 2 millions d'euros dégagés. J'en ai avisé l'AWIPH. Les familles en ont été informées – familles que je ne connais pas, au demeurant, mais qui étaient effectivement en situation critique. Ces 2 millions d'euros, qui seront reversés à l'ajustement budgétaire, vont être préfinancés par l'AWIPH. J'ai écrit à celle-ci qu'elle pouvait compter avec certitude sur ce crédit et donc qu'il ne fallait pas attendre l'ajustement pour déjà résoudre les situations problématiques des familles

qu'elle pouvait dès maintenant cofinancer. Dès le mois de janvier, une série de décisions sont tombées par rapport à cette septantaine de familles. Avec 2 millions d'euros, on règle la totalité de ces familles.

Par contre, il est vrai que si l'on peut, grâce à ces 2 millions d'euros que j'ai dégagés dans mes budgets et rajoutés pour la cellule des cas prioritaires, régler tout ce qui était en attente, les nouveaux cas qui apparaîtraient au cours de cette année n'auraient pas nécessairement la capacité d'être systématiquement tous pris en charge parce que l'enveloppe budgétaire disponible vise à régler tout l'existant, mais il y a encore le futur.

Voyons déjà ce qui a pu être fait et qui nous permet, au 1er janvier 2015, de repartir d'une page blanche. C'est déjà exceptionnel par rapport à ce qui se vivait antérieurement. Il n'en demeure pas moins que l'enjeu de la grande dépendance, plus largement que la question des cas prioritaires, reste essentiel. Avec l'AWIPH et les opérateurs du secteur, je travaille donc actuellement à la rédaction de ce plan « Grande Dépendance » pour ne pas limiter uniquement à une enveloppe complémentaire d'investissement dans les briques, mais que l'on puisse aussi avoir une réflexion beaucoup plus large et qui inclut aussi les situations de cas prioritaires. Courant de cette année, probablement au second semestre, nous aurons l'opportunité de revenir par le détail avec une série d'actions en la matière.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre, merci pour votre réponse. Effectivement, c'est un premier pas. Donc, on avait parlé de 1 million d'euros. On en débloque 2 millions. Maintenant, on parle de 70 familles qui sont prises en charge, je dirais que c'est un début parce que, si mes informations sont bonnes, il n'y a pas que 70 familles, il y en a peut-être 300, 400 qui sont en attente.

M. Prévot, ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Non, il y en a 300, 400 par an qui sont prises en charge, mais au 31 décembre dernier, il n'y en avait que 70 qui n'avaient pas de solution et de financements. Les autres étaient financées par l'enveloppe « cas prioritaires ».

Mme Durenne (MR). - Ici, comme vous l'avez dit, on redémarre d'une page blanche.

M. Prévot, ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Pour les nouveaux cas qui se sont manifestés depuis le 15 janvier ou qui se manifesteront plus tard, leur reprise en charge par les voies des financements dédiés ne sont pas nécessairement encore disponibles.

Mme Durenne (MR). - De toute façon, pour ces familles qui étaient dans l'attente, dans une grande détresse, c'est toujours un premier pas. Je savais que

vous étiez très sensible au dossier et que vous continueriez à le suivre de très près. Je reviendrai vers vous si nécessaire.

QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA CYBERDÉPENDANCE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à M. Prévot, ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la cyberdépendance ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, je voulais vous parler, surtout entendre votre réponse, sur un phénomène qui touche de plus en plus de gens et d'ailleurs auquel on est nous-mêmes certainement sujets, avec nos tablettes et nos smartphones en permanence : la cyberdépendance. On voit des chiffres qui sont en augmentation pour les adolescents, en particulier. La cyberdépendance, comme son nom l'indique et comme chacun peut s'en douter, c'est le fait de ne pas pouvoir se passer d'Internet de manière générale et d'une nouvelle technologie au quotidien.

Cela s'est manifesté, dans un premier temps, via les jeux vidéo, puisque c'est un phénomène qui est plus connu. Certains s'enferment pendant des heures pour jouer et ne savent pas en décrocher, mais, maintenant, ce phénomène se développe aussi via les réseaux sociaux. Chez certains, cela peut aller très loin puisque cela consiste en une impossibilité pour eux de sortir, en la volonté de rester tout au long de la journée face à l'écran.

Il en résulte un décrochage au niveau social avec toute une série de difficultés annexes.

Sans que ce soit aussi important, d'autres personnes sont sujettes à cette dépendance, sans que cela aille vers les extrémités, mais malgré tout c'est une réalité.

À l'heure actuelle en Région wallonne, seul un hôpital à Liège prend en charge les personnes qui sont victimes de cette dépendance et voit de plus en plus le nombre de ses patients augmenter. Vous êtes en charge également du Plan de lutte contre les dépendances, de façon générale. Dans la Déclaration de politique régionale, un accent avait été mis sur les drogues. Je voulais savoir ce qu'il en était au niveau de cette nouvelle forme de dépendance qui a des conséquences sociales réelles et qui, pour le moment, peut paraître anecdotique.

Les chiffres sont de 1,6 % auprès des adolescents. Cela concerne encore un nombre relativement limité de

personnes. Néanmoins, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas les prendre en charge et surtout vu le développement des nouvelles technologies, vu l'évolution de notre société, on peut penser que cette forme de dépendance risque d'augmenter dans les prochaines années. Que fait-on à l'heure actuelle avant que le phénomène soit trop important pour lutter contre ce risque de développement et de propagation de ces dépendances ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je me joins à votre inquiétude à propos de la problématique de la cyberdépendance qui rentre dans le cadre des usages problématiques des technologies de l'information et de la communication. L'actualité récente à propos de la facilitation de l'accès aux jeux de hasard sur Internet l'a encore rappelé. On le sait, la mise en ligne de ce type de jeux concourt à l'amplification du phénomène.

Il faut savoir que la Wallonie reste vigilante sur ce point. Le projet Uptic, mené conjointement par le Centre de référence en santé mentale et un service spécialisé en assuétudes agréées, est subventionné depuis plusieurs années par la Région wallonne. Il est régulièrement suivi par l'administration et bénéficie également de mon soutien.

Il en est de même pour les actions ambulatoires de l'hôpital de La Clé auxquelles vous faites référence. Le constat y est que deux types de consultations et de consommateurs apparaissent de plus en plus : les adolescents accros aux jeux en ligne et des personnes plus âgées touchées par un problème avec les jeux d'argent, en ligne ou non.

Le CRESAM prévoit, quant à lui, d'intégrer à son module de formation les résultats de l'enquête financée par la Loterie nationale sur le jeu responsable. Encore une fois, il relève que la dynamique « usages problématiques des TIC » dépasse largement le cadre des assuétudes : on y trouve également le cyberharcèlement sexuel ou encore des questions liées à la pornographie ou à la vie privée.

Ces projets sont dédiés spécifiquement à cette problématique, mais il ne faut pas oublier que les services d'aides et de soins spécialisés en assuétudes agréés par la Région wallonne ont, de manière générale, pour missions de prendre en charge tout type d'assuétudes. Il convient donc de ne pas occulter l'importance de leur action sur le terrain auprès notamment des jeunes qui sont les premiers concernés. Il en est de même pour les acteurs de la première ligne de soins, particulièrement les médecins généralistes, et pour d'autres structures telles les services de santé mentale.

Informers les professionnels et leur proposer des formations sont des éléments essentiels de lutte contre ces problématiques, mais il convient également d'informer les parents afin de leur permettre de prévenir et de détecter tout usage problématique chez leurs enfants. Ceci rentre dans les champs de compétence d'autres niveaux de pouvoir également.

Plutôt que de savoir si le mot « plan » qualifie toutes ces actions, je préfère veiller à la bonne coordination de toutes ces initiatives dans l'intérêt de la population qui est visée.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, je note que, contrairement à une de vos collègues, vous n'êtes pas adeptes des plans puisque l'on a une de vos collègues, néanmoins ancienne présidente de parti, qui elle a l'air beaucoup plus adepte aux plans.

En ce qui concerne la cyberdépendance, votre réponse est fortement axée sur les jeux de hasard, les jeux d'argent, mais il ne faut vraiment pas occulter le fait des réseaux sociaux.

Vous avez parlé du harcèlement en tout genre. Par rapport à la réponse que vous faites, la nécessité de coordination entre les différents niveaux de pouvoir est indispensable à ce niveau-là. Si l'initiative part de la Région, pourquoi pas ? Mais il y a un rôle au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de votre collègue M. Marcourt en matière de médias, un rôle essentiel au niveau du Fédéral pour tout ce qui est violation du Code pénal, qui peut se faire via ces voix. Je crois qu'ici, sur la partie propre à la dépendance, il y a un focus à mettre et qu'il serait intéressant que la Région wallonne soit à la pointe sur cette question.

Vous avez parlé des initiatives qui sont munies, mais je crois qu'en parallèle il doit y avoir des études et des bonnes pratiques qui doivent être diffusées pour permettre à ce phénomène de ne pas simplifier et de pouvoir surtout lutter et pouvoir prendre en charge au mieux les personnes qui en souffrent à l'heure actuelle.

J'attends un peu plus de volontarisme de votre part, si vous me le permettez, sur la question et de réellement avoir une politique qui est axée sur ce problème. Encore une fois, je le répète pour éviter qu'un jour il ne devienne trop important.

**QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
CONSOMMATION DE CIGARETTES CHEZ LES
JEUNES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tzanetatos à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la consommation de cigarettes chez les jeunes ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
SOINS PÉDIATRIQUES EN RÉGION
WALLONNE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les soins pédiatriques en Région wallonne ».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Ministre, dans le courant du mois de novembre dernier je vous avais interpellé sur la multidisciplinarité des soins.

Vous m'aviez reprécisé l'importance de la coordination de tous les services notamment pour les services de première ligne. Nous partageons ce point de vue. Nous sommes d'accord.

Vous deviez consulter tous les acteurs de terrain avant de mettre en place des tables rondes à ce sujet. Quel est aujourd'hui le résultat de ces rencontres ? Avez-vous avancé sur l'organisation des tables rondes ? En quoi consisteront-elles ? Avez-vous déjà avancé sur le menu ?

Avez-vous eu l'occasion de rencontrer les intervenants en soins pédiatriques ?

Comment se profile l'articulation des services de soins pédiatriques en hôpital et au domicile du jeune patient au même titre que les services pour adultes ?

Quelles initiatives d'alternative à l'hospitalisation pédiatrique soutenez-vous ? Comment pourrait-on mieux valoriser ces prises en charge ?

Sous la législature précédente, nous avons voté à l'unanimité la résolution relative aux soins pédiatriques. Avez-vous pu avancer sur sa concrétisation ? Si oui,

comment ? Sinon, comment allez-vous concrètement l'appliquer ? Je vous remercie d'avance pour vos réponses sur cette thématique qui est à la fois très large, mais cette question est pourtant très courte parce que le chantier est énorme. Je voulais savoir à quel point de l'avancement vous étiez, tant sur les tables rondes que plus précisément sur les soins pédiatriques.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je vous confirme que le processus de consultation des secteurs concernés par les soins multidisciplinaires en ambulatoire se déroule comme prévu, comme je l'avais annoncé en novembre 2014. Un grand nombre de secteurs ont déjà été reçus et écoutés au niveau de mon cabinet. Des rencontres avec un certain nombre d'autres secteurs sont programmées et ce premier tour de consultation large devrait pouvoir se terminer fin du mois de mars 2015. Au terme de ces rencontres, une équipe de pilotage pluridisciplinaire sera constituée et chargée d'élaborer un modèle. Ce modèle sera ensuite soumis à des groupes de travail locorégionaux rassemblant les secteurs concernés, et ce, dans l'ensemble du territoire pour contributions. L'objectif est d'arriver à valider un modèle qu'un maximum d'acteurs pourra s'approprier, qui collera au mieux aux réalités du terrain et qui répondra aux défis d'une réforme de la première ligne de soins à mettre en route durant cette législature.

Concernant votre question sur les alternatives à l'hospitalisation pédiatrique, vous n'êtes pas sans savoir que la réflexion est menée depuis de nombreuses années. En Europe, depuis les années 50 et, déjà en 1970, le CPAS de Bruxelles avait créé un service d'hospitalisation à domicile « d'enfants soignés au foyer ». Depuis lors, des projets pilotes ont été initiés par certains hôpitaux, comme celui du Centre hospitalier Epicura à Ath, qui certes ne concernent pas spécifiquement les enfants, mais qui vont dans le sens de ce que vous évoquez.

Je pense aussi à tout ce qui se fait déjà en matière de soins palliatifs. Le Centre fédéral d'expertise des soins de santé – KCE – effectue actuellement une étude sur les possibilités d'implémentation et de financement de l'hospitalisation à domicile en Belgique. Bien entendu, l'hospitalisation à domicile implique un cadre réglementaire afin de garantir à la fois la qualité des soins dispensés aux patients et l'intervention de l'assurance soins de santé. Vous l'aurez compris, une concertation sur ce plan sera indispensable avec la ministre de la Santé et, il nous faudra tenir compte des conclusions de l'étude du KCE en cours.

Je n'ai pas encore rencontré les représentants de la pédiatrie, mais des rencontres avec les organisations professionnelles de médecins sont programmées dans le

cadre de la consultation que je viens d'évoquer. Je ne manquerai dès lors pas de les interroger sur vos questions. Je suis bien conscient de la résolution des soins pédiatriques à domicile voté par le Parlement wallon sous la présente législature. Je veillerai à ce que cet aspect en soins multidisciplinaires ambulatoires soit intégré dans les réflexions devant aboutir à l'élaboration du nouveau modèle de l'organisation des soins de première ligne.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Merci Monsieur le Ministre pour le point que vous venez de faire. Il y a peut-être un élément, j'aurais voulu vous entendre parler des CISTES. Il s'agit des institutions de soins de santé qui : « dans une zone de soins – c'est ce que dit l'arrêté royal – renforce l'ensemble des soins aux patients entre autres par l'organisation pratique et l'encadrement des prestations fournies dans le cas des soins à domicile qui requiert l'intervention des praticiens professionnels appartenant à différentes disciplines ».

Cela me paraît être un acteur central d'autant plus important pour les soins pédiatriques parce que pour les soins pédiatriques, ils doivent tenir encore plus compte que les soins s'adressent à une personne vulnérable et non à une pathologie, et à mon avis, cela doit être un acteur central dans ce cadre-là comme on le dit souvent, on y reviendra à d'autres occasions. Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
SANTÉ DES DEMANDEURS D'EMPLOI ET LES
INITIATIVES POUR LA WALLONIE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la santé des demandeurs d'emploi et les initiatives pour la Wallonie ».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Ministre, le 15 janvier dernier, le psychiatre et médecin légiste, M. Michel Debout, a publié l'ouvrage « le traumatisme du chômage » dans lequel il dénonce les effets du chômage sur la santé.

Il formule également des recommandations et demande aux pouvoirs publics français d'agir.

Il le demande aux pouvoirs publics français et non wallons, mais je me fais son porte-parole dans notre bien belle région. Comme le précise ce médecin, le fait de perdre son emploi n'est pas repris dans la liste des événements considérés comme potentiellement

traumatisants alors qu'il s'agit d'un événement traumatique pouvant avoir des conséquences psychologiques telles que l'anxiété, la perte d'appétit, les troubles du sommeil ou encore la culpabilité et la perte de confiance en soi.

Se retrouver au chômage n'est pas non plus sans conséquence sur l'univers familial et social.

M. Debout estime que le risque de suicide est accru suite à la perte d'emploi.

Suite aux mesures prises par les différents gouvernements fédéraux, il ressort des chiffres récoltés par la VRT auprès des organismes de paiement que 23 460 chômeurs bénéficient d'une allocation d'insertion et 24 000 seront privés de leur allocation à la fin de ce mois de janvier, principalement dans les grandes villes.

Sur base des chiffres de la FGTB, 3 000 chômeurs viendront s'ajouter au mois de février.

Dans les mois qui suivent, d'autres chômeurs dont le droit a été prolongé de quelques semaines, pendant lesquelles ils ont travaillé, seront probablement exclus.

Vu ces mesures d'exclusion, on peut imaginer les conséquences psychologiques et sociales impactant ces personnes. M. Debout insiste pour mettre en place une médecine préventive comme c'est le cas pour les travailleurs.

Le Gouvernement prévoit-il des mesures pour préserver la santé des chômeurs telles que celle-là ou d'autres pour éviter des drames sociaux et humains ? Quelles sont-elles ? Pouvez-vous me les préciser ? Le Gouvernement prévoit-il des mesures particulières pour les demandeurs d'emploi exclus au bénéfice de l'allocation d'insertion ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, porte-parole du psychiatre et médecin Michel Debout, c'est avec plaisir que je vais répondre à votre question. Vous évoquez l'importance de la mise en place d'une médecine préventive des chômeurs comme c'est le cas pour les travailleurs.

À cet égard, je vous rappelle que la thématique relative au bien-être du travail est une prérogative du Gouvernement fédéral, il en va de même pour la législation concernant le chômage.

Toutefois, votre idée étant intéressante, je vous engage par exemple à la relayer via un canal ad hoc auprès du ministre fédéral en charge de cette matière, un certain Jean-Marc.

En ce qui concerne spécifiquement la Wallonie, j'insisterai sur le fait que chaque Wallon ait un accès aux soins de santé avec un accès particulier aux soins pour les personnes les plus précarisées, y compris tous les demandeurs d'emploi, les personnes qui bénéficient du revenu d'intégration ou de l'aide sociale.

Je citerai, par exemple, les services de santé mentale qui sont des structures ambulatoires pouvant intervenir dans le cas de difficulté psychologique ou psychiatrique rencontrée par la population.

Quant à la préservation de la santé, les nouvelles compétences en matière de prévention et de promotion de la santé que j'ai le plaisir d'exercer permettront au Gouvernement wallon de développer des politiques globales en lien avec les dispositifs wallons, et ce, dans une approche transversale.

Enfin, la mesure d'exclusion de demandeurs d'emploi impacte un nombre de CPAS wallons qui ont dû ou devront recruter des assistants sociaux pour traiter tous ces nouveaux dossiers, tant sur le plan de l'aide financière qu'au niveau de soutien psychologique des personnes et de leur accompagnement social.

Mon collègue en charge des pouvoirs locaux pourra probablement vous en dire davantage sur d'éventuelles mesures particulières mises en place par ce public, le cas échéant.

Mme la Présidente. - La parole est à M.Daele.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Ministre, j'avais bien noté que la médecine est principalement du ressort du Fédéral. Vous l'avez dit vous-même, la prévention en Wallonie, il y a d'énormes compétences également. Je pense que les exclusions du chômage et toutes ces nouvelles personnes qui se retrouvent soit au CPAS, soit nulle part, restent un potentiel énorme, un potentiel négatif que l'on ne mesure pas encore actuellement.

L'impact social, l'impact psychologique pour ces personnes risque d'être important. On n'a pas de données précises pour pouvoir le chiffrer, il est encore trop tôt. Par contre, je pense que nous devons vraiment prévoir le soutien de ces personnes au niveau social également, pas uniquement au niveau santé, mais il y a là du boulot à faire.

On n'a pas encore d'éléments précis, mais à un moment il va falloir se poser la question et pouvoir envisager cela de manière sérieuse.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Lla réplique de M. le Député m'amène à une réflexion. Souvenez-vous qu'il y a quelques mois, quand nous étions en réunion de Commission en salle 3, je pense,

nous avons évoqué la nécessité ou l'opportunité surtout de pouvoir, à un moment donné, faire le bilan de la mise en œuvre de la mesure fédérale orientée vers les CPAS au mieux une série de personnes exclues du chômage.

Nous avons convenu que le faire dès l'entame du mois de janvier, alors que les CPAS n'avaient pas encore eu l'occasion de réellement voir ou mesurer l'ampleur du phénomène, était probablement inopportun, mais si nous devons le faire d'ici deux ou trois mois, *quod non*. Cela dépend évidemment de la commission.

Une analyse ou une réflexion est probablement un angle sous lequel on pourrait aussi compléter le regard.

Mme la Présidente. - Juste peut-être une remarque en matière d'organisation des travaux. La pertinence de l'audition était vraiment avérée, mais elle a été reprise dans la Commission de l'emploi. Il sera donc judicieux, à mon avis, d'évoquer les remarques et peut-être les demandes additionnelles de M. le Ministre dans le cadre des auditions qui seront prévues.

La parole est à M.Daele.

M. Daele (Ecolo). - Concernant les auditions, j'avais fait la proposition que cela puisse être des auditions communes à plusieurs commissions.

L'intérêt est au travers de cette question, je remets le travail sur le métier, je reprends mon bâton de pèlerin pour que l'on puisse vraiment analyser cela également. D'ailleurs, on m'a dit que ce n'était peut-être pas pertinent de le faire tout début janvier parce que les chiffres n'étaient pas encore spécialement connus, en tout cas les chiffres dont nous disposons actuellement. Visiblement, l'ampleur de la tâche est plus grave que prévu ; raison de plus pour repointer l'importance du travail qui pourra être réalisé à cette occasion et, je l'espère également, à plusieurs commissions.

QUESTION ORALE DE MME MOINET À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA PRÉVENTION CONTRE LA DÉPENDANCE AUX JEUX DE HASARD »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Moinnet à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prévention contre la dépendance aux jeux de hasard ».

La parole est à Mme Moinnet pour poser sa question.

Mme Moinnet (cdH). - Monsieur le Ministre, lors de séances précédentes, plusieurs de mes collègues vous ont interrogé sur l'enjeu que représente la lutte contre les

assuétudes ; notamment ce matin, un de mes collègues vous a également interrogé sur la cyberdépendance.

Je vais aborder cette fois le problème de la dépendance aux jeux de hasard et d'argent.

La semaine dernière, la Loterie nationale a lancé le lancement d'un nouveau tirage du Lotto qui sera quotidien. Celui-ci s'ajoutera aux deux tirages hebdomadaires du Lotto et de l'EuroMillions.

La Loterie nationale va également procéder à l'installation de 150 distributeurs automatiques permettant d'acheter des billets à gratter et de participer à des jeux de tirage. Ceux-ci seront placés en dehors des librairies et permettront d'attirer les potentiels joueurs grâce à un écran multimédia.

La Wallonie étant dorénavant compétente en matière de prévention santé, cette nouvelle stratégie de la Loterie nationale doit nous pousser à nous interroger sur la lutte contre la dépendance aux jeux de hasard et d'argent. La clinique dédiée aux pathologies du jeu parle de risque majeur pour le joueur plus fragile. En Belgique, environ 200 000 personnes souffrent d'une telle addiction aux conséquences sociales, financières et également sur la santé. Par ailleurs, comme le montre une étude menée par le CRIOC, ces jeux attirent de plus en plus un jeune public qui y a accès facilement malgré la législation en vigueur.

Nous savons que la cellule politique francophone Santé-Assuétudes, opérationnelle depuis fin 2013, début 2014, a entamé une réflexion sur son nouveau plan de travail ainsi que sur ses thématiques prioritaires à mettre en œuvre.

Monsieur le Ministre, même si le ministre fédéral en charge de la Loterie nationale a tenté de rassurer, la semaine dernière à la Chambre des représentants, je souhaite vous interroger aujourd'hui sur votre ressenti par rapport à cette nouvelle stratégie développée par la Loterie nationale et sur les conséquences que celle-ci pourrait avoir, en Wallonie, sur la santé mentale de personnes déjà fragilisées.

Comment la Wallonie, investie de nouvelles compétences en matière de santé, impulse-t-elle une politique de prévention et de lutte contre la dépendance aux jeux de hasard et d'argent ? J'aurais voulu vous entendre sur la politique que vous comptiez mettre en œuvre, à l'avenir, au sein du nouvel OIP, sur les priorités qui ont été ou seront définies en matière de lutte contre les assuétudes en Wallonie et sur la formalisation de la collaboration entre entités francophones – Région wallonne, Fédération Wallonie-Bruxelles, Cocof – en cette matière.

La lutte contre l'assuétude aux jeux fera-t-elle partie de vos priorités ? Si oui, quelles mesures comptez-vous prendre à l'avenir dans ce cadre ? Avez-vous des contacts avec M. le Ministre Jamar, en charge de la

Loterie nationale au niveau fédéral, à propos du risque de ces nouveaux produits sur la santé mentale ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, vous avez raison de souligner que nous devons nous interroger sur l'impact que peut avoir cette nouvelle stratégie de la Loterie nationale en termes de dépendance aux jeux de hasard et d'argent. Vous avez également raison, Madame Moinnet, de mettre en avant la problématique des jeunes dont nous savons, par le CRIOC, qu'ils sont une cible privilégiée pour ces jeux. L'installation de distributeurs automatiques pourrait encore accroître l'accès des jeunes à ces jeux – ce qui n'est pas sans poser quelque interrogation.

La question de la prévention des dépendances au jeu est déjà largement prise en compte par les organismes de promotion de la santé qui jouent un rôle de prévention des assuétudes à Bruxelles et en Wallonie, notamment via les Centres locaux de promotion de la santé, les fameux CLPS. Ces mêmes CLPS et les services de promotion de la santé à l'école proposent le kit pédagogique « *Bluff!* » parmi les outils de prévention.

Comme vous le constatez, cette question relève de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Comme j'ai déjà pu le dire, à propos de la cyberdépendance tout à l'heure, un renforcement réciproque des politiques sera l'un des enjeux entre les deux niveaux de pouvoir.

L'ASBL Infor-Drogues a notamment réalisé, pour sa part, un instrument de sensibilisation à l'addiction aux jeux vidéo et aux jeux en ligne. Il s'agit d'un livre et d'un site interactif intitulés « J'arrête quand je veux », destinés à divers publics : les parents, les enseignants, les enfants de 10 à 12 ans. L'ASBL Univers Santé a édité aussi une brochure intitulée « Faites vos jeux, rien ne va plus » qui vise à sensibiliser aux jeux de hasard et d'argent qui peuvent paraître anodins et sans danger, mais le vécu de terrain nous a déjà montré que ce n'était ni vrai dans un cas ni vrai dans l'autre.

En tout état de cause, il faudra probablement qu'à l'occasion d'une future Conférence interministérielle en matière de santé, la question de l'accroissement des jeux de hasard, notamment par cette matière-là, puisse être mise à l'ordre du jour. En tout cas, je demande à ce que l'on en prenne bonne note du côté de mes collaborateurs pour en faire le relais le moment venu.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Moinnet.

Mme Moinnet (cdH). - Je n'ai rien à rajouter. Je remercie M. le Ministre pour ses réponses.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
PREMIÈRE PHASE D'ÉLARGISSEMENT DE LA
PROGRAMMATION RELATIVE AUX SERVICES
D'IMAGERIE MÉDICALE DOTÉS D'UN
TOMOGAPHE À RÉSONANCE
MAGNÉTIQUE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la première phase d'élargissement de la programmation relative aux services d'imagerie médicale dotés d'un tomographe à résonance magnétique ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, vous le savez, l'exposition des patients aux rayons ionisants constitue un problème très préoccupant dans notre pays. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, l'année dernière, les Gouvernements au niveau fédéral et ceux des entités fédérées ont adopté un protocole d'accord relatif à l'imagerie médicale. Pour faire bref, il s'agit progressivement de réduire l'utilisation des CT-Scan et de glisser vers l'utilisation de tomographes à résonance magnétique, les fameux RMN.

Tout cela doit se passer dans le cadre d'une logique budgétaire neutre, tant au niveau du BMF que de l'INAMI. Le protocole prévoit une première phase d'extension de la programmation pour la Wallonie à cinq RMN, Communauté germanophone comprise. Cette programmation ne pourra se faire que dans les hôpitaux où aucun tomographe à résonance magnétique n'a encore été installé, programmé et agréé à ce jour.

Pour préciser le choix entre les différents hôpitaux qui sont intéressés par le développement de l'installation de ces technologies chez eux, vous venez d'adopter, Monsieur le Ministre, une circulaire adressée à l'ensemble des hôpitaux. Dans cette circulaire, vous précisez cinq critères. Il est opportun que nous puissions vous entendre sur l'explicitation de ces cinq critères.

J'aurai par ailleurs une série de sous-questions précises par rapport à votre circulaire. Comment seront considérés les hôpitaux qui ont accès en commun à un appareillage programmé et déjà agréé dans le cadre d'une exploitation en association, notamment les RMN mobiles ?

Dans le cadre d'une rationalisation de l'offre, pourquoi ne pourrait-on pas permettre que de nouvelles associations du même type puissent se déployer cette fois-ci dans un cadre budgétairement neutre ?

Quatre des critères énoncés, puisque le cinquième est relativement administratif, auront-ils tous le même poids ? Seront-ils pondérés de la même valeur ? S'ils ne sont pas pondérés de la même valeur, quelle est la pondération prévue ?

Quatrième sous-question, en quoi un nombre élevé d'exams CT – les fameux scans – se situerait mieux, puisque c'est l'un des critères que vous avez choisis, par rapport à un nombre moins élevé ? Je m'explique, les procédures internes visant à diminuer les expositions aux radiations ionisantes ne pourraient-elles pas être prises en compte ? Bref, si l'on consomme moins parce que l'on a été plus attentif à faire moins de radiations ionisantes, ne risque-t-on pas d'être pénalisé par rapport à d'autres hôpitaux qui eux auraient été moins attentifs à l'utilisation de ce type de technologie ?

Enfin, dernière sous-question. Qu'est-ce qui justifie le choix des codes et des spécialités repris dans le deuxième critère de votre circulaire ?

Toute dernière question, Monsieur le Ministre, il s'agit ici de l'attribution des cinq premiers hôpitaux pour lesquels un RMN serait agréé. Je voudrais par rapport à d'éventuelles phases suivantes savoir si vous comptez continuer avec les mêmes critères ou si ces cinq critères ne comptent que pour ce premier appel.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, mon administration a effectivement adressé une circulaire, que j'ai eu le plaisir de signer, à l'attention des hôpitaux concernés par l'octroi du nouvel IRM.

Je précise que la procédure d'attribution des IRM est en cours et que les hôpitaux ont jusqu'au 15 février pour rentrer leur dossier de candidature. Avant même la diffusion de cette circulaire, j'ai reçu de nombreuses demandes portant sur l'attribution d'une IRM, chaque hôpital m'expliquant les excellentes raisons pour lesquelles cet appareillage devait lui être attribué, à lui, en priorité.

Le nombre d'IRM à attribuer étant toutefois limité, il convient de poser des choix sur une base la plus objective possible. L'article 6 de l'arrêté royal du 25 octobre 2006 fixant les normes auxquelles un service ou un tomographe à résonance magnétique est installé a été modifié par l'arrêté royal du 25 avril 2014.

Il est prévu dans cet arrêté que les services qui, à partir du 1er janvier 2015 sont intégrés dans la programmation, sont agréés dans les hôpitaux où aucun tomographe à résonance magnétique n'a encore été installé à cette date.

Le protocole d'accord relatif à l'imagerie médicale, signé entre l'État fédéral et les entités fédérées, auquel vous faites référence, vise principalement à diminuer l'exposition de la population aux rayonnements ionisants, en remplaçant progressivement l'utilisation des examens CT-Scan par des examens IRM.

En outre, ce protocole d'accord prévoit principalement, d'une part, qu'un moratoire sera imposé sur l'installation des appareils CT-Scan – ce moratoire doit encore trouver à s'appliquer, il dépend du Fédéral – pour diminuer l'exposition de la population aux rayonnements. Et, d'autre part, que les communautés ou régions s'engagent à tenir compte, lors de l'attribution des appareils supplémentaires, d'une facilitation maximale de la conversion d'examens CT en examens IRM.

Pour répondre à ces deux aspects du protocole, nous avons décidé, en parfaite concertation avec mon administration et après consultation de plusieurs experts, de privilégier des critères de volume d'activités par hôpital, dans les hôpitaux qui n'ont pas d'IRM et qui ont recours, de façon importante, aux examens CT-Scan.

Les critères retenus dans la circulaire vont donc dans ce sens. Il s'agit du nombre d'hospitalisations complètes et de jour, pour les années 2011, 2012 et 2013, de certaines consultations ambulatoires réalisées par l'hôpital portant sur des spécialités médicales donnant lieu à un recours fréquent d'examens IRM, pour autant que ceux-ci soient disponibles. Les codes repris dans le deuxième critère concernent ces examens médicaux.

Je citerai, enfin, pour terminer, le nombre d'examens CT-Scan pratiqués dans l'hôpital, et le nombre de radiologues susceptibles d'utiliser la RMN.

Cela permettra d'atteindre un nombre de patients potentiels élevé, de diminuer l'exposition aux rayonnements et d'obtenir un taux de remplacement acceptable des examens CT par des examens IRM.

Le protocole d'accord prévoit, également, dans des phases ultérieures, la libération de nouvelles IRM, pour autant que la neutralité budgétaire soit atteinte. C'est également la raison pour laquelle nous privilégions les critères de volume susceptibles de nous permettre, nous l'espérons, d'atteindre cet objectif de neutralité budgétaire et d'aboutir à ce que d'autres hôpitaux puissent, ensuite, obtenir l'accès à cette technologie. L'objectif étant, à terme, un remplacement à large échelle des examens CT-Scan par des examens RMN.

Pour ce qui concerne les hôpitaux ayant un accès commun à un appareillage programmé et agréé dans le cadre d'une exploitation en association avec plusieurs hôpitaux, chaque hôpital est à considérer selon qu'il a ou non une RMN agréée sur un site, ce qui répond au prescrit de l'arrêté royal dont je faisais référence auparavant. Rien n'empêche un hôpital qui obtient une

IRM, dans le cadre de l'extension actuelle de la programmation, de l'exploiter en association, dans le cadre de la loi sur les hôpitaux.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour les précisions fournies. Je n'ai, toutefois, pas eu de réponse à la question du rapport de pondération entre les quatre critères énoncés. Seront-ils pondérés ? Y a-t-il un pourcentage ? Je me permettrai donc de revenir vers M. le Ministre pour cela.

Je n'ai pas eu de réponse, non plus, sur la question de savoir si les critères fixés, ici, valent pour le premier appel et également pour le second.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - On ne sait pas se prononcer là-dessus, à ce stade.

M. Desquesnes (cdH). - Parfait. Ce sont des éléments qui ne manqueront pas de maintenir mon attention dans la suite de ce dossier extrêmement important pour la santé de nos concitoyens, puisque c'est les exposer, en moindre quantité, à des ondes ionisantes.

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
COORDINATION DU PLAN NATIONAL SIDA
2014-2019 »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la coordination du plan national Sida 2014-2019 ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, en octobre 2013, Mme Onkelinx, Ministre de la Santé publique de l'époque, a présenté les grands axes du premier Plan interfédéral de lutte contre le sida, visant à faire de cet important combat, une priorité nationale en impliquant tous les niveaux de pouvoir.

Le plan 2014-2019 prévoit la concrétisation d'une cinquantaine d'actions prioritaires, articulées autour de quatre piliers stratégiques, à mettre en place par le Gouvernement fédéral et ceux des entités fédérées.

À l'époque où ce travail avait été réalisé, il s'agissait de mettre sur pied une stratégie nationale de prévention et de dépistage afin de lutter, de manière cohérente et efficace, contre le sida. La coordination et la cohérence

des actions menées sont, par conséquent, cruciales en vue d'atteindre les objectifs fixés.

Or, selon Mme De Block, Ministre fédérale de la Santé publique, il n'y aurait pas de coordinateur national sida, faute de budget suffisant. Elle aurait également renvoyé l'opérationnalité des mesures du plan à une prochaine Conférence interministérielle de la santé publique et, précisément, à la Wallonie qui en exercerait, pour l'instant, la présidence.

Monsieur le Ministre, quelles sont les conséquences de l'absence de nomination d'un coordinateur national ?

Les Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie Bruxelles ont-ils une position claire et précise sur les actions prioritaires qu'ils veulent voir aboutir dans ce plan ?

Avez-vous déjà réuni vos collègues, ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour lister et budgétiser les mesures prioritaires ?

Quand comptez-vous réunir la prochaine réunion interministérielle de la santé publique ? Comptez-vous profiter de cette présidence pour impulser une vision, une stratégie ou un rythme de travail ?

Enfin, qui, au sein de la Conférence interministérielle, va organiser la coordination du plan, d'une part, avec le politique et d'autre part, avec les acteurs de terrain ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, j'ai pris connaissance de la décision de Mme la Ministre fédérale de la Santé, Maggie De Block, concernant le plan national Sida et le manque de moyens qu'elle invoque pour justifier l'impossibilité dans laquelle elle se trouve de désigner un coordinateur.

Comme vous, je ne peux que regretter l'absence de nomination d'un coordinateur national qui aurait veillé à la mise en œuvre du plan national Sida 2014-2019. Je pense que la mise en œuvre d'un plan d'une telle envergure ne peut se faire qu'avec l'appui d'une réelle coordination nationale. C'est donc une décision franchement regrettable, pour ne pas dire déplorable.

Le problème ne se pose cependant pas pour ce qui concerne le cadre strict des compétences « Santé » de la Région wallonne.

En ce qui concerne la prochaine Conférence interministérielle et les points qui y seront débattus, l'ordre du jour n'a pas encore été arrêté, mais je ne manquerai pas, lors d'un prochain contact avec Mme De Block, d'aborder ce sujet avec elle. J'ai prévu de la rencontrer, de mémoire, courant du mois de mars.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Effectivement, un Prévot peut en cacher un autre. Je partage votre souci et la grande difficulté par rapport à cette non-désignation du coordinateur plan national Sida, d'autant plus que ce plan national avait été salué, à sa sortie, par tous les acteurs et que – sans rentrer dans des lieux communs – le sida est un fléau, provoque des drames humains chaque jour et ne se soigne toujours pas. La recherche avance, mais ce fléau reste omniprésent.

Une nouvelle fois, on se rend compte que la coordination entre le Fédéral et les entités fédérées est quelque chose de très compliqué. Je ne doute, toutefois, pas que, dans le cadre de vos compétences, vous mettez tout en œuvre pour peser de toutes vos forces dans ce processus de décision, afin de lutter efficacement contre ce fléau qu'est le sida.

Mme la Présidente. - Chers collègues, je vous propose de clôturer, ici, notre réunion de ce matin. Nous reprenons cette après-midi, à 14 heures, avec le volet « aides aux personnes ».

QUESTION ORALE DE MARTIN À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'AUGMENTATION DU STRESS ET DU « BURN-OUT » »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Martin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'augmentation du stress et du « burn-out » ».

La question est retirée.

- La séance est suspendue à 12 heures 40 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE MME REUTER À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ASSURANCE DÉPENDANCE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Reuter à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'assurance dépendance ».

La parole est à Mme Reuter pour poser sa question.

Mme Reuter (MR). - Monsieur le Ministre, vous le savez comme moi, comme l'ensemble de la société, notre Région doit aussi faire face au vieillissement de la population. De ce fait, les situations de dépendance, liées au grand âge, continuent d'augmenter.

Les petites choses toutes simples du quotidien deviendront un jour pour ces personnes âgées de réelles épreuves.

Pour leur venir en aide, il existe dans plusieurs pays ainsi que dans certaines Régions, comme en Flandre par exemple, l'assurance dépendance qui permet de couvrir une partie des dépenses à caractère non médical. Elle s'adresse essentiellement aux personnes à l'autonomie fortement réduite ou séjournant en maison de repos.

Ce système d'assurance dépendance est soit privé, assuré par la perception de primes d'assurance, soit public et financé par la solidarité.

En Flandre, l'affiliation à une caisse d'assurance est obligatoire à partir de 26 ans, alors qu'à Bruxelles elle reste facultative et, en Wallonie, ce système n'existe pas.

Pouvez-vous simplement nous dire pourquoi un tel système est inexistant en Région wallonne ? Au vu du vieillissement de la population, ne serait-il pas opportun de réfléchir à établir un même financement identique dans notre Région ?

En Flandre comme à Bruxelles, cette assurance dépendance connaît un grand succès et les demandes affluent. Comment s'organisent les personnes de grande dépendance ou leur famille qui habitent en Région wallonne ?

J'aimerais connaître votre position sur le sujet.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, la Déclaration de politique régionale 2014-

2019 prévoit en son chapitre IX, consacré aux aînés, de jeter les bases d'une couverture « autonomie » au bénéfice de tous les Wallons.

En effet, à l'avenir, le Gouvernement wallon souhaite privilégier des réponses aux situations de dépendance, à domicile comme en institution, par des interventions en fonction des besoins et des prestations, plutôt qu'une logique de supplément de revenu.

La Flandre a effectivement mis en place une assurance autonomie à partir de l'année 2001.

Cette assurance offre aux personnes nécessitant des soins, une couverture intégrale ou partielle des frais afférents aux soins non médicaux – et je dis bien aux soins non médicaux. Les soins médicaux relèvent de l'assurance maladie et doivent le rester.

De façon pratique, l'affiliation à une caisse de soins agréée est obligatoire pour toute personne de plus de 25 ans habitant en Flandre et l'affiliation se fait sur base volontaire pour les habitants de Bruxelles.

Ces caisses de soins ont été créées par des mutuelles ou des compagnies d'assurance. L'agence flamande soins et santé – Zorg & Gezondheid Agentschap – a également créé sa propre caisse de soins – Vlaamse Zorgkas. Un habitant de Flandre qui ne s'est pas affilié à une caisse de soins sera automatiquement affilié à cette Vlaamse Zorgkas.

Le montant de l'affiliation s'élève, depuis le 1er janvier 2015, à 50 euros et il s'élève à 25 euros pour les bénéficiaires de l'intervention majorée.

Sur base d'une attestation ou d'une indication par un organe agréé, démontrant que l'on est dépendant et que l'on nécessite des soins ou d'une attestation de séjour démontrant que l'on réside dans une institution agréée ou assimilée à une institution agréée, la caisse de soins veillera à l'exécution des prises en charge et aux remboursements des soins.

Ce remboursement de soins s'élève à 130 euros par mois.

Nous n'en sommes pas encore là, il est vrai. Ce système n'a pas été développé en Wallonie, car elle a longtemps considéré que la mise en place de ce principe d'assurance autonomie aurait dû être développée dans le cadre de la sécurité sociale fédérale, répondant à un principe de solidarité, en faveur de l'ensemble de la population belge. L'assurance autonomie flamande a d'ailleurs été contestée, à l'époque, pour ce qui concerne la répartition des compétences.

Avec la sixième réforme de l'État et le transfert des soins aux personnes âgées et de certains dispositifs visant les soins chroniques – je pense notamment aux conventions INAMI – la question d'une assurance autonomie a été inscrite dans la DPR. Il faudra toutefois

un certain temps pour sa mise en œuvre, cela ne se fait pas en deux coups de cuiller à pot.

Actuellement, pour la prise en charge des personnes en manque d'autonomie, il existe en Wallonie un réseau d'acteurs et de structures aptes à répondre à leur demande.

Si la demande concerne un maintien à domicile, le centre de coordination a pour mission principale d'aider et d'informer toute personne qui le souhaite sur les possibilités d'offres d'aide et de soins, visant à lui permettre de rester à domicile et, s'il échet, de tout mettre en œuvre pour qu'elle puisse disposer des services et des soins dont elle a besoin.

Il intervient donc en deuxième ligne et organise, au besoin et à la demande du bénéficiaire, les prestataires de la première ligne au domicile – citons notamment les médecins, les aides familiales des services d'aide aux familles, les kinés, les ergothérapeutes, et cetera.

Si la demande concerne un hébergement, le bénéficiaire pourra être réorienté vers des établissements d'hébergement d'une personne âgée, tels que les maisons de repos et les résidences-services, par exemple.

Dit clairement, la DPR prévoit une couverture « autonomie » – il ne vous a pas échappé que l'on ne dit pas une assurance autonomie. Personnellement, je suis plutôt en faveur d'un régime assurantiel ; je pense que ce serait bénéfique pour la plupart de la population. Il faut être conscient que c'est une assurance complémentaire qui ne saurait pas être aisément prise en charge par une série de citoyens, singulièrement les plus fragilisés. Cela aussi, c'est un élément qui doit être pris en considération.

Maintenant, quand on voit que la Flandre le permet à 25 euros par an, ma foi, c'est cinq paquets de cigarettes, pour prendre une illustration, cela ne me semble pas non plus être complètement démesuré. Mais le travail en est toujours aux balbutiements.

Probablement que la mise sur pied du futur OIP avec, en son sein, à la fois le volet « personnes handicapées », « personnes âgées » et « santé », permettra en repartant peut-être du budget d'assistance personnelle, notamment de l'APA – aide aux personnes âgées – d'autre part, de pouvoir alors jeter les bases de ce pourrait être demain cette couverture autonomie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Reuter.

Mme Reuter (MR). - Je remercie M. le Ministre pour les détails et surtout pour votre franchise. Effectivement, s'il y a des questions dans la DPR d'une couverture « autonomie », cela veut tout dire et cela ne veut rien dire. On pourrait déjà dire que, vu la coordination qui existe aujourd'hui, c'est déjà une couverture « autonomie » « quelque part. À partir du

moment où l'on oriente les gens, on s'en occupe. Cela n'a donc évidemment rien à voir avec une assurance dépendance.

Si je vous comprends bien, ce n'est pas pour demain, même s'il y a une couverture dans la DPR quelque part, à un moment donné.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Toute la DPR ne se réalise pas en six mois.

Mme Reuter (MR). - Non ! Il y a le temps de la réflexion, mais comme on sait que chaque projet doit évidemment être réfléchi, étudié, examiné, calculé, budgété, cela prendra forcément du temps, donc si l'on ne s'y met pas maintenant...

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je souhaite pouvoir quitter ma charge en ayant mis sur pied le système.

Mme Reuter (MR). - Je suis évidemment favorable au système assurantiel. Je serai tout ouïe pour voir si vous parvenez, au sein du Gouvernement, à défendre cette position-là. Même si, bien sûr, vous avez émis des réserves concernant les personnes qui ne pourraient pas participer à la solidarité, aux 25 euros. Il faut évidemment réfléchir, mais si cela peut se faire dans d'autres Régions, voire dans d'autres pays – comme je le disais tout à l'heure – je pense que ce serait un plus vu la situation de notre Région.

Je vous suivrai donc avec attention et je suivrai votre détermination à faire accepter l'idée par le Gouvernement.

QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'AIDE MATÉRIELLE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Onkelinx à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'aide matérielle ».

La parole est à M. Onkelinx pour poser sa question.

M. Onkelinx (PS). - Monsieur le Ministre, dans la discussion sur le budget 2015 de votre département « Action sociale », vous avez évoqué des pistes d'économie, on s'en souviendra. Le petit entretien que nous avons eu a été très intéressant.

Pour faire face au dépassement budgétaire de l'AWIPH, vous évoquiez une meilleure gestion, une nécessaire rationalisation de l'aide matérielle, collant

plus aux réalités du terrain, personne n'en disconvient d'ailleurs me semble-t-il.

La lecture du rapport de M. le Médiateur est intéressante, car elle met en lumière le fait que l'AWIPH n'octroie pas, tant s'en faut, l'aide matérielle sans une enquête solide et ne dépense pas sans raison. Par exemple, M. le Médiateur pointe des refus d'intervention motivés par le fait que l'acquisition de matériel est antérieure à l'introduction de la demande à l'endroit de certaines familles.

Les arguments portants sur la nécessité d'avoir un conseil préalable sont souvent très adéquats, mais des situations particulières – on s'en doute bien qu'à une règle générale il y a toujours des particularités – imposent parfois que les personnes disposent immédiatement du matériel, afin d'éviter des accidents ou encore de continuer à travailler.

M. le Médiateur recommande qu'une réflexion soit engagée sur la nécessité de maintenir cette disposition réglementaire et regrette que le nouvel arrêté relatif à l'aide individuelle n'a pas pris en compte cette réglementation. Il regrette également l'abandon de cette proposition, au vu des nombreux dossiers dont il a connaissance.

Un nouvel arrêté ou une négociation pourrait rencontrer les difficultés de certains demandeurs d'aide matérielle. Les difficultés budgétaires que l'AWIPH connaît ne vont-elles pas sceller définitivement le sort des propositions émises par M. le Médiateur ? Une solution pourrait dès lors être envisagée.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, comme déjà expliqué précédemment, le principe de l'aide matérielle qui vise à introduire une demande, avant tout achat ou toute livraison d'aide technique, est prévu par la réglementation.

L'acquisition d'une aide matérielle, bien qu'urgente dans certaines situations, ne peut être un acte banal et irréfléchi au risque que la personne handicapée acquière un matériel inapproprié à sa situation de handicap.

Le marché de l'aide technique est un marché propice à la tentation, à la concurrence voire, dans certains cas, à l'abus de confiance. En exigeant que la personne handicapée ou son représentant légal signifie formellement à l'AWIPH son attention d'acheter une aide ou de réaliser un aménagement avant finalisation, l'AWIPH souhaite réduire les risques de mauvais achats en proposant à la personne handicapée un conseil par un service-conseil ou un agent AWIPH, et dans bon nombre de cas, un essai d'aide technique en situation réelle.

L'introduction d'une demande est, pour bon nombre de personnes handicapées, un premier contact avec l'administration permettant de cadrer le projet, cerner les besoins, mais également fournir des informations pertinentes. Le lien à faire vers les services-conseils, les sites Internet qui recensent les différents fournisseurs de matériel, les formalités administratives qui doivent être accomplies concomitamment aux démarches de l'AWIPH, et cetera.

Il est important de souligner que la personne handicapée dispose de différentes formules pour introduire une demande d'intervention, puisque au-delà du formulaire d'introduction de la demande classique, elle accepte la réception d'un simple courrier signé par la personne handicapée ou d'un e-mail signé, et cela même le jour de l'achat ou de la livraison d'une aide.

Je vous informe également que des procédures d'urgence existent pour la réparation d'un matériel électrique accordé par l'AWIPH. Dans ce cas, la demande d'intervention peut être introduite au plus tard six mois après la réparation, vu l'urgence et l'imprévisibilité desdites prestations.

Que ce soit sur les sites d'information de l'AWIPH ou des acteurs associatifs, agences-conseils ou autres, une importance est réellement donnée à la bonne information des personnes, et nous comptons bien poursuivre dans cette voie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - J'ai voulu mettre l'accent sur les difficultés de certaines personnes à faire l'acquisition ou en tout cas le remboursement d'aide matérielle. La réponse du ministre me convient bien sûr ; il faut que l'on mette l'accent sur la communication par rapport à ces personnes en situation de handicap, pour bien leur montrer, leur démontrer, comment on peut faire l'acquisition de matériel, c'est important.

Quelquefois, le handicap on ne l'a pas à la naissance, il est progressif, il vient et puis, on ne sait pas très bien comment cela fonctionne. Bien communiquer est vraiment essentiel, en tout cas pour ces personnes-là. Merci beaucoup.

**QUESTION ORALE DE MME TROTTA À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ENTRE
PARTENAIRES »**

**QUESTION ORALE DE MME BONNI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
LIGNE « ÉCOUTE VIOLENCES
CONJUGALES » »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Trotta, sur « la lutte contre les violences entre partenaires » ;
- de Mme Bonni, sur « la ligne « Écoute violences conjugales » ».

La parole est à Mme Trotta pour poser sa question.

Mme Trotta (PS). - Monsieur le Ministre, au cours de l'année 2014, le numéro vert « Écoute violences conjugales » a enregistré 4 367 appels en provenance de Wallonie et de Bruxelles, contre 4 126 en 2013. Ces chiffres ne traduisent pas forcément une augmentation des phénomènes de violences entre partenaires, mais à tout le moins une plus grande sollicitation du service d'écoute, d'information et d'orientation qu'est la ligne téléphonique.

Par ailleurs, ils ne représenteraient qu'une petite partie des cas de violences, dans la mesure où, selon l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, une femme belge sur sept avait été confrontée, en 2010, à au moins un acte de violence commis par son ex-partenaire au cours des douze mois précédents. Je rappelle tout de même que les faits de violence entre partenaires ne font pas que des victimes féminines.

La lutte contre tous les types de violences, notamment envers les femmes, constitue une priorité du Gouvernement, c'est écrit dans la DPR et c'est très bien. Dans cet objectif, l'évaluation des dispositifs existants en matière de prévention contre les violences, telle que prévue dans la Déclaration de politique régionale, a-t-elle déjà été entamée en concertation avec le Centre d'appui de lutte contre les violences entre partenaires ?

Quelles actions allez-vous mettre en place, Monsieur le Ministre, pour mieux combattre et prévenir les différentes formes de violences – physique, psychologique, sexuelle, économique – entre partenaires ? Quelles synergies seront développées ou renforcées dans ce cadre ?

Enfin pouvez-vous m'indiquer, Monsieur le Ministre, où en est l'élaboration du plan d'action national 2015-2018 de lutte contre les violences entre partenaires impliquant les différents niveaux de pouvoir ? Il était question, semble-t-il, d'intégrer dans ce prochain plan la problématique de la violence sexuelle. Qu'en est-il ?

Vers quoi se dirige-t-on quant au contenu du plan et ses nouveautés ? Quand devrait-il être prêt ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Bonni pour poser sa question.

Mme Bonni (PS). - Monsieur le Ministre, comme ma collègue l'a rappelé, le nombre d'appels passés à « Écoute violences conjugales » a à nouveau augmenté en 2014. La ligne aurait comptabilisé 4 367 appels en 2014 soit 241 de plus qu'en 2013.

Concernant la répartition géographique des appels, les provinces les plus peuplées sont également les plus touchées. Ainsi, sur la totalité des appels émis, 28 % émanent de la Province de Liège, 27 % de la Province du Hainaut, 10 % de celle de Namur et de 7 % pour Luxembourg ainsi que pour le Brabant wallon. Il est à noter qu'alors que le service est financé par la Région wallonne, 21 % des appels proviennent de Bruxelles.

Des appels qui sont en augmentation, mais qui ne représentent pourtant que la partie émergée de l'iceberg lorsqu'on les compare avec les chiffres bien plus conséquents encore de la police fédérale. Une comparaison qui semble signifier que les lignes d'écoute sont souvent sous-utilisées. Une sous-utilisation souvent due à la méconnaissance des citoyens de l'existence de telles lignes.

D'autres campagnes afin de faire mieux connaître la ligne « Écoute violences conjugales » auprès du public sont-elles prévues ?

Confirmez-vous les chiffres évoqués, particulièrement celui de 21 % concernant les appels en provenance de Bruxelles ?

Sur le sujet, interviewé par la presse, le coordinateur responsable de la ligne évoquait qu'une participation financière de la Cocof pourrait être envisagée. Quelle est votre opinion sur le sujet ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Mesdames les députées, merci pour vos questions conjointes.

Je vous remercie pour celles-ci, puisqu'elles me donnent l'occasion d'aborder mes attentions politiques en matière de lutte contre les violentes entre partenaires.

Comme vous le mentionnez, nous participons activement au Plan d'action national de lutte contre les violences, initié par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Initialement, consacré à la lutte contre les violences entre les partenaires, le prochain plan d'action national 2015-2019 sera élargi à la lutte contre la violence basée sur le genre.

Il sera ainsi étendu aux violences sexuelles et à la prostitution forcée. La Wallonie ainsi que toutes les autres entités fédérées et fédérale y apporteront leur contribution. Ce plan devrait être finalisé dans les prochains mois par l'institut qui en assure la coordination.

De plus comme vous le savez un premier plan intrafrancophone avait été adopté en 2009, les 25 mesures wallonnes ont été réalisées et la moitié d'entre elles étant des mesures structurelles sont toujours en cours.

Sachez que les ministres en charge de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Cocof et de la Wallonie, moi-même, avons souhaité unir nos efforts pour lutter conjointement contre les violences envers les femmes et les violences entre partenaires dans le cadre d'un nouveau plan intrafrancophone 2014-2019. Nous collaborons actuellement à la finalisation de ce plan d'action. Parmi les principales mesures wallonnes envisagées s'y trouvera une évaluation des dispositifs existants en vue d'améliorer la politique régionale de prévention contre les violences.

Je vous informe ainsi qu'un cahier des charges a déjà été rédigé par mes services et que l'appel d'offres sera lancé prochainement afin de réaliser l'évaluation de ce dispositif en 2015. Ma volonté est en effet de poursuivre, en Wallonie, le développement de ce dispositif concerté de lutte contre les violences entre partenaires.

Vous trouverez ainsi, dans le nouveau plan en préparation de nouvelles mesures telles que, par exemple :

- l'harmonisation de la récolte des données concernant les différentes formes de violence ;
- la rédaction d'un décret pour pérenniser les services ambulatoires spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences. Je pense que c'est attendu de longue date ;
- le renforcement et la diversification de l'offre de formation, à destination des professionnels non spécialisés de première ligne, dans les services sociaux et le secteur de la santé, afin qu'ils/elles puissent détecter et orienter des victimes de violences.

Cette ligne téléphonique, à propos de laquelle vous m'interpellez, est l'une des nombreuses mesures du

dispositif intégré de lutte contre les violences entre partenaires en Wallonie.

Elle a vu le jour le 25 novembre 2009, date de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes.

Depuis cette date, le numéro vert 0800/30 030 propose une écoute spécialisée, confidentielle et gratuite du lundi au vendredi de 9 heures à 19 heures, à l'exception des jours fériés. Elle est destinée aux victimes, aux auteurs et à leur entourage ainsi qu'à toute personne confrontée, à titre privé ou professionnel, à cette problématique. Cette ligne a trois missions principales : l'écoute, l'information et l'orientation.

Bien que les écoutants de cette ligne répondent aux appels provenant de toute la Belgique francophone, quelle que soit la région de résidence, jusqu'à présent cette ligne est entièrement financée par la Wallonie.

Les chiffres que vous avez mentionnés sont bien exacts : depuis 2009, la proportion d'appels en provenance de Bruxelles varie entre 21 % et 26 % du total des appels reçus. Et chaque année, le nombre total d'appels ne cesse d'augmenter. Preuve que la ligne est de mieux en mieux connue des professionnels et de la population, notamment par le biais des campagnes annuelles de sensibilisation diffusées aux alentours du 25 novembre.

Ce sont les raisons pour lesquelles aujourd'hui nous souhaitons analyser la pertinence d'étendre les services de cette ligne téléphonique à une permanence d'écoute 7j/7 et 24h/24, ainsi que l'élargir à d'autres formes de violences. Mais cette modification de l'horaire ferait basculer le dispositif dans une philosophie plus d'urgence. Et ce, éventuellement en synergie avec d'autres partenaires comme la Cocof. Concernant une éventuelle participation financière de celle-ci, nous l'avons sollicitée, mais jusqu'à présent aucune décision n'a encore été prise dans ce sens. Cependant, cela est sérieusement envisagé et des contacts sont en cours.

C'est notamment aussi pour éviter la sous-utilisation d'un tel dispositif que, comme indiqué dans la DPR, nous veillerons à mettre en œuvre dans le cadre de l'éducation à la santé, des campagnes de sensibilisation et de prévention contre les violences faites aux femmes, à l'attention des citoyens comme des professionnels.

C'est ainsi, qu'à quelques jours du 6 février, journée internationale contre les mutilations génitales féminines et du 14 février, journée du *One Billion Rising* durant laquelle, partout dans le monde, des femmes et des filles vont s'élever contre la violence, j'envoie, à partir d'aujourd'hui, un courrier à près de 600 institutions et associations, comme les coordinations provinciales de lutte contre les violences, les centres de planning familial, les maisons d'accueil et les maisons de vie

communautaire, les Espaces Wallonie, les maisons médicales, les initiatives locales d'intégration, et cetera

Dans cet envoi, elles trouveront des affiches et des dépliants relatifs aux mutilations génitales féminines et au viol, développés par des associations spécialisées comme les stratégies concertées – MGF et Amnesty International. Ce sont près de 600 affiches et de 4 000 dépliants qui seront ainsi distribués.

Pour briser le silence dans ce domaine, il faut encore et toujours sensibiliser, y compris sur la violence faite à l'égard des hommes sur laquelle Mme Trotta a souhaité attirer mon attention, et je ne manquerai pas d'en faire le relais auprès de ma collaboratrice.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Trotta.

Mme Trotta (PS). - Mon collègue disait, à raison, qu'il y en a plus qu'on le pense. C'est donc toujours bien d'attirer l'attention.

Vous n'êtes pas dans le cas, Monsieur ?

Un membre. - Si, mais je ne parlerai qu'à *Paris Match*.

(Rires)

Mme Trotta (PS). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je laisserai à ma collègue, le soin de parler du numéro vert, car c'était l'objet de sa question.

Monsieur le Ministre, si je comprends bien, il y aura maintenant deux plans : le plan d'action nationale et le plan intrafrancophone.

Mme la Présidente. - Ne posez pas de nouvelles questions, Madame.

Mme Trotta (PS). - Non, c'est pour bien comprendre, car j'ai l'impression qu'il va arriver plus rapidement sur la table que le plan d'action national alors que votre prédécesseur m'avait déjà dit, en mars 2014, qu'il était en cours de réalisation.

Je voulais donc m'assurer que j'avais bien compris.

J'ai bien entendu votre réponse et je vous en remercie. Je vous félicite aussi pour les initiatives que vous prendrez dans le cadre des 6 et 14 février.

Je voulais aussi, Monsieur le Ministre, aborder peut-être deux points dont on parle moins, ce sont les enfants du couple, car ils sont aussi très exposés à la violence entre partenaires et cela devient au final, de véritables éponges et cela laisse de grandes traces psychologiques.

Je pense qu'il y a vraiment une place à réserver dans les dispositifs de lutte, à ces enfants qui se retrouvent, malgré eux, au centre de cette violence.

Deuxièmement, c'est Amnesty International qui soulignait en 2012, le manque de statistiques fiables sur ce phénomène. En effet, comment mettre en place des actions efficaces sans en connaître l'ampleur réelle de la problématique et comment mesurer l'effet de ces actions sans chiffres fiables ? Il y a peut-être trop de flou à cet égard et il serait peut-être intéressant de combler ce manque. Cela permettra aussi d'avancer de cette lutte de manière plus efficace.

J'attends avec impatience le plan intrafrancophone 2014-2019.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Bonni.

Mme Bonni (PS). - Je voulais remercier M. le Ministre pour ses réponses. La présentation de vos intentions politiques est, sans conteste, importante et nécessaire. Cette ligne constitue un des premiers maillons de la chaîne d'intervention. Accessibilité, disponibilité, confidentialité et gratuité la distinguent de tout autre service. Je pense que c'est donc vraiment important de le rappeler.

Il est toujours important d'en faire plus dans ce domaine et je pense que là, vous avez marqué le coup. C'est épuisant pour ces femmes qui ont l'impression de vivre entre le docteur Jekyll et Mister Hyde. Communication, l'information, l'écoute et l'orientation constituent les meilleurs moyens pour éviter l'emprise, la terreur et la violence.

Je ne manquerai donc pas de suivre ce dossier avec une attention certaine.

QUESTION ORALE DE MME REUTER À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES ALLOCATIONS FAMILIALES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Reuter à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les allocations familiales ».

La parole est à Mme Reuter pour poser sa question.

Mme Reuter (MR). - Monsieur le Ministre, vous aurez remarqué que nous ne vous avons pas interrogé jusqu'ici hors le cadre budgétaire sur cette matière. Vous aviez demandé, du temps et temps, nous vous en avons laissé. C'est surtout vu la complexité et aussi, la nécessité de prendre le temps afin de rencontrer les différents organismes et les personnes intéressées en vue d'accueillir au mieux cette compétence on ne peut plus importante.

Ma question tombe bien puisque j'ai vu dans la presse que la Ligue des familles vous avait remis ces

10 000 pétitions. Je pense que c'était donc le moment rêvé pour reparler de cette problématique.

Il est vrai que le transfert sera l'occasion de revoir le système actuel qui peut paraître dépassé à plusieurs égards. Vous avez déjà annoncé des lignes directrices, garanties de paiement, conservation des droits acquis, un enfant égale un enfant, un système assurantiel, la suppression des rangs. Tous ces points-là, nous les partageons.

Vous avez aussi annoncé précédemment être en mesure d'être plus précis quant au contour et au calendrier de la réforme, au mois de juin.

Nous n'y sommes pas encore, mais il y a des points sur lesquels il me semble important de vous interroger aujourd'hui, afin de lever des inquiétudes, et elles sont nombreuses.

Au vu des finances régionales, l'éventuelle réforme du secteur devra vraisemblablement – et c'est ce qui paraît le plus raisonnable – se faire à enveloppe constante. Comment faire pour parvenir à une neutralité budgétaire alors qu'au regard des projections budgétaires de Famifed, la Région accuserait un déficit de plus de 50 millions d'euros entre la dotation et l'estimation que l'organisme a fait des dépenses ? C'est 53 millions d'euros, précisément.

Cela pourrait bien sûr s'expliquer par le fait que la Région compte plus d'enfants bénéficiaires de suppléments d'allocations familiales – je pense notamment aux enfants de chômeurs ou aux enfants de pensionnés. Ici la clé de répartition se base uniquement sur le nombre d'enfants de 0 à 18 ans et cette réalité n'est pas prise en compte pour la répartition des moyens.

C'est de façon globale qu'il faut analyser le transfert de compétences de cette sixième réforme et là il devait y avoir un équilibre. Mais il y a un gap, on le voit dans le tableau publié par Famifed. Avez-vous des chiffres actualisés ? Quelle est votre analyse ? Allez-vous pouvoir rassurer le secteur et les parents qui se demandent si les allocations familiales seront bel et bien payées pour tout le monde ?

Deuxième point, cette nouvelle proposition devra tenir compte de l'impact budgétaire de la transition entre le nouveau et l'ancien système. Quel que soit le système qui sera choisi, la période transitoire risque d'avoir un coût supplémentaire pour la Région. Cela devra être compensé soit par des moyens nouveaux – mais vous me permettrez d'en douter – soit par une réduction du montant octroyé par enfant ou en jouant sur les suppléments. Comment mettre en place une réforme et permettre le basculement d'un système à un autre sans pénaliser des familles ? Vous savez très bien que si l'on passe d'un système à un autre du jour au lendemain, il y aura d'office des enfants pénalisés, surtout si l'on

supprime les rangs, s'il y a une allocation unique. Il va falloir réfléchir à tout cela.

Troisième point, il faudra tenir compte de l'évolution de la société. Certes, on en tient déjà un peu compte, mais sans doute pas suffisamment. Il faut tenir compte des situations particulières des familles, réfléchir à leur évolution : les familles monoparentales, les familles recomposées. Qu'en est-il également de la situation des orphelins assez proches in fine trop souvent de la situation d'enfants dont un des parents a disparu dans la nature, qui ne paie pas la pension alimentaire, qui ne respecte pas la garde partagée ? Aujourd'hui, aucun supplément n'est actuellement prévu.

Qu'en est-il du système des allocations familiales pour enfants handicapés ? Il est lui aussi très complexe et le rôle des allocations familiales en tant qu'instrument de lutte contre la pauvreté infantile doit être plus important encore que pour les autres enfants. Onze pour cent d'enfants tomberaient dans la pauvreté s'il n'y avait pas les allocations familiales, c'est ce que montrent certaines études récentes.

Vous avez la chance de gérer à la fois les allocations familiales et la politique des personnes handicapées. Il faudra donc des avancées indispensables en la matière. Quels sont les contacts conclus avec les associations représentatives à ces égards ? Quelles sont leurs revendications ? Y a-t-il déjà des analyses faites notamment par l'AWIPH, par exemple ?

Enfin, nous allons nous retrouver en Belgique avec quatre systèmes d'allocations familiales et cela ne va pas faciliter les choses, car les familles sont de plus en plus mobiles. Que se passe-t-il dans le cas d'une famille où la maman vit en Wallonie, le papa à Bruxelles ou en Flandre ? Quelles sont les concertations en cours avec les autres Régions pour assurer en quelque sorte une libre circulation des citoyens ? Pratiquement, il est vraisemblable que le plus simple serait que les différents systèmes entrent en vigueur en même temps, ce serait l'idéal. Y a-t-il des contacts pris avec les autres Régions en la matière ?

Pour terminer, qu'en est-il de l'OIP qui s'occupera à l'avenir des allocations familiales ? Les associations représentant les familles présentes, aujourd'hui, au comité de gestion seront-elles toujours représentées à l'avenir ? Dernière question, qu'en est-il du personnel occupé, aujourd'hui, et qui sera transféré à l'avenir ?

J'avais dit que j'avais quelques points ; ce sont sans doute des points trop nombreux pour vous, Monsieur le Ministre, mais j'espère avoir un maximum de réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la

Députée, ils ne sont pas trop nombreux, ils appellent simplement des réponses trop précises, à ce stade. Je peux comprendre l'envie partagée par un grand nombre de parlementaires, d'acteurs du secteur et même de journalistes qui toutes les semaines me téléphonent pour me demander : « Alors, alors ? ».

Vous imaginez bien que rien que le système actuel d'allocations familiales, c'est 700 types de situations différentes. Si demain on veut simplifier le modèle – et vous êtes plutôt des chantres aussi de la rationalisation – il faut s'assurer que cela se fasse intelligemment, sans précipitation vu l'importance de l'enjeu et des familles qui sont derrière.

Deuxième élément, il faut que l'on puisse travailler au maximum de concert avec à tout le moins la Région bruxelloise, ce à quoi je m'attelle, pour éviter ne fut-ce que dans l'espace francophone, des concurrences stériles sur ce critère pour l'implantation des familles. Le corpus législatif et la situation institutionnelle, s'ils peuvent paraître parfois compliqués en Wallonie ne sont pas de nature à être plus simples à Bruxelles, lorsqu'il faut essayer de réconcilier les points de vue, en tout cas les faire converger au maximum. Cela prend aussi du temps.

Par ailleurs, on doit éviter une réforme qui, parce qu'elle exciterait le microcosme et que tout le monde l'attendrait rapidement, serait loupée, parce que les conséquences pour le vécu de nos concitoyens seraient dramatiques. Je n'ai pas envie d'avoir, demain, des centaines de milliers de familles qui jouent aux fléchettes dans leur jardin avec mon effigie, parce que la réforme n'aurait pas été intelligemment pensée et qu'elle se serait voulue précipitée uniquement pour satisfaire les légitimes attentes des acteurs extérieurs. On travaille cela avec sérénité, avec sérieux, cela demande énormément de réunions de travail.

Une chose est acquise en tout cas, et la DPR le consacre, c'est le fait qu'il n'y aura pas de syndrome photovoltaïque. C'est-à-dire qu'il n'y aura pas de remise en cause rétroactive du régime applicable. Que le régime doive évoluer, chacun en est conscient. On n'est plus dans cette politique postnataliste d'incitation avec le rang de l'enfant. Cela a d'autant moins de pertinence que d'abord les frais sont plus élevés pour le premier que pour le troisième en général. D'autre part, avec les familles recomposées que nous connaissons, les rangs de l'enfant deviennent relatifs et singulièrement plus problématiques, lorsque les familles sont recomposées. Le premier de l'un n'est plus le premier de l'autre, et cetera. Cela doit être largement toiletté.

Je n'ai pas caché, et je remarque d'ailleurs que la Ligue des familles s'est inscrite dans le même schéma, qu'une approche plus égalitaire de « l'enfant égale un enfant quel que soit son rang » me paraît être effectivement la vision plus moderne des allocations familiales. Il y a par ailleurs une série de circonstances à

prendre en compte quand vous êtes enfant de pensionnés, lorsque vos parents sont chômeurs, lorsque vous avez un enfant handicapé, et cetera. Cela ne s'improvise donc pas au coin d'une table.

Je dois saluer vraiment le professionnalisme de Famifed avec lequel nous entretenons d'excellents et réguliers contacts et qui sont très collaborants. Je les en remercie parce que c'est un élément que l'on souligne trop peu. Quand les choses sont positives, il faut pouvoir aussi le dire avec reconnaissance et insistance.

Pour le surplus – et puis je répondrai davantage à vos questions, là je vous parle avec mes tripes – on a le besoin d'un schéma fort, transparent quant à la manière dont la gestion de cette branche, de cette sécurité sociale naissante dans notre Région a à être assumée.

À travers le futur OIP annoncé pour le printemps, comme l'une des branches de l'OIP, ce sont les allocations familiales, vous aurez à ce moment-là toutes les réponses aux questions sur la constitution des organes de gestion, qui y siège, quelle est la proportion, avec voix délibérative ou voix consultative, quel est le contenu aussi de leurs responsabilités respectives. Tout cela fait partie du corpus lié à la mise sur pied du futur OIP sur lequel nous travaillons.

Pour revenir plus spécifiquement aux questions que vous évoquez, Madame la Députée, au cours des derniers mois notre action a été double. D'une part, nous avons veillé à garantir – c'était l'urgence – la gestion efficace de la période transitoire, notamment par toute une série de protocoles de collaboration en matière budgétaire ou par notre action au sein du comité de gestion Famifed.

Pour 2015, les dépenses ont été inscrites au budget en fonction des estimations réalisées par Famifed, en juillet 2014, sur base des paramètres définis à l'époque. Ces hypothèses seront confrontées à la réalité lorsque nous recevrons les relevés mensuels qui nous seront envoyés dès ce mois-ci. Si les montants inscrits s'avèrent insuffisants, le Gouvernement envisagera toute action qui s'impose. Mais personne n'imagine un seul instant, au sein du Gouvernement, d'aller demander quelconque économie en dizaine de millions d'euros auprès des familles qui touchent les allocations familiales.

Simultanément, nous envisageons le nouveau modèle à mettre en place. Ce chantier comporte plusieurs volets. La partie visible de l'iceberg, ce sont les montants que recevront les familles.

Les enfants évoluent, aujourd'hui, dans des paysages familiaux bien différents de ce qu'ils étaient à l'origine des allocations familiales. Notre nouveau modèle devra en tenir compte, faire preuve de réalisme et de modernité et respecter la neutralité budgétaire. C'est cela l'enjeu, c'est que l'on aura une période où deux systèmes

cohabiteront pendant, a priori, une bonne vingtaine d'années, le temps d'extinction ; le dernier-né avant la date buttoir du nouveau système, supposons que ce soit le 1er janvier 2017 – je tape au hasard – celui qui est né le 31 décembre 2016 aura encore jusqu'à 20-25 ans, jusqu'au moment où il sortira du régime. Il y aura une cohabitation de deux régimes. Il faut s'assurer de la viabilité, de la faisabilité financière de ceux-ci. Ce qui n'est déjà pas évident.

Des groupes de travail sont à l'œuvre sur cette question ainsi que sur le système de droits acquis à mettre en place pour ne léser aucune famille lors de la transition.

Actuellement, Famifed réalise pour nous une étude juridique sur les droits acquis. Sur base de ses conclusions, nous consulterons les organismes de paiement pour bien prendre la mesure des implications pratiques des différents systèmes. Ils doivent répondre aux doubles critères de légalité et de faisabilité.

Vous le voyez, nous optons pour une réflexion concertée plutôt que la précipitation, ce que j'ai évoqué avec vous. Les enjeux méritent notre prudence et notre vigilance.

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir qu'Itinera mène, de son côté, une étude indépendante sur le modèle. J'ai chargé mon cabinet d'aussi mandater, vu l'extrême sensibilité et complexité du domaine d'action, un bureau extérieur pour nous faire des propositions et des suggestions de ce que devrait être le régime futur.

Nous aurons ainsi une étude indépendante extérieure qui aura été commanditée par mes soins, les propositions de Famifed, celles de la Ligue des familles, bref, trois ou quatre opérateurs distincts qui feront des recommandations et probablement que le meilleur des systèmes pourra émerger de ces multiples sources.

D'autres groupes de travail s'investissent, depuis plusieurs mois, pour définir la structure qui accueillera les allocations familiales lors de la reprise pleine et entière de la compétence – c'est le fameux OIP que j'évoquais.

Nous avons rencontré les principales caisses actives en Région wallonne et en Cocom ; elles seront associées aux groupes de travail thématiques qui seront mis en place dans les prochaines semaines.

Notre première priorité est de garantir à la continuité des paiements, et cela passe évidemment par la définition d'un circuit de paiement stable, compétent et ayant la maîtrise de son activité. Inutile de vous dire que la charge informatique derrière tout cela est titanesque.

Enfin, pour conclure, Madame la Présidente, d'autres études sont en cours et concernent les accords de coopération nécessaires entre les quatre entités. Un premier accord est à l'examen pour définir le champ

d'application personnel des régimes de prestations familiales des entités fédérées. D'autres suivront, notamment pour garantir la liberté de circulation de nos concitoyens, sans que leur mouvement leur occasionne des interruptions de paiements ou d'inutiles tracasseries administratives, a fortiori au sein du même pays.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Reuter.

Mme Reuter (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces précisions. Quel chantier ! Nous sommes bien conscients de la difficulté et du besoin de prendre le temps nécessaire pour ne pas mettre en œuvre une réforme qui pénaliserait, parce que réalisée trop vite, des familles.

Notre priorité est que toutes les familles continuent à percevoir leurs allocations familiales et qu'il n'y en ait pas une lésée. Il est vrai qu'il est légitime de se poser les questions de savoir si l'on pourra continuer à les financer. Je sais que c'est budgété et que c'est au budget de 2015, vous vous êtes basé sur l'estimation et non pas sur la dotation, mais il y a un moment où il faudra financer. Comment arriver à une enveloppe neutre, en sachant que, comme vous l'avez dit, les deux systèmes devront cohabiter, qu'il faudra mettre en place un système de compensations, qu'elles soient progressives ou pas, parce qu'il y aura des différences ?

Les questions sont légitimes. On est obligés, nous, en tant que parlementaires, de vous suivre dans votre réflexion et d'avancer en même temps que vous pour ne pas nous retrouver face à une proposition qui, peut-être, n'aurait pas tenu compte des avis de tous.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Il n'y a pas d'enjeu politique dans le sens politique, derrière cela.

Mme Reuter (MR). - On est bien d'accord. Je vous demanderai d'avoir accès aux différents résultats des études et de pouvoir mener cette réflexion, puisque les contacts sont pris, je pense, avec toutes les formations politiques, pour faire en sorte que cela se passe au mieux.

L'une de mes inquiétudes est le financement, même si, pour 2015, vous me dites que l'on y arrivera, que cela sera réévalué.

Dès que l'on aura les chiffres, je me permettrai de revenir avec, peut-être, une question écrite pour savoir quelle est l'estimation nouvelle pour 2015, parce que même si vous avez budgété selon les estimations 2014, le déficit peut encore. Il faudra, à ce moment-là, aller chercher l'argent ailleurs.

Ce sont des questions, des inquiétudes. Et puis l'accord de coopération entre les quatre entités sera un enjeu extrêmement important, parce que si l'on commence à avoir des spéculations sur l'endroit où l'on

va aller habiter en fonction du montant des allocations familiales, on n'est pas sortis de l'auberge.

Je me permettrai bien sûr de revenir. Vous avez dit en juin, mais je suis sûre qu'il y aura des possibilités de questions avant.

Je ne dirai pas que je suis complètement rassurée, parce qu'il reste des points d'interrogation en suspens, mais je vous laisse le temps de la réflexion.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
DISPARITION DES SENIORS AU SEIN DES
MAISONS DE REPOS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la disparition des seniors au sein des maisons de repos ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). - Monsieur le Ministre, les autorités de la police de Charleroi ont récemment rencontré les institutions d'accueil des personnes âgées.

Le sujet est simple, en l'espace de quatre ans, 671 disparitions de personnes âgées ont été signalées à la police, 551 ont été retrouvées, 106 sont décédées et 14 sont toujours portées disparues.

Les premières heures d'une disparition sont primordiales, d'autant plus si ces personnes sont atteintes de démence sénile, d'Alzheimer ou bien présentent des tendances suicidaires, cela évidemment aggrave la situation.

Il faut également remarquer que dans 65 % des cas de disparitions, les personnes âgées sont encore dans l'enceinte de l'établissement. Dans 95 % des cas, elles se trouvent dans un rayon de deux kilomètres.

Les réunions entre la zone de police et les établissements de résidence sont axées sur plusieurs points :

- une fiche détaillée de chaque pensionnaire ;
- un plan de l'établissement ;
- un engagement des établissements de prévenir la police endéans les 20 minutes de la disparition ;
- une codification des réactions à avoir en cas de disparition.

Monsieur le Ministre, avez-vous connaissance de chiffres de disparition pour la Région wallonne ?

Pensez-vous qu'un tel protocole soit généralisable au niveau de la Région wallonne ? Si oui, avec quels moyens financiers, pourriez-vous mettre ce protocole en place ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, le rapport annuel d'activités 2013, édité par la cellule « Personnes disparues » de la police fédérale, fait état de près de 1 500 disparitions inquiétantes enregistrées en 2013.

Pour 89 % de ces disparitions, la personne a été retrouvée rapidement. Parmi les personnes disparues, il est à dénombrer 655 hommes de 18 à 69 ans, 85 de plus de 69 ans, donc au total 740 hommes et 354 femmes de 18 à 69 ans, 58 femmes de plus de 69 ans, au total 412 femmes. Il y a davantage d'hommes qui disparaissent que de femmes.

Il s'agit d'un chiffre national qui englobe bien plus que la catégorie des aînés, soit les 60 ans et plus, hébergés dans les maisons de repos. Je n'ai pas repris les chiffres des mineurs d'âge.

Aucun chiffre précis par région n'a été trouvé dans les quelconques informations disponibles sur le site Internet de la police fédérale. Toutefois, à l'occasion d'une conférence qu'il donnait lors de la première édition du salon « Soins et Santé » organisé l'année dernière à Namur, le commissaire Rimeau de la cellule « Disparitions » de la police fédérale précisait que 10 % des disparitions inquiétantes concernaient les aînés.

En ce qui concerne le projet « Disparition des personnes à risques atteintes de démence », 125 personnes âgées atteintes de démence ont été portées disparues l'année dernière sur le territoire belge. Seules huit personnes n'ont pas été retrouvées vivantes.

Dans ce cadre, le projet initié, en Flandre, en 2006 par la zone de police Hekla, avec les centres d'expertise de la démence et la cellule « Personnes disparues » a pris tout son sens et a connu des retombées en Wallonie. En effet, à l'initiative de la cellule « Personnes disparues », la brochure « Les disparitions de seniors, un problème qui nous concerne tous » a été traduite et actualisée en 2013.

Elle a pour objectif de sensibiliser tous les acteurs concernés par cette problématique – les zones de police locale, les institutions, le parquet, et cetera – et de concrétiser des protocoles de collaboration entre ces derniers, afin de gagner un maximum de temps lorsque ce type de personne est portée disparue.

Actuellement, une trentaine de zones de police ont déjà signé ce protocole ou sont en passe de le faire, dans l'ensemble des zones de police des arrondissements

judiciaires de Nivelles et de Namur. Je me souviens de l'avoir signé comme mayor, à l'époque.

Je laisse l'initiative aux entités locales de mettre en place les partenariats qui relèvent de l'autorité fédérale et les encourage à prendre connaissance de la brochure disponible auprès de la cellule « Personnes disparues » de la police fédérale.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Je tiens à remercier M. le Ministre pour sa réponse chiffrée, détaillée qui est assez exemplative. J'ai bien compris que cela revenait aux entités locales.

**QUESTION ORALE DE M. COURARD À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
RÉSIDENCES-SERVICES PUBLICS « LES
ARCHES » »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Courard à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les résidences-services publics « Les Arches » ».

La parole est à M. Courard pour poser sa question.

M. Courard (PS). - Monsieur le Ministre, vous avez eu l'occasion – c'était un honneur pour nous – d'inaugurer en quelque sorte la résidence privée à Hotton, concernant la possibilité, offrant à plusieurs personnes âgées de bénéficier d'installation dans le cadre des résidences-services.

En parallèle, un projet public a été construit. Je pense que ces deux projets sont tout à fait complémentaires et sont nécessaires par les temps qui courent.

Ce projet, hasard des calendriers et des permis de bâtir, se concrétise en même temps. Il s'agit, comme vous le savez, du projet des « Arches » mis en œuvre par le CPAS de Hotton et d'Érezée. L'ouverture serait prévue en avril prochain, sous réserve.

Je suis relativement surpris par plusieurs aspects de ce projet. Tout d'abord au niveau du coût moyen des loyers mensuels fixés par l'association, chapitre XII, comme l'on dit, Érezée-Hotton. On parle d'un montant de 1 250 euros, hors électricité et téléphone, et qui est, bien que le projet soit public, fort important, me semble-t-il, dans le cadre d'un projet subventionné.

Lorsque l'on fait des comparatifs avec l'autre maison que vous avez visitée, nous sommes à peu près dans le

même ordre de prix ; secteur privé, secteur public, à peu près même tarif. Alors que d'un côté, le privé, à juste titre, doit faire du bénéfice, doit rémunérer ses actionnaires ou les propriétaires du bâtiment. Du côté privé, ils n'ont reçu aucun subside, ce qui est légitime, ce qui n'a pas été le cas du côté public.

Je suis étonné d'autant plus que, pour moi, ce projet est un peu complémentaire, alors que le projet public devient impayable pour une bonne partie de nos aînés, en particulier les plus fragilisés. Cela tend à démontrer que ce projet public ne paraissait pas intéressant, puisque nous arrivons à offrir des logements au même tarif que le privé.

Nous avons aussi évoqué, au début de cette construction, la possibilité de 18 logements supplémentaires pour le projet public, ce qui semblait être un élément favorable à une diminution de prix. Comme vous le savez, dans une résidence-services, il faut un système de gardiennage 24 heures sur 24. Dix-huit logements en plus ne signifient pas nécessairement un engagement supplémentaire. Donc, c'est une diminution des coûts.

Actuellement, le discours tenu est de dire que ce système est tellement catastrophique qu'il ne faut pas se risquer à 18 logements supplémentaires.

J'aurais voulu avoir votre avis sur les coûts de location de cette résidence-services publique, sur le fait que les logements ne soient pas encore occupés actuellement et sur cette idée de deuxième phase. Vous paraît-elle ou pas pertinente ? Quels sont les projets de la Région wallonne en la matière, pour le développement des résidences-services publiques, accessibles à un plus grand nombre ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, en réponse à votre question, je dois d'abord vous faire savoir que la fixation du premier prix demandé en résidences-services – mais également en maison de repos d'ailleurs – est du seul ressort du gestionnaire de l'établissement.

Seule la majoration de ce prix doit être demandée aux services de la Direction des aînés de la DGO5 et soumise, après avis motivé de l'administration, au ministre compétent pour accord. Pour rappel, l'augmentation demandée ne peut dépasser 5 % au-delà de l'indexation des prix à la consommation survenue depuis la dernière augmentation.

La DPR prévoit : « un renforcement de contrôle du prix des établissements d'hébergement d'accueil des aînés, et notamment celui demandé aux résidents d'une nouvelle institution ou d'une institution rénovée ».

Nous devons dans cette nouvelle réglementation bien circonscrire la notion de « premier prix » et les compléments autorisés à facturer par le gestionnaire.

Il faut toutefois être prudent en ce qui concerne spécifiquement les résidences-services, car les services fournis et compris dans le prix peuvent être très différents d'un service à l'autre.

En vue de diversifier l'offre d'aides et de prises en charge des personnes âgées et, plus particulièrement, d'augmenter le nombre de logements en résidence-services, le Gouvernement wallon, en date du 11 mars 2010, a décidé d'y consacrer une enveloppe dans le cadre du financement alternatif des infrastructures médicosociales.

Cette enveloppe ayant pour objectif de permettre la construction ou l'aménagement de 500 nouveaux logements en résidence-services.

En vue de réaliser les objectifs du Gouvernement wallon, un appel à projets a été lancé, le 20 avril 2010, auprès des gestionnaires d'établissements d'accueil pour personnes âgées du secteur public et du secteur associatif afin de développer, de construire ou d'aménager de nouveaux logements en résidence-services.

Lors de sa séance du 23 décembre 2010, le Gouvernement wallon a approuvé l'affectation des projets sélectionnés, dont le projet de l'association « les Arches » à Hotton.

Le budget attribué, à l'époque, constitue une enveloppe fermée pour la totalité des investissements nécessaires à la réalisation de cette résidence-services. Il n'est donc pas prévu, à l'heure actuelle, d'intervention dans une éventuelle seconde phase que voudrait réaliser l'association « les Arches ».

Voilà, Monsieur le Député, ce que je pouvais répondre. S'agissant plus spécialement de la fixation du prix initial, vous comprendrez que c'est du seul ressort de l'autorité locale en la circonstance. Je n'ai pas à me prononcer sur le côté opportun ou non, a fortiori, sans savoir ce qu'il y a comme prestations et services derrière le prix. C'est l'autonomie communale en la circonstance qui s'exprime pleinement.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Courard.

M. Courard (PS). - Monsieur le Ministre, ma question paraissait particulière parce qu'elle concerne ma commune. C'était important, à travers cette question, de voir ce que serait demain la politique concernant les résidences-services.

Je reste, comme homme politique et pas uniquement candidat hottonnais, étonné, surpris, gêné aux entournures qu'un bâtiment public qui ne doit pas faire de bénéfice, qui reçoit des subsides, ne parvienne pas à

être concurrentiel par rapport au privé et ne soit plus accessible à une partie de la population.

Je mesure que ce n'est pas une résidence-services sociale, que cela doit encore se décliner peut-être. C'est un peu le projet de deuxième phase qui était en gestation, c'est d'avoir un aspect plus social encore. Je ne trouve pas les bonnes raisons qui expliquent ce tarif. Je trouve que c'est inquiétant, car si les fonds de la Région wallonne et les fonds publics ne permettent pas d'offrir cela à un prix adéquat, il faudra que l'on change de politique, ou se poser les bonnes questions.

(M. Onkelinx, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉTAT DES LIEUX DES PRATIQUES DANS LE SECTEUR DU HANDICAP MENTAL ET DE LA SANTÉ MENTALE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompole à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'état des lieux des pratiques dans le secteur du handicap mental et de la santé mentale ».

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

Mme Kapompole (PS). - Monsieur le Ministre, régulièrement ce secteur spécifique fournit des rapports circonstanciés à la fois sur ses pratiques et avec une volonté de formuler des recommandations pour améliorer ses statuts et l'aide aux personnes. Parmi les recommandations récurrentes, l'on peut relever notamment deux axes fondamentaux. D'abord l'obtention de différents cadres légaux et le travail de clarification et de simplification administrative.

Concernant la simplification administrative, le secteur plaide, par exemple, pour :

- une clarification au niveau politique de ce qui relève du handicap physique ou mental et du handicap psychosocial ;
- un allègement des procédures freinant le travail interinstitutionnel ;
- une harmonisation des évaluations du handicap et une information ;
- et un éclaircissement sur les procédures que l'on pourrait qualifier de juridiques à disposition des personnes en situation de handicap.

Au niveau de l'obtention de différents cadres légaux et décrets, leurs besoins portent notamment sur

l'hébergement de personnes en situation de handicap dans les familles d'accueil, la reconnaissance et le maintien des droits de l'aidant proche, la pérennisation de certains projets pilotes, moyennant une reconnaissance décrétales et l'assurance des emplois des personnes et travailleurs qui s'y investissent.

C'est un état des lieux qui reprend toute une série de préoccupations que nous avons l'occasion d'entendre, ici, en commission de la par de différents collègues, Monsieur le Président. Quelles sont les mesures qui peuvent enclencher des négociations avec les homologues de M. le Ministre au niveau fédéral pour, justement, avoir une meilleure adaptation de toutes ces mesures à la fois légales et décrétales ? Quelles synergies pourraient-elles être mises en place pour obtenir l'appui de vos collègues du Fédéral ?

Pour la question de la simplification administrative, là je reviens au sein du Gouvernement wallon avec tout ce qui peut se faire, et qui se fait peut-être déjà, avec votre collègue, le ministre en charge de la Simplification administrative.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, votre question a retenu mon attention.

Les problématiques de santé mentale et de handicap mental sont au centre de l'action de l'AWIPH depuis un certain nombre d'années déjà. Cela mobilise tant les acteurs de terrain que les administrations concernées sur différentes actions, actuellement en cours. Des collaborations, des synergies entre les différents partenaires ont été mises en place et ce, à tous les niveaux de pouvoirs : Wallonie, Fédération Wallonie-Bruxelles et Fédéral.

Concrètement, en Wallonie, avec la Direction générale des pouvoirs locaux, de l'action sociale et de la santé, en 2011, l'AWIPH et les services de santé mentale ont initié et accompagné une enquête de l'IWSM – devenu CRéSaM – sur la prise en compte des besoins des personnes handicapées par les services de santé mentale.

La DGO5 et l'AWIPH ont toutes deux, en 2012, organisé ensemble des journées de rencontres des deux secteurs, et ce dans chaque province wallonne.

Elles participent activement également à l'évaluation en cours de la réforme 107 Adultes.

Enfin, à l'initiative de la plateforme de santé mentale picarde, des interventions entre de très nombreux services divers du Hainaut Occidental ont été mises en places.

L'AWIPH et le CRP « les Marronniers » travaillent à une meilleure intégration des adultes déficients

présentant des troubles de la santé mentale dans le cadre d'un protocole de collaboration qui prévoit, notamment, la mise en place de formations croisées entre ces deux secteurs ainsi que le pilotage d'une équipe mobile pour les internés présentant un double diagnostic.

Enfin, l'AWIPH travaille également avec un groupe d'experts à la traduction et à la validation d'un outil d'aide au diagnostic psychiatrique pour les personnes présentant une déficience intellectuelle.

Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, relevons que l'Aide à la jeunesse, l'AWIPH et la Santé mentale sont mobilisées dans des groupes de travail transversaux afin d'établir des recommandations sur base de constats du terrain. À titre d'exemple, je citerai l'initiative de groupe de travail « Un jardin pour tous » et sa déclinaison locale en plateformes d'études de cas.

Ces pistes de réflexion serviront notamment à alimenter une conférence interministérielle entre ces trois secteurs.

Enfin, le service d'aide à l'intégration « L'Entretiens » est actuellement financé par les trois secteurs de l'aide à la jeunesse, de la santé mentale et du handicap, car il est totalement dédié à des jeunes à problématiques multiples.

Au niveau fédéral, notons encore que l'AWIPH collabore, depuis 2009, avec le SPF Santé publique, Direction santé mentale, pour soutenir les cellules mobiles d'intervention.

Enfin, sachez, Madame la Députée, que nous continuerons à travailler à l'harmonisation des pratiques et à la simplification administrative dans l'intérêt de cette population à la frontière du handicap et de la santé mentale, et ce notamment, dans le cadre du transfert des compétences que nous assumons à présent ou à l'avenir.

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Tout d'abord, j'aimerais remercier M. le Ministre pour les données très concrètes qu'il a pu apporter en termes d'état des lieux. Par contre pour tout ce qui concerne le travail de clarification et de simplification administrative, ce que je comprends à l'heure actuelle, c'est qu'il s'agit d'un travail prospectif en cours.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Il n'est pas abouti, dès lors je ne sais pas donner de détails à ce stade.

Mme Kapompole (PS). - On ressent vraiment cet aspect-là des choses. Je voulais être sûre d'avoir correctement compris. Et aussi vous assurer de mon suivi de ce dossier avec l'ensemble des collègues de cette commission.

(Mme Kapompole, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME TROTTA À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
PRÉVENTION DU SUICIDE CHEZ LES
PERSONNES EN ÂGE DE TRAVAILLER ET EN
PARTICULIER LES HOMMES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Trotta à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prévention du suicide chez les personnes en âge de travailler et en particulier les hommes ».

La parole est à Mme Trotta pour poser sa question.

Mme Trotta (PS). - Monsieur le Ministre, je défends les hommes aujourd'hui. Une étude récemment publiée dans le Bulletin épidémiologique hebdomadaire a examiné l'association entre taux de chômage et suicide en France métropolitaine entre 2000 et 2010. Sa conclusion : une augmentation du taux de suicide lorsque le taux de chômage dans la population augmente.

Plus précisément, les auteurs de l'étude ont observé que les hommes en âge de travailler, entre 25 et 49 ans, constituent la population la plus sensible aux variations du taux de chômage. Si le taux de chômage a augmenté de 10 %, le taux de suicide, tous sexes confondus, a quant à lui augmenté de 1,5 %. Chez les hommes, l'augmentation est de 1,8 %, mais de 2,6 % chez ceux âgés de 25 à 49 ans.

Sur base de ces observations, l'étude indique que : « les démarches de prévention du suicide mises en œuvre à destination de la population active doivent cibler les hommes jeunes en priorité ». L'association, entre d'une part le taux de chômage et, d'autre part, le nombre de suicides, a déjà été abordée dans le cadre de discussions parlementaires, et cette étude permet de mettre en évidence ce lien sur base de données chiffrées.

Maintenant que la politique de prévention du suicide fait partie des matières transférées de la Fédération Wallonie Bruxelles à la Région wallonne, et qui seront progressivement transférées jusqu'au 31 décembre 2015, je souhaiterais savoir si M. le Ministre compte prendre des initiatives pour améliorer la prévention du suicide au sein de la population en âge de travailler, et en particulier les hommes jeunes.

Actuellement, quels sont les dispositifs qui en Wallonie développent la prévention du suicide au sein de ce public ? Y a-t-il, par exemple, un travail commun

réalisé entre l'ASBL « Un pass dans l'impasse » et le FOREm ?

Au niveau de la promotion de la santé, Monsieur le Ministre, même question, y a-t-il des mesures que vous comptez mettre en œuvre pour renforcer la lutte contre cette problématique grave ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, c'est un sujet qui a été notamment effleuré tout à l'heure par M. Daele qui se faisait le porte-parole d'un éminent médecin français. Probablement que vos lectures se sont croisées.

Avant toute chose, je tiens à rappeler que les études relatives au suicide indiquent que la cause est toujours multifactorielle.

L'étude française à laquelle vous faites référence interroge le lien qu'il pourrait y avoir entre le taux de chômage et celui du suicide en France métropolitaine. Il n'est pas permis d'extrapoler, purement et simplement, avec la situation belge. De plus, cette étude française précise qu'il n'est pas possible de déterminer si les personnes au chômage se suicident davantage que les personnes en activité.

Une étude menée par l'Association interrégionale de guidance et de santé révèle que l'âge médian pour le suicide se situe entre 45 et 49 ans chez les hommes et entre 50 et 54 ans chez les femmes.

Concernant les dispositifs qui développent la prévention du suicide au sein de ce public, l'ASBL « Un pass dans l'impasse », soutenue par la Région wallonne, ne collabore pas spécifiquement avec le FOREm, mais forme plus de 200 professionnels par an, selon diverses modalités. Ce qui me semble une approche plus globale et, a priori, plus efficace.

Je peux aussi rappeler que la nouvelle législation relative aux risques psychosociaux au travail, depuis le 1er septembre 2014, permet de mettre en place des stratégies sur le lieu de travail visant à augmenter le bien-être.

Plusieurs initiatives sont prises, par ailleurs, pour déstigmatiser la maladie mentale et, plus précisément, la dépression.

Enfin, l'action menée par toutes les structures de santé mentale est très importante, mais il ne me semble pas qu'il y ait, actuellement, des initiatives spécifiques ciblées sur le public des hommes en âge de travailler.

Dans le cadre de la réforme de soins de santé mentale initiée par le Fédéral et soutenue par la Région, un travail important de réinsertion sociale se met

également en place de façon large, grâce au réseau Psy 107.

Comme vous le voyez, les actions sont nombreuses et, surtout, elles se répartissent sur un champ large ; ce qui permet une plus grande efficacité dans le cas d'espèce. En tout cas, c'est ce à quoi nous concourrons.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Trotta.

Mme Trotta (PS). - Je voulais entendre M. le Ministre sur le sujet.

Je trouvais que l'étude mettait le doigt de manière chiffrée sur ce que l'on sous-estime peut-être un peu trop lorsque l'on voit cette corrélation. Mais en effet, comme vous le dites, Monsieur le Ministre, ces causes sont multifactorielles et énormément d'actions intéressantes sont mises en œuvre, notamment pour augmenter le bien-être au travail.

Je pense que c'est dans ce sens-là que l'on doit aller.

**QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA VIE
AFFECTIVE DES PERSONNES HANDICAPÉES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Onkelinx à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la vie affective des personnes handicapées ».

La parole est à M. Onkelinx pour poser sa question.

M. Onkelinx (PS). - Monsieur le Ministre, en février 2014, le Parlement wallon adoptait une résolution visant à une meilleure prise en compte de la vie affective et sexuelle des personnes handicapées. M. Daele qui opine a bien travaillé. Il s'agit d'une excellente résolution, j'en conviens.

Ce droit à la sexualité des personnes en situation de handicap reste un sujet très sensible et est un facteur indispensable d'épanouissement et d'équilibre. Par ailleurs, à l'initiative de votre prédécesseur, le 20 mars 2014, le Gouvernement wallon créait un centre de ressources « Handicap et Sexualité » pour disposer d'une information utile en matière de relations affectives et sexuelles.

La DPR prévoit diverses mesures afin de favoriser une vie affective épanouie des personnes en situation de handicap comme, par exemple, le développement des politiques de sensibilisation et de formation du personnel dans les organismes ou institutions pour personnes handicapées.

Quel est le suivi qui a été réservé à cette résolution ? Un plan spécifique est-il en préparation ? Dans le nouvel OIP qui sera prochainement créé, existera-t-il un service dédié au suivi de cette thématique ?

En Wallonie, on conçoit du logement adapté et la nuance est là. Par exemple, au Québec, ils font du logement adaptable pour faire face à toute forme de handicap avéré ou naissant : adaptation des portes, des cages d'ascenseur et d'escaliers, accès au garage, et cetera. Ne s'agirait-il pas de s'inspirer du modèle québécois pour favoriser l'épanouissement affectif des personnes handicapées, en particulier pour les personnes polyhandicapées – handicap très lourd ?

Plus largement, dans le domaine de l'action sociale, existe-t-il des dispositions « *handistreaming* » qui favorisent la transversalité pour la prise en considération de la matière « handicap » dans l'approche des différentes matières au sein du Gouvernement wallon ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, le précédent Gouvernement a effectivement décidé la création d'un centre de ressources qui offrira une documentation, des outils et des méthodologies de sensibilisation, de formation et d'information concernant le handicap et la sexualité. Je tiens d'ailleurs à préciser que je n'ai pas fait grand mystère, dès l'entame de mon mandat, de mon souhait de pouvoir aussi, au cours de la législature, avancer vers ces aspects de la prise en charge affective et sexuelle des personnes handicapées. Même si cela fait grincer quelques dents, je pense que c'est un enjeu important sur lequel devoir aussi déployer l'intérêt de l'autorité publique.

Le jury du centre de ressources a sélectionné un projet présenté par trois partenaires. Une convention a bien été signée entre ces différents organismes et la ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé, à cette époque. En raison de la proximité des élections régionales et pour éviter toute contestation, le paiement a cependant été différé.

J'ai repris ce dossier en mains et j'ai immédiatement chargé mon administration de liquider la somme due afin que ce centre, qui dispose déjà d'un bureau à Namur, puisse commencer officiellement à remplir ses missions. Je dis « officiellement », car les partenaires créateurs de ce centre sont déjà actifs et n'ont pas attendu le paiement des fonds pour déjà mettre en œuvre un réseau porteur, et ce, en synergie avec le comité d'accompagnement chargé d'évaluer le travail de ce centre de ressources.

J'ai maintenant le plaisir de vous annoncer que ce centre dispose, depuis le premier mois 2015, des moyens financiers promis. Sachez aussi que l'AWIPH

travaille sur ce même sujet. Des formations sont déjà assurées à l'attention du personnel des différents services à propos de la vie relationnelle, affective et sexuelle. Ces sessions sont toujours complètes. Cela démontre l'intérêt de poursuivre ces formations et sensibilisations.

Un référent vie relationnelle, affective et sexuelle suit l'évolution de la prise en compte de cet aspect par les établissements. Les auditeurs qualité, inspecteurs pédagogiques, accordent également une attention particulière à sensibiliser le personnel lors de la réalisation des audits.

Je vous informe en outre que l'AWIPH élabore un vaste programme d'information à ce propos en 2015, et l'organisation d'un salon axé sur ce sujet est également envisagé pour le printemps 2016 avec la finalité d'assurer une sensibilisation la plus large possible.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Ce sera une petite réplique, parce que je suis fort heureux de la réponse de M. le Ministre sur toutes les actions qui seront menées, sur le financement qu'il assurera. C'est important, parce que, sans le financement, il est difficile de mener des actions.

Je suis convaincu de l'intérêt particulier que porte M. le Ministre à ce type de problématique. On va continuer à suivre le dossier, parce que c'est important et je pense que c'est l'un des enjeux en matière d'action sociale du Gouvernement. Savoir qu'il y aura un salon, que tout cela se suit, me permet d'espérer.

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉTAT
D'AVANCEMENT DU PREMIER RAPPORT
RELATIF À L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS
HANDICAPÉS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'état d'avancement du premier rapport relatif à l'emploi des travailleurs handicapés ».

La parole est M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, le Gouvernement wallon a adopté, le 7 février 2013, une nouvelle réglementation relative à l'emploi de travailleurs handicapés au sein des pouvoirs locaux et provinciaux. Ce nouvel arrêté remplace les dispositions du 27 mai 2009 applicables aux provinces, communes et associations de communes, ainsi que celles du 4 mars 1999 concernant les CPAS.

En vertu de l'article 7 de cet arrêté, les administrations publiques doivent établir, tous les deux ans, pour le 31 mars au plus tard, en collaboration avec l'AWIPH, un rapport relatif à l'emploi des travailleurs handicapés au 31 décembre de l'année précédente. Sur base de ce rapport, l'AWIPH établit un état des lieux de l'emploi concernant ce public et le communique au ministre ayant en charge les Pouvoirs locaux et l'Action sociale qui en informe le Gouvernement, ensuite.

Pour ce premier bilan sur base de l'arrêté du 7 février 2013, l'AWIPH a envoyé un questionnaire aux différents services – CPAS, communes, provinces et associations de services publics – pour établir la situation de l'emploi de personnes handicapées dans leur entité en se référant aux déclarations relatives au 4^e trimestre de l'année 2013 de l'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales. Une synthèse aurait ensuite été établie par l'AWIPH et remise le 30 juin 2014 au ministre concerné.

Monsieur le Ministre, avez-vous pris connaissance de ce rapport ? A-t-il été soumis au Gouvernement ? Quelles en sont les conclusions ? Quand pourra-t-il être remis aux différents organismes cités dans l'arrêté du 7 février 2013 ? Quand pourra-t-il être publié sur le site de l'AWIPH, chose qui n'est pas encore faite à l'heure actuelle ? Enfin, la Commission d'accompagnement des personnes handicapées mentionnée à l'article 8 a-t-elle été créée ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je ne pense pas que le rapport ait été formellement soumis au Gouvernement, mais vous savez, on n'inscrit pas au Gouvernement chacun des rapports que chacun des ministres reçoit, sans quoi je pense que l'on aurait de longues tartines pour l'ordre du jour.

Ceci étant, les conclusions qui se dégagent du rapport global établi par l'AWIPH sont les suivantes. Le taux de réponse à la demande d'état des lieux émanant de l'AWIPH connaît une relative stabilité par rapport au précédent établi en 2010. Il s'élève à 83 % pour les communes, à 100 % pour les provinces, à 39 % pour les associations de services publics et à 79 % pour les CPAS. Cela concerne les taux de réponse.

L'obligation d'emploi en ce qui concerne les services qui ont répondu au questionnaire de l'agence est rencontrée par 70 % des communes, par toutes les provinces wallonnes, par 53 % des associations de services publics et par 45 % des CPAS.

J'attire sur votre attention sur le fait que, bien que désireux de mesurer l'évolution de la rencontre de

l'obligation sur l'ensemble des pouvoirs locaux et provinciaux, j'ai dû reconnaître que, en raison des importants changements réglementaires voulus par le Gouvernement wallon, afin d'harmoniser les bases légales wallonnes et coller davantage à la réalité des travailleurs handicapés, les situations de l'emploi des travailleurs handicapés observées, en 2010 et 2013, étaient incomparables dans la mesure où elles résultent de modalités de calcul fondamentalement différentes.

Néanmoins, il me semble intéressant de vous faire part de quelques constats qui émergent des données récoltées et qui me laissent penser que la dimension du handicap fait l'objet d'une prise en compte accrue dans la gestion des ressources humaines des pouvoirs locaux et provinciaux, même si ce n'est pas encore la panacée, à savoir : le nombre de travailleurs exprimés en temps plein que les services qui ne satisfont pas à l'obligation d'emploi devraient employer en plus s'élève à 64 équivalents temps plein pour les communes, 32 équivalents temps pour les associations de service public et 58 équivalents temps au sein des CPAS.

Je souligne d'ailleurs, à cet égard, l'augmentation significative induite par la nouvelle réglementation en ce qui concerne le nombre de ETP que chaque service doit employer.

Si tous les services tenus d'employer des travailleurs handicapés et/ou de confier des travaux à des entreprises de travail adapté et/ou d'investir en leur faveur en tant que pouvoir organisateur ne le font pas, il en est aussi qui, bien qu'ils n'y soient pas tenus, le font.

L'analyse effectuée par l'agence met également en évidence d'autres tendances, telles que la représentativité des travailleuses handicapées, la manière dont le recours aux entreprises de travail adapté contribue à la rencontre de l'obligation ainsi que la façon dont sont utilisées les interventions financières de l'AWIPH octroyées aux pouvoirs locaux et provinciaux, en vue d'intégrer ou de maintenir l'emploi des travailleurs handicapés.

En ce qui concerne la Commission d'accompagnement visée à l'article 8, celle-ci a été créée sous l'égide de la précédente ministre, Mme Tillieux.

Quant à la mise à disposition du rapport complet, je vous informe qu'il sera tout prochainement mis à l'ordre du jour du Gouvernement et, par la suite, transmis au conseil supérieur des villes et communes et à la Commission wallonne des personnes handicapées.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse encourageante.

Je pense que l'on est, ici, face à une problématique importante, avec des personnes qui, en plus de leur handicap, se trouvent régulièrement face à un frein à

l'emploi. Les chiffres que vous nous communiquez, je n'ai pas eu le temps de tous les prendre au vol et je vous demanderai peut-être, comme vous l'avez fait avec ma collègue, Mme Trotta, votre réponse chiffrée tout à l'heure. Effectivement, le taux d'emploi est atteint dans pas mal d'associations. Je vois que les provinces font office de bons élèves. Je vois qu'au niveau des communes, 70 % d'entre elles répondent favorablement aux demandes. Ce la veut dire, même si je suis résolument positif, que 30 % n'y répondent pas.

Je pense que c'est un constat encourageant. Certaines communes vont même au-delà des quotas et cela compense ceux qui n'y répondent pas.

Pour les prochaines semaines, les prochains mois, évidemment, je ne manquerai pas de revenir, notamment quand le rapport arrivera, comme vous venez de nous l'annoncer.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la lutte contre l'antisémitisme ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME MORREALE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
ACTIONS DE SENSIBILISATION CONTRE LES
STÉRÉOTYPES DE GENRE LIÉS AUX
MÉTIERS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les actions de sensibilisation contre les stéréotypes de genre liés aux métiers ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Morreale (PS). - Monsieur le Ministre, depuis 2012, une action de sensibilisation liée aux stéréotypes dans les métiers est proposée dans diverses écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le *girls' day and boys' day* permet aux enfants de premier et second degré secondaire de rencontrer des femmes et des hommes exerçant des métiers

majoritairement occupés par un genre. Ce projet se déroule en deux temps : des animations de classe sont prévues toute l'année et des rencontres entre professionnels et élèves se tiennent pendant plusieurs jours. Cette année, elles sont prévues entre le 30 mars et le 3 avril.

Si cette action bénéficie d'une évaluation très positive, elle met également à jour toute l'importance de ce genre d'action, tant les stéréotypes de genre sont toujours d'actualité dans notre société.

À titre d'information, je souhaite vous rappeler, par exemple, que les statistiques publiées par l'ONEM, concernant les métiers dits en pénurie, illustrent parfaitement ce phénomène : les ingénieurs où seulement 10 % de femmes exercent ce métier et dans le domaine du secrétariat où 7 % sont des hommes, en menuiserie avec seulement 1 % de femmes.

De plus, le SPF Économie publie chaque année les 100 métiers les plus porteurs. Quatre des dix premiers sont particulièrement « genrés ». Il s'agit des métiers suivants : infirmier, chef d'équipe sur chantier, conducteur sur véhicule à moteur et garde d'enfants. Ajoutons que les dix métiers les mieux payés sont des métiers dits masculins. À l'inverse, les dix métiers à plus faible revenu sont majoritairement occupés par des femmes. N'oublions pas l'écart salarial, toujours évalué à 25 %.

Si ce constat concerne l'ensemble des ministres qui ont tous un rôle à jouer en fonction de leur compétence respective, puisque l'égalité des chances est transversale, en tant que ministre de l'Égalité des Chances, quelles sont les mesures structurelles que vous souhaitez prendre et qui favorisent la diversité dans l'emploi ? Dans la limite de ces compétences régionales, quelles sont les mesures transversales permettant de lutter contre ces stéréotypes ? Enfin, prévoyez-vous des actions de sensibilisation inspirées du *girls' and boys' day* ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, comme vous le savez, le décret visant à la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations Unies sur les femmes, à Pékin, en septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques régionales a été adoptée le 11 avril dernier.

L'article 2 du décret prévoit que le Gouvernement présente au Parlement wallon, pour l'ensemble des politiques menées, les objectifs stratégiques qu'il entend réaliser au cours de la législature, conformément aux objectifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Pékin.

Comme vous le mentionnez à juste titre, chaque ministre doit intégrer la dimension de genre dans toutes les politiques, mesures et actions relevant de ses compétences et doit également veiller à ce que les statistiques produites soient ventilées par sexe et que les indicateurs de genre soient établis.

Les politiques de genre seront intégrées dans les politiques wallonnes via la mise en œuvre de ce décret de nature transversale.

L'ensemble des matières relevant des compétences de la Région wallonne sera dès lors visé : logement, emploi, pouvoirs locaux, et cetera.

Je serai attentif à la lutte contre les stéréotypes de genre et, notamment, ceux liés métiers, via la mise en œuvre du décret du 11 avril.

Chaque ministre doit, en effet, intégrer la dimension de genre dans toutes les politiques, les mesures et les actions relevant de ses compétences.

Concernant les mesures spécifiques en matière de lutte contre les discriminations entre les hommes et les femmes en matière d'emploi, je vous invite donc à vous tourner vers ma collègue en charge de cette matière au niveau régional.

Des subventions sont accordées dans le cadre de la promotion de l'égalité des femmes et des hommes et, notamment, pour les actions *girls' day and boys' day*. Au sein de mon département, nous ne prévoyons pas d'action de sensibilisation particulière à l'heure actuelle, mais nous continuerons à soutenir, via les subventions accordées, la lutte contre les stéréotypes de genre.

Je tiens enfin à rappeler que le décret du 6 novembre 2008, relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination, établit un cadre légal très précis et donne à la Région wallonne un outil permettant de lutter contre toutes les discriminations et notamment celles liées au genre.

Ce décret interdit les discriminations dans tous les domaines de compétence de la Wallonie, notamment en matière d'emploi.

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a une mission transversale en ce qui concerne la mise en œuvre de ce décret et, dans ce cadre, collabore de près avec le FOREm pour les questions relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes.

Je profite de l'occasion pour vous informer que j'ai adressé, de mémoire, la semaine dernière, un courrier documenté à chacun de mes collègues ministres pour leur demander de réagir aux deux propositions formulées par le Conseil wallon de l'égalité hommes-femmes, puisque j'avais sollicité le CWF en disant : « Voilà, plutôt que, nous, Gouvernement, pondre de ce que pourrait être ce plan d'action en intégrant peut-être

des mesures qui sont moins pertinentes à nos yeux, faisons l'inverse et dites-nous, chers représentants du CWF, quels sont, par ministre, les deux dossiers majeurs sur lesquels vous souhaiteriez qu'ils progressent au cours de la législature ? ».

Ce sont ces deux dossiers que j'ai porté à connaissance de chacun de mes collègues en leur demandant de réagir pour voir s'il y avait un problème particulier à ce qu'ils puissent envisager la mise en œuvre ou non. Sur cette base-là, on pourra alors finaliser les principaux objectifs du plan wallon que l'on devrait développer en la matière.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Je remercie M. le Ministre pour les informations qu'il nous a données. Je pense que, effectivement, en tant que ministre de l'Égalité des Chances, il y a une compétence transversale de veiller à coordonner l'ensemble des mesures qui seront prises en matière d'égalité hommes-femmes dans les différents départements.

Vous avez signalé celui de l'emploi qui me semble effectivement être une manière de pouvoir travailler, notamment dans l'orientation des demandeurs d'emploi. Effectivement, je pense que Mme Tillieux, qui était ministre de l'Égalité des Chances, sera d'autant plus attentive dans le cadre de ses compétences.

Cependant, pour ce qui vous concerne, je vous invite, par exemple, à regarder ce que Mme Onkelinx avait fait au niveau fédéral quand elle avait mis en place le *gender mainstreaming* qui était la première législation qui existait au niveau fédéral où elle avait coordonné et demandé un conseil des ministres spécifique en demandant à chacun de ses collègues de travailler sur une mesure en particulier et puis une fois que l'on a dit cette mesure, de s'assurer périodiquement que les mesures avançaient bien, pour faire en sorte que l'égalité devienne un réflexe pour l'ensemble des membres du Gouvernement wallon.

QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-FIRKET À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PROJET D'EROS CENTER À SERAING »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le projet d'Eros Center à Seraing ».

La parole est à Mme Defrang-Firket pour poser sa question.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Ministre, selon M. le Bourgmestre de Seraing, les travaux de l'Eros Center de Seraing débuteront dans le courant du premier semestre 2015 et devraient s'achever pour fin 2016.

Le budget du projet serait de 6 à 7 millions d'euros. La Ville de Seraing aurait par ailleurs décidé de gérer cet Eros Center via une ASBL composée d'élus de diverses tendances. La Région participe-t-elle, d'une manière ou d'une autre, au financement de ce projet ? Participe-t-elle d'une manière ou d'une autre à la gestion de celui-ci ?

Cet Eros Center ne répondra sans doute pas à toutes les formes de prostitution puisqu'il ne concerne que la prostitution de salon sans toucher à la prostitution de rue, les bars à serveuses, les salons de massage, les petites annonces.

Il a néanmoins le mérite de sécuriser les lieux, d'encadrer et de protéger les prostituées, sans pour autant répondre à tous les problèmes liés à la problématique de la prostitution. Il n'éliminera pas non plus toutes les autres formes d'exploitation sexuelle ni la traite des êtres humains, liée à ce type d'activité.

Monsieur le Ministre, j'aurais voulu connaître votre position dans ce dossier. La Région a-t-elle travaillé avec la ville afin de développer une approche plus globale de la prostitution que simplement la création d'un Eros Center ?

Le projet ne risque-t-il pas d'aboutir, aux yeux de la population, à une certaine banalisation, à une sorte de cautionnement de la prostitution ? Dès lors, comment éviter cette banalisation ? Comment informer également les prostituées de l'existence de ce projet, elles qui sont, à l'heure actuelle, encore réticentes à l'intégrer ? On sait aussi que la Ville de Liège a un projet d'Eros Center. Savez-vous où il en est ? A-t-il aussi des chances d'aboutir ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je vous remercie pour ce flot de questions qui, a priori, doit être davantage adressé aux bourgmestres des villes concernées qu'à la Région, puisque le projet d'Eros Center à Seraing, a été conçu à l'initiative de l'ASBL Isatis pour laquelle la Région wallonne n'intervient pas d'une manière ou d'une autre.

À ce titre, je vous invite à prendre contact avec les membres de l'ASBL porteuse du projet. Quant aux questions relatives à la construction, au financement, à la mise à disposition, et cetera, peut-être que quelques élus sérésiens pourraient aussi vous donner davantage d'explications en aparté, si vous le souhaitez.

Un projet similaire avait été lancé, il y a quelques années, par cette même ASBL Isatis, mais n'avait pu aboutir en raison des avis négatifs rendus par la commission consultative « Femmes et Ville » de la Ville de Liège.

En ce qui concerne la politique menée par la Région wallonne en matière de prostitution, le Parlement wallon a adopté, le 27 mars 2014, un décret portant création de services d'aide et de soins aux personnes prostituées.

L'objectif du décret vise à mettre en œuvre une politique de protection de ces personnes, à lutter contre la stigmatisation et à améliorer leurs conditions de vie et leur sécurité, en agréant et en subventionnant les services et les structures qui répondent et contribuent à la réalisation de ces objectifs.

En Wallonie, des associations – dont Icar-Wallonie à Liège – travaillent de manière ambulatoire avec les personnes qui se prostituent, en assurant une aide et un accompagnement psychosocial par le biais de l'information et d'actions préventives.

Ce travail d'aide psychosociale et d'accompagnement des personnes qui se prostituent peut avoir pour effet positif de les sensibiliser au dépistage, de leur permettre de trouver un hébergement sûr, de bénéficier d'un suivi administratif et de suivre une formation socioprofessionnelle.

Le décret établit les critères et les objectifs justifiant l'octroi d'agrément et de subventionnement des centres.

Aux termes de ces dispositions, 19 services et antennes sont potentiellement susceptibles d'être agréés et subventionnés. Cependant, actuellement, seuls trois services sont subventionnés en Wallonie : Icar-Wallonie, Espace P et Entre 2 Wallonie.

Ces associations travaillent là où leur aide est requise et surtout utile. Si le projet que vous évoquez voit le jour, je ne doute pas qu'elles mettront en œuvre les aides que les personnes prostituées exerçant dans ce milieu leur demanderont.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Je vous remercie. Je regrette de ne pas avoir votre avis précis sur le projet d'Eros Center et que vous renvoyiez la patate chaude au bourgmestre de Seraing. C'est votre droit.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Mon avis a peu d'importance.

Mme Defrang-Firket (MR). - Mais non, vous vous sous-estimez ! Vous êtes aussi le Ministre de l'action sociale.

(Rires)

Je voulais aussi souligner le travail des associations de terrain qui est essentiel pour encadrer les prostituées comme il se doit. Vous dites qu'il n'y a que 19 centres qui seraient susceptibles d'être agréés et qu'il n'y en a que trois qui le sont. Connaît-on les raisons de ce faible chiffre ?

Je sais que je ne peux pas reposer des questions, mais je m'étonne que seuls trois centres sur les 19 soient reconnus.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
DÉMÉNAGEMENT D'UN CENTRE D'EXAMEN
POUR LE PERMIS DE CONDUIRE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le déménagement d'un centre d'examen pour le permis de conduire ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre, il y a quelque temps, le centre d'examen pour l'obtention du permis de conduire situé à Tournai a déménagé vers un autre site, toujours situé en Wallonie picarde, mais moins spacieux.

Le résultat de ce déménagement est que les motards ne peuvent plus passer leur permis pratique sur ce nouveau lieu et doivent se rendre alors à Mons, Tubize ou Courtrai. Je trouve qu'il n'est pas concevable que la Wallonie picarde ne dispose d'un centre d'examen en vue d'obtention du permis de conduire digne de ce nom et complet.

La compétence était fédérale et maintenant régionale, la Région hérite donc de ce problème.

Quelle en est votre analyse ? Comment M. le Ministre entend-il régler la situation ? A-t-il déjà eu des contacts avec les acteurs de terrains que sont les directeurs d'auto-école de Wallonie picarde ? Un centre d'examen « détaché » pour les motards est-il envisagé ? Est-il possible d'agrandir le site actuel ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, votre question porte sur les centres d'examen pour le permis de conduire motos et leur répartition

géographique, puisque vous estimez impossible, inacceptable que la Wallonie Picarde n'en dispose pas.

Tous les centres n'organisent pas d'examens pour le permis « motos ».

En effet, le centre de Marquain n'organise pas l'examen « motos », les candidats doivent se rendre à Mons, à Cuesmes, à Braine-le-Comte ou éventuellement à Courtrai.

Est-ce inacceptable ? La Province de Liège ne dispose que d'un seul centre situé à Wandre pour l'examen « motos ». Les Provinces de Namur et du Brabant Wallon ne disposent pas de centre. Les Namurois et les Brabançons doivent donc se rendre à Charleroi, à Liège ou à Bruxelles sans qu'ils ne s'en émeuvent. Tournai n'est donc pas particulièrement défavorisé.

Au-delà des symboles et du désir de disposer d'un centre partout, il s'agit d'être pragmatique et clairvoyant face aux réalités financières. Le secteur des examens de permis de conduire est structurellement déficitaire. Une dispersion des centres ne ferait qu'aggraver cette situation. Je m'en voudrais que vous nous fassiez, après, le reproche d'une mauvaise gestion.

Toutefois, les contacts avec les organismes de centres d'examen et de contrôles techniques sont établis et une réflexion est en cours sur l'évolution du système antérieurement fédéral, mais aujourd'hui régionalisé.

Je vous rappelle en effet que la Wallonie – et votre serviteur en particulier – n'est compétente pour cette matière que depuis le 1er janvier de cette année, à la suite de la sixième réforme de l'État.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Vous savez, quand on a eu et que l'on reprend, c'est toujours difficile. Je ne savais pas que dans certaines régions, il fallait se déplacer et faire une certaine distance, qui n'est pas insurmontable en soi, il est vrai. Comme je l'ai dit, on a été gâtés ; au niveau de la Wallonie Picarde, on trouvait cela inconcevable de ne plus avoir ce centre pour les motards.

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « SNCB
LOGISTICS ET LA STRATÉGIE WALLONNE EN
MATIÈRE DE FRET FERROVIAIRE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et

du Patrimoine, sur « SNCB Logistics et la stratégie wallonne en matière de fret ferroviaire ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Ministre, nous sommes bien d'accord pour dire que le fret ferroviaire est indispensable pour le développement économique et social de la Région wallonne. On a souvent reproché à la Wallonie, son manque de vision stratégique, son manque d'ambition et vous, Monsieur le Ministre, vous souhaitez vous impliquer pleinement dans ce domaine puisque vous avez octroyé une interview à *L'Écho* où vous disiez que la Région wallonne peut sauver la SNCB Logistics, mais suivant certaines conditions.

Il est vrai que la SNCB Logistics a connu des moments difficiles ; elle est d'ailleurs toujours à la recherche de partenaires privés et publics pour assurer la pérennité de l'entreprise. Au niveau de la Région wallonne, il y a eu la création de la cellule ferroviaire qui travaille avec la SOGEPa sur une étude, pour un budget de 10 millions, je pense. Je ne sais pas très bien en quoi consiste, d'ailleurs, la mission de la SOGEPa. On parle d'un bon à tirer ?

Vous avez déclaré que les résultats de ces travaux ne seront pas connus avant fin mars. J'aurais aimé en savoir plus, Monsieur le Ministre, sur vos projets, sur cette feuille de route et les conditions auxquelles vous accepteriez de mettre la main à la pâte au niveau de la SNCB Logistics.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre pour sa réponse.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, le fret ferroviaire se déploie autour de deux grands axes : les trains complets et le trafic diffus.

De par votre carrière antérieure en tant que membre de la Commission de l'infrastructure, au sein du Parlement fédéral, vous connaissez parfaitement les énormes difficultés qui ont entouré le subventionnement du trafic diffus en 2013 et en 2014.

Pour rappel, le Parlement fédéral, sur proposition du Gouvernement, a voté, fin décembre 2012, une loi visant le subventionnement du trafic diffus pour deux mois, janvier et février 2013. Puis, en mai 2013, le Parlement a voté une seconde loi, visant le subventionnement du trafic diffus pour quatre mois : mars, avril, mai et juin 2013.

Cette loi a été publiée au *Moniteur belge* en juin 2013, quelques semaines avant la fin du régime de subventionnement. Ensuite, pendant six mois, ce trafic n'a plus reçu de subsides. Une troisième loi a été votée pour permettre le subventionnement du trafic diffus pour l'année 2014. Il a fallu attendre octobre 2014 pour

que le budget autorise le versement des subsides aux entreprises ferroviaires concernées.

Or, on sait que sans subventionnement durant la période critique de restructuration de B-Logistics, le trafic diffus est en situation critique et fait peser une menace sur les activités des industriels qui en ont besoin pour expédier leurs productions ou recevoir, parfois, de la matière première, si l'on est dans le secteur chimique, par exemple.

Vous le savez, des industriels wallons ont besoin de pouvoir disposer d'une organisation ferroviaire mise en place par un opérateur, permettant l'exécution du trafic diffus, c'est-à-dire concrètement, l'expédition par petits lots de wagons dans leur production.

Pour le moment, en Belgique, B-Logistics est le seul opérateur ferroviaire qui organise le trafic diffus. B-Logistics est à la recherche d'investisseurs en vue d'une consolidation stratégique – ce que l'on dit pudiquement quand on est à deux doigts de mettre la clé sous le paillason. C'est la raison pour laquelle, dans les schémas qui se sont déjà esquissés, l'appel à la participation régionale a été envisagé. Et d'autant plus envisagé, pour répondre à votre question sur les 10 millions de la SOGEPa, que c'est à l'époque, sous le précédent Gouvernement et à l'initiative de mon collègue, M. le Ministre Marcourt, que la SOGEPa a été mandatée pour entamer une série de discussions pour apporter, le cas échéant, l'équivalent de 10 millions d'euros en prise de participations dans le *new* B-Logistics à devoir remettre sur pieds, en quelque sorte.

À ce stade, rien n'a été encore activé. Les études sont toujours en cours pour voir si cela serait opportun ou non. J'ai cru comprendre, sur base des dernières informations qui me sont parvenues que du côté de B-Logistics, on était aussi face à des scénarios différents dans la reconfiguration du profil des prises de participations envisagées. Certains opérateurs n'étant, apparemment, plus au goût du jour par rapport à certains leaders politiques.

Pour ce qui me concerne, j'ai dit que pour pouvoir apporter l'aide utile à l'ensemble de ces industries qui ont besoin de ce trafic diffus, et dont on ne peut pas se permettre de faire une croix dessus, j'étais disposé à proposer, au Gouvernement, une prise de participations de la Région wallonne, prolongeant, en quelque sorte, l'impulsion donnée par mon collègue, M. Marcourt, mais pour autant que cette prise de capital permette à la Wallonie d'exercer une réelle influence sur les orientations de l'entreprise, en matière de politique commerciale et d'organisation des trafics. Aller remettre plusieurs millions d'euros si c'est, au final, de toute manière, juste pour sauver une machine qui irait, dans les mois qui suivent, considérer qu'il faut supprimer les trafics diffus en Wallonie, cela n'aurait aucun intérêt.

Si je me suis exprimé, c'est parce que la Région formulera aussi, prochainement, ses priorités, en matière d'investissements ferroviaires et que, à l'évidence, les investissements ferroviaires concernent aussi le trafic fret, dont le diffus est une des composantes. Il faut donc une approche globale et cohérente dans la complexe matière du ferroviaire.

Les derniers échos qui me sont revenus, de très bonne source, me laissent très dubitatif sur la pertinence de cet exercice de priorisation. À quoi bon transmettre au Fédéral des priorités wallonnes – priorités parmi les 18 qui avaient déjà été listées – si, comme on me le dit, il n'y a, de toute manière, plus un seul euro destiné à investir quoi que ce soit en matière de plan d'investissements wallons ?

Je n'ose imaginer que cette information – que je tiens pourtant de bonne source – puisse se concrétiser parce que l'on serait alors au-delà de tout ce que l'on avait pu imaginer.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur le Ministre. Il est vrai que la structure économique de la Région wallonne, de nos entreprises fait en sorte que c'est le transport diffus qui correspond, principalement, à leurs besoins. J'espère que les négociations que vous avez entreprises et les conditions en matière d'offres commerciales et d'organisation de transport pourront être rencontrées, car je ne vois pas vraiment d'autre entreprise qui pourrait répondre à ces besoins. Je vous souhaite de réussir ces négociations.

Par rapport aux priorités wallonnes, j'entends bien votre message. Je pense qu'il faut espérer que là aussi des négociations seront possibles. Il faudra peut-être prioriser certaines priorités, mais je pense qu'il faut s'asseoir autour de la table et espérer, dans l'intérêt de la Région wallonne, que les négociations aboutissent.

**QUESTION ORALE DE M. BELLOT À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
PROPOSITIONS DE RÉFORME DE LA
FORMATION À LA CONDUITE POUR LE
PERMIS B »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bellot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les propositions de réforme de la formation à la conduite pour le permis B ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME BONNI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'UTILISATION D'ÉCOCOMBIS EN
WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'ARRIVÉE EFFECTIVE DES
SUPERCAMIONS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Bonni, sur « l'utilisation d'écocombis en Wallonie » ;
- de M. Crucke, sur « l'arrivée effective des supercamions ».

La question de M. Crucke est retirée.

La parole est à Mme Bonni pour poser sa question.

Mme Bonni (PS). - Monsieur le Ministre, alors que le premier écocombi prêt à parcourir les routes flamandes a été présenté à la presse début janvier, chez nous, en Wallonie, la décision d'utiliser ces « super camions » ou non tarde à tomber.

Sur papier, les qualités de ce gros camion semblent pourtant indéniables. Il serait, d'abord, plus écologique puisque deux écocombis pourraient remplacer trois poids lourds normaux. L'écocombi serait également plus économique et permettrait ainsi aux entreprises d'être plus compétitives. Enfin, en matière de sécurité routière, l'écocombi serait aussi plus fiable.

Votre prédécesseur avait d'ailleurs demandé plusieurs rapports sur le sujet, auprès de la SOFICO et auprès du Conseil supérieur wallon de la sécurité routière ; des études qui se sont révélées assez positives envers l'écocombi.

Malgré cela, à ma connaissance, aucune décision n'a encore été prise sur le sujet. Il semblerait que ce soit au niveau entretien et réhabilitation du réseau que le bât blesse.

Pouvez-vous me dire où l'on en est concernant l'utilisation d'écocombis en Wallonie ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, les écocombis ou les véhicules plus longs et plus lourds consistent donc en un assemblage de

camions, semi-remorques et remorques traditionnelles qui peuvent aller jusqu'à 60 tonnes et 25 mètres de long.

Ils dépassent les limites habituelles du Code de la route. Toutefois, un arrêté royal spécifique autorise des projets pilotes de ce type de véhicules.

Les situations en Flandre et aux Pays-Bas nous sont assez bien connues. Les évaluations faites sur plus de dix ans d'expérience aux Pays-Bas sont intéressantes et rassurantes sur toute une série de points. Notons que les Pays-Bas sont passés à une phase définitive avec un système d'autorisations et de réseaux sur lequel ces véhicules plus longs et plus lourds sont acceptés.

Le Conseil supérieur wallon de la sécurité routière a également remis son rapport. Notons que le dossier est même monté à l'Union Benelux, vu le souhait de certains partenaires de permettre des déplacements transfrontaliers de ce type de véhicules.

Fort des expériences néerlandaises et flamandes, j'ai demandé à mon administration de préparer un cadre réglementaire pour autoriser ces véhicules plus longs et plus lourds sous forme de projets pilotes.

Cela signifie que l'on n'autorisera pas ces véhicules partout. Ils seront réservés à certaines liaisons non directement concurrentes à d'autres modes de transports. Je pense, notamment, à la voie d'eau et au chemin de fer.

Il y aura également d'autres conditions, comme l'obligation de transmettre une série d'informations de la part des transporteurs afin d'évaluer ce type de transport de marchandises.

Enfin, je mène cette réflexion avec le secteur du transport routier afin de faire bénéficier « nos transporteurs » de ce nouveau type de véhicule qui pourrait présenter un avantage face aux problèmes du dumping social provenant des pays de l'Est et qui handicapent fortement nos entreprises. Toutefois, vous imaginez bien que ce n'est juridiquement pas aisé.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Bonni.

Mme Bonni (PS). - Je ne peux vous remercier que par rapport à vos réponses. C'est vrai qu'il y a beaucoup d'éléments qui doivent être pris en considération et la réflexion est très importante et nécessaire.

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'AVENIR DE LA LIAISON THALYS LIÈGE-
NAMUR VERS PARIS ET DE LA LIAISON
BRUXELLES-NAMUR VERS STRASBOURG ET
BÂLE »**

**QUESTION ORALE DE M. DERMAGNE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
INVESTISSEMENTS SUR LA LIGNE 162 ET SUR
L'AXE ATHUS-MEUSE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Hazée, sur « l'avenir de la liaison Thalys Liège-Namur vers Paris et de la liaison Bruxelles-Namur vers Strasbourg et Bâle » ;
- de M. Dermagne, sur « les investissements sur la ligne 162 et sur l'axe Athus-Meuse ».

M. Hazée nous a rejoints. Je vais lui proposer de développer sa question qui était une question jointe avec M. Dermagne retenu en Commission des pouvoirs locaux.

La question de M. Dermagne est retirée.

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Ministre, il y a deux enjeux principaux dans la question : la ligne Thalys, d'une part, et la liaison vers Bâle, d'autre part.

Pour ce qui concerne la ligne Thalys, on sait que la liaison entre Bruxelles et Ostende – qui nous concerne beaucoup moins ici – est régulièrement mise en cause. On parle souvent du train fantôme avec un nombre extrêmement limité de passagers. On pourrait s'interroger, ici, sur les raisons de ce faible succès, mais telle n'est pas l'ambition de la question.

Il y a toute une série de difficultés sur les titres de transport, les difficultés de liaison aussi entre les villes concernées, soit ! Toujours est-il que, dans ce pays compliqué qu'est la Belgique, l'éventuelle suppression de cette liaison ouvre aussi, de façon régulière, la discussion du Thalys sur la dorsale wallonne, qui est elle nettement plus fréquentée et qui, encore récemment, paraissait en sursis.

Je voulais donc vous interroger sur l'évolution du dossier.

La ministre fédérale de la Mobilité n'a pas encore communiqué de position par rapport à cette ligne. Vu les économies colossales imposées à la SNCB par le

Gouvernement fédéral – en tout cas, ce qui a été annoncé – on peut s'attendre à ce que le débat revienne sur le tapis, reprenne vigueur et craindre ainsi que le Thalys desservant Charleroi, Namur et Liège soit une victime collatérale toute désignée.

Il faut encore ajouter, dans l'actualité, l'annonce de la suspension de ces lignes, il y a quelques jours, par la ministre fédérale, privant notamment Mons de cette liaison et cela, en pleine année de la capitale européenne de la culture. Même si les motifs de cette suspension relatifs à l'équipement ECTS sont évidemment fort légitimes, cela reste tout de même assez incroyable que le calendrier n'ait pas pu être pensé en fonction d'un événement relativement unique et majeur pour Mons, mais bien au-delà de Mons d'ailleurs.

Sur l'actualité du Thalys wallon, y a-t-il du neuf par rapport aux menaces qui pèsent sur le sujet ? Le Gouvernement fédéral a-t-il pu vous rassurer par rapport à cette liaison de nos villes wallonnes, de notre capitale aussi vers Paris ?

D'autre part, il y a, comme vous le savez aussi, cette autre liaison internationale menacée, la liaison Bruxelles-Namur vers Luxembourg et Strasbourg puisque, même si cet axe est inscrit depuis 1982 dans le réseau prioritaire transeuropéen de transport, contrairement aux autres lignes inscrites dans ce réseau, elle est liaisonnée par une ligne de médiocre qualité. Au surplus, le projet de train pendulaire qui était censé relier Bruxelles à Luxembourg, Strasbourg et Bâle a été abandonné en raison du retrait de la société ferroviaire suisse – c'était en mai 2014. Dès lors, l'actualité autour de l'avancée de la ligne TGV-est, qui permettra de relier Paris et Strasbourg, met évidemment une hypothèque par rapport à cette liaison internationale Bruxelles-Namur vers Luxembourg et Strasbourg.

Les perspectives sont donc relativement sombres là aussi, d'autant qu'Infrabel – on a eu l'occasion d'en discuter régulièrement dans cette commission – a aussi annoncé une pause dans le chantier de modernisation de la ligne 161 et 162. Vous aurez l'occasion d'y revenir tout à l'heure dans l'après-midi.

Les syndicats belges, luxembourgeois et français se sont aussi rencontrés il y a peu. Les syndicats ont fait le constat d'une baisse constante de la desserte : cinq liaisons, il y a encore quelques années, deux liaisons aujourd'hui, et ils sont évidemment inquiets par rapport à la mise en service de cette liaison TGV-est.

Dès lors, Monsieur le Ministre, par rapport à ce deuxième enjeu de liaison internationale de Namur avec la France, le Luxembourg et la Suisse, des contacts ont-ils été initiés vers la ministre fédérale en charge du Rail concernant l'avenir de la ligne Thalys, d'une part, concernant la liaison Bruxelles-Bâle, d'autre part ?

Où en sont les deux dossiers ? Quelles initiatives le Gouvernement wallon a-t-il pu prendre en la matière ? La liaison vers Bâle a-t-elle, par ailleurs, été évoquée dans le cadre des instances de la grande Région ? Elle dessert, en effet, aussi les villes de Thionville et Metz et constitue donc une ligne structurante pour la grande Région, bien au-delà de la seule Région wallonne.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à propos de la liaison Thalys. Toutefois, je rappelle que l'article budgétaire inscrit au programme 2015 du Service public fédéral Mobilité et Transports ouvre un crédit de près de 7 millions d'euros en crédits d'engagement et de liquidation afin de compenser les coûts associés aux dessertes intérieures par train à grande vitesse prévus au contrat de gestion entre la SNCB et l'État belge.

Je sais par ailleurs que d'aucuns songent à supprimer la liaison Ostende-Paris. Ce qui, il ne faut pas se voiler la face, pourrait dans une pure logique d'équilibre communautaire – vieille tradition belge, mais bien peu pertinente en la circonstance – avoir un impact sur la relation Liège-Namur-Paris.

Ceci dit, et nous le savons tous, les taux d'occupation de ces deux relations à grande vitesse ne sont pas du tout les mêmes : le Thalys wallon a, de très loin, un meilleur taux d'occupation proche de 50 % sur certains tronçons.

Je sais aussi que la constitution de la nouvelle entreprise ferroviaire, THI Factory, dont les actionnaires sont la SNCF et la SNCB, qui, dans quelques mois, opérera notamment sur la relation Bruxelles-Paris, sera un élément nouveau à prendre en considération dans le dossier du TGV wallon, car c'est cette nouvelle société qui en assurera la circulation effective.

S'agissant de la seconde partie de votre question, intellectuellement, on peut comprendre la position de la SNCF qui vise à rentabiliser ses investissements, d'autant qu'elle dispose d'un réseau à grande vitesse qu'elle peut maintenant interconnecter compte tenu des travaux qu'elle a réalisés au fil du temps tout autour de Paris.

Concrètement, la SNCF a, avec la ligne à grande vitesse vers Strasbourg, maintenant la capacité de mettre en œuvre des nouvelles relations à grande vitesse compétitives en termes de temps de parcours avec les relations traditionnelles.

Cela, c'est pour la compréhension intellectuelle du point de vue de la SNCF.

Il n'en demeure pas moins qu'à mon estime, le sous-investissement sur l'axe Bruxelles-Namur-Luxembourg

est réellement problématique. C'eût été pourtant plus logique pour rejoindre Bruxelles à Strasbourg, plus cohérent en liaisonnant les deux capitales européennes – en tout cas les deux sièges du Parlement européen. Je pense que c'est vraiment préjudiciable que les négligences de la SNCB aient finalement découragé la SNCF d'attendre et que celle-ci ait décidé de relier Bruxelles à Strasbourg via Paris et Lille.

En juillet 1991, lorsque le Gouvernement fédéral belge de l'époque s'est accordé sur le tracé du TGV en Belgique, le type de situation que vous décrivez était déjà connu, mais sa perspective de concrétisation était lointaine.

Était-ce une raison suffisante pour refuser que la Belgique s'inscrive dans le réseau à grande vitesse qui se crée partout en Europe ?

Personne ne regrette le choix opéré à l'époque, car il a permis à la Belgique d'être au cœur du réseau à très grande vitesse qui s'étend de plus en plus en Europe, raison qui, à l'évidence, permet d'offrir une nouvelle combinaison de relation ferroviaire au bénéfice des populations.

La libéralisation du trafic voyageurs en service international, depuis le 1er janvier 2010, constitue un nouvel élément à prendre en considération.

Les opérateurs ferroviaires présents sur ce marché ne peuvent plus bénéficier de subventions de la part des pouvoirs publics. Ils s'organisent donc en fonction de la demande exprimée par la clientèle.

Sur ces deux dossiers, les cinq administrateurs francophones, au sein du conseil d'administration de la SNCB, sont en première ligne pour défendre les sensibilités wallonnes et les intérêts de la Wallonie, tout comme la ministre fédérale en charge du groupe SNCB.

Je lui ai rappelé à plusieurs reprises et je continuerai à rester très attentif à ces dossiers éminemment importants pour la Wallonie.

Je voudrais d'ailleurs, pour poursuivre les réponses sur l'interruption de circulation du Thalys sur la dorsale wallonne, apporter un complément d'information.

Le corridor 2 qui passe par la gare de Namur et par l'Athus-Meuse bénéficie prioritairement du redéploiement ETCS, car outre son impact au niveau de la sécurité ferroviaire, ce système européen présente également le grand avantage d'une parfaite interopérabilité.

Les Thalys de la dorsale wallonne, deux par jour, passent évidemment par Namur. Pour permettre la circulation des trains, les logiciels de signalisation des rames Thalys doivent donc être upgradés afin de permettre le dialogue avec les balises ETCS installées sur les voies.

Infrabel a régulièrement informé Thalys international du planning d'équipement ETCS.

Un gentleman's agreement ETCS a par ailleurs été signé entre Infrabel et Thalys international, le 16 janvier 2014, pour officialiser l'engagement mutuel des deux entreprises à respecter leur échéancier commun vis-à-vis de l'implémentation de l'ETCS.

Jusqu'il y a peu, Thalys international pensait pouvoir faire adapter son matériel roulant dans les délais. En date du 19 décembre dernier, Infrabel a cependant reçu une demande de Thalys visant à reporter les tests préalables à la mise en œuvre de l'ETCS prévus dans le gentleman's agreement en gare de Namur à partir du 16 février 2015. Thalys informait que le matériel concerné ne serait équipé de la version compatible d'ETCS qu'à la mi-décembre 2015 au plus tard, soit avec plus d'un an de retard potentiel par rapport à la date fixée dans le gentleman's agreement signé par Infrabel et Thalys.

Inutile de dire que j'abonde et surabonde dans votre analyse disant que c'est complètement déplorable, non seulement pour cet axe stratégique Liège-Namur-Charleroi-Mons-Paris, mais singulièrement en l'année 2015 consacrant Mons capitale européenne de la culture. C'est tout de même invraisemblable d'être confrontés à une situation comme celle-là. On aurait voulu l'imaginer antérieurement que l'on n'y aurait même pas pensé.

Devant être réalisé dans les ateliers de la SNCF, ce retard quant à l'*upgrade* du matériel roulant Thalys, ne peut justifier un report de la mise en œuvre de l'ETCS sur le réseau belge. Cela tant au vu des engagements pris vis-à-vis du Gouvernement et du Parlement belge, dans le cadre du *masterplan* ETCS, que de l'impact au niveau du trafic voyageurs, les Desiro étant équipés de l'ETCS et du trafic marchandise aussi qui a un rôle crucial du corridor 2.

Infrabel a donc informé Thalys de sa décision de ne pas reporter la phase de test précédant la mise en œuvre de l'ETCS et a fait part de ce point de vue à son autorité de tutelle.

Je voudrais maintenant aborder l'Athus-Meuse, qui se situe sur un des trois corridors de fret définis par l'Union européenne. Il convient de veiller à ce que les lignes qui s'inscrivent dans les grands couloirs européens de fret soient en permanence maintenues au niveau de la qualité plus élevée. Je rappelle que trois corridors de fret reconnus par l'Europe traversent la Belgique dans le RFC2 qui partant d'Anvers aboutit à Bâle et à Lyon en passant par l'Athus-Meuse ou la ligne 162. Ces lignes sont prioritaires pour la Commission européenne et vitales pour le gestionnaire belge d'infrastructures qu'est Infrabel.

Ce statut spécifique les protège tant que le ferroviaire restera, de par ses qualités intrinsèques, un transport de masse utilisé pour la circulation des trains complets sur de longues distances entre les grands sites de production industrielle.

Comme vous le dites très justement, l'axe Athus-Meuse est l'un des axes marchandises les plus modernes en Belgique. Il fait partie des lignes à équiper prioritairement en ETCS, ce qui ajoutera un élément majeur à ses performances techniques.

Son avenir n'est donc pas menacé. Bien au contraire, il faut veiller à assurer son maintien de capacité et à procéder, ci et là, à des améliorations, par exemple des zones de garage pour des trains de 750 mètres, qui constituent le nouveau standard européen ou une connexion directe avec la France à Athus.

En ce qui concerne la ligne 162 Namur-Arlon frontière, je ne puis aujourd'hui vous fournir la liste exhaustive des travaux encore à réaliser en exécution du contrat relatif au financement d'investissement sur la partie localisée de l'axe Bruxelles-Luxembourg passé entre le Fédéral et la Région wallonne le 5 décembre 2006.

Selon mes informations, les travaux de modernisation et de réélectrification ne seront pas achevés en 2021, mais sans doute vers 2022. Nous sommes donc loin de 2016 comme initialement prévu.

La ligne 162, élément de l'axe Bruxelles-Namur-Arlon-Luxembourg, fait aussi partie du même corridor fret que l'axe Athus-Meuse. À ce titre, il bénéficie à n'en point douter d'un second avantage pour le gestionnaire d'infrastructures, car il peut lui aussi bénéficier de subventions venant de l'Union européenne.

De ce fait, je ne crains pas pour cet axe, qui lorsque les travaux seront achevés, sera l'un des plus modernes de Belgique. Il faut se montrer sans doute encore un peu patient. C'est cela surtout la crainte.

Si vous le permettez... Cela, c'était destiné à M. Dermagne, que je souhaitais inviter à aborder ma réponse à ses collègues Martin et Henry dans le cadre des priorités wallonnes. On y reviendra.

S'agissant de la fermeture de gares – à prendre dans le sens où le train ne s'y arrêterait plus, et pas dans le sens de fermeture de guichet pour en faire un point d'arrêt non gardé – le Gouvernement et moi-même ne pouvons accepter qu'une gare serait fermée sous l'argument que sa déserte coûte trop cher et qu'il existe d'autres modes de transport de substitution, tel le bus.

Nous nous battons tous, chers collègues, pour que le réseau d'Infrabel soit maintenu en bon état et augmente ses performances techniques. Et nous nous battons pour que l'offre de transport public, mise en place par l'opérateur national SNCB, desserve l'ensemble des

gares et des points d'arrêt non gardés du réseau et soit attractive en termes d'horaires et de fréquences.

La ministre fédérale ne dit pas autre chose, me semble-t-il, en tout cas dans ses intentions et déclarations. Mais pour y parvenir, il conviendra que la SNCB s'inspire du vécu d'autres pays où circulent des trains plus légers sans personnel d'accompagnement.

La SNCB, cette noble et vénérable dame, devra sans doute faire son *aggiornamento* ; nous sommes tous là pour l'y aider.

Pour clore ma réponse, quelques mots à propos de Ronet. La gare de Ronet dispose à l'évidence de caractéristiques pouvant en faire un lieu propice pour y installer une plateforme multimodale qui, à ce stade, n'a pas encore pu se concrétiser, notamment du fait des incertitudes qui entourent l'élaboration du nouveau plan pluriannuel d'investissement. Comme je le disais, Monsieur Hazée, avant que vous n'arriviez, je tiens de bonne source de très mauvaises informations. Il semblerait qu'au vu des économies imposées à Infrabel, il n'y ait non seulement plus un seul euro pour pouvoir mettre en œuvre la moindre des 18 priorités identifiées, mais qu'il n'y ait même plus l'argent pour finaliser le plan d'investissement toujours en cours.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre pour le développement extrêmement large qui a dépassé assez fort mes propres questions, mais c'était fort utile. C'est sans doute ce dernier élément qu'il évoque qui va susciter la plus grande crainte, à savoir la volonté au niveau fédéral de ne plus dépenser suffisamment non seulement pour l'exploitation actuelle de la SNCB, mais même a fortiori pour assurer son développement à travers le plan d'investissement.

Il y aura bien sûr des questions qui nous permettront de revenir sur cet enjeu, mais ce que vous venez de dire m'apparaît extrêmement grave et devra non pas alimenter des querelles d'une institution par une autre dans des instrumentalisations partisans, mais en tout cas être relayées fortement que ce soit par l'ensemble des collègues intéressés par ces enjeux au niveau fédéral et par le Gouvernement wallon lui-même en tant que porteur de l'intérêt wallon à l'égard de son alter ego fédéral. Ce qui a été dit reste effectivement grave.

Pour le reste, pour passer en revue vos différentes réponses, sur l'avenir du Thalys wallon et de la liaison Bruxelles-Strasbourg-Bâle, nous partageons l'analyse de la situation autant que l'analyse de la menace. On pourrait parler de vigilance à l'égard de cet article budgétaire fédéral qui continue à exister aujourd'hui, mais dans ce contexte des économies complètement affolantes annoncées à l'échelle fédérale par rapport à la politique ferroviaire – non seulement cette année, mais surtout pour l'ensemble de la législature – cette

vigilance apparaît un petit peu théorique parce que le combat sera sans doute d'une autre nature.

Le plan d'investissement est aussi un jalon pour assurer l'avenir de ces lignes, mais si les moyens ne sont pas rassemblés pour financer ce plan d'investissement, nous sommes à nouveau dans la plus grande expectative et dans la plus grande inquiétude par rapport à cela. Sans compter évidemment les nouveaux retards qui, à chaque fois, s'ajoutent au dossier.

Pour ce qui concerne l'enjeu plus spécifique de Mons et la suspension du Thalys, cela reste incroyable que les choses s'enchaînent dans une logique presque technocratique. À un moment donné, le train avance – c'est le cas de le dire – et plus personne n'est là pour l'arrêter... On en arrive à des agendas très problématiques.

Vous avez parlé d'un gentleman's agreement entre l'ensemble des parties. J'entends donc qu'il ne permet pas de revoir le calendrier ; c'est en tout cas ce que vous avez dit.

Permet-il – c'est peut-être une question que j'ai envie de vous laisser pour les jours qui viennent – à tout le moins d'assurer une logique de sanction, puisqu'il faut constater qu'un des partenaires n'a pas assuré ses obligations ?

À un moment donné, peut-il simplement être laissé avec un quitus à cet égard-là au nom des impératifs légitimes de sécurité ferroviaire ou, à un moment donné, les autres peuvent-ils être ramenés à leurs responsabilités ? Il y avait un calendrier, les choses devaient être terminées pour décembre 2014 et elles ne l'ont pas été.

Enfin, j'ai pris bonne note de ce qui a été dit sur Ronet.

Mme la Présidente. - Je vais vous demander de conclure ?

M. Hazée (Ecolo). - J'ai dû adapter ma réplique en fonction de l'ampleur prise par le ministre dans ses développements. Je vous remercie de ne pas l'avoir remarqué trop vite.

Pour Ronet, je remercie M. le ministre pour ce qui a été dit. Il nous renvoie évidemment à nouveau sur l'enjeu des moyens, mais la Région wallonne en la matière n'est pas non plus sans élément à travers la politique de développement des zones économiques.

Mme la Présidente. - Dans le cas de questions jointes, il y a toujours un temps de réplique un peu plus long, mais pas non plus trop long.

Puis-je vous demander chers collègues, 5 minutes de pause technique ? Je vous remercie.

- La séance est suspendue 16 heures 8 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 16 heures 13 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. MARTIN À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES CONSÉQUENCES POUR LA WALLONIE DU BUDGET 2015 D'INFRABEL »

INTERPELLATION DE M. HENRY À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES PRIORITÉS POUR LE RAIL WALLON »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale et l'interpellation à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Martin, sur « les conséquences pour la Wallonie du budget 2015 d'Infrabel » ;
- de M. Henry, sur « les priorités pour le rail wallon ».

La parole est à M. Martin pour poser sa question.

M. Martin (PS). - Monsieur le Ministre, je vois que vous avez de l'endurance puisque, après plus de 50 questions, vous êtes toujours aussi motivé et en forme.

Ma question s'inscrit dans la prolongation de celle de notre collègue, M. Hazée, à laquelle vous avez répondu de manière très complète, et porte sur le budget d'Infrabel et ses conséquences pour cette année 2015.

Mi-décembre, Infrabel a rendu public son budget 2015. C'est un budget compliqué, touché par de nombreuses économies, à hauteur d'à peu près 170 millions d'euros qui, certes, épargnent les investissements en matière de sécurité, mais touchent de manière drastique toutes les questions liées aux dépenses de frais internes, sans compter le volume de l'emploi qui passera de 12 213 agents à 11 657 agents au 31 décembre 2015, soit une baisse substantielle.

Par ailleurs, au-delà de cette diminution d'effectifs et même si aucune fermeture de ligne n'a été annoncée suite à ces efforts budgétaires, force est de constater que

de nombreux projets seront remis en cause, en tout cas en pause – si je cite les textes et les communications d'Infrabel – et ce, essentiellement en Wallonie. J'en veux pour preuve :

- le non-renouvellement de 50 % des caténaires sur les lignes les moins utilisées de notre Région ;
- les reports de travaux sur des raccordements industriels uniquement en Wallonie ;
- les reports de travaux que vous avez vous-même évoqués, ainsi que notre collègue M. Hazée, sur l'axe Bruxelles-Arlon, et j'en passe.

Par ailleurs, si l'on reprend un dossier emblématique qu'est celui du RER, on voit que celui-ci a encore été repoussé d'un an pour atteindre une fin éventuelle en 2026, et ce, alors que la ministre fédérale, Mme Galant, venait d'assurer, peu de temps avant, une fin des travaux pour 2025.

Face à ces constats, je souhaiterais dès lors que vous puissiez vérifier que la clé de répartition des investissements entre la Flandre et la Wallonie est strictement respectée malgré ces annonces. Je me permets une petite digression, car au-delà des investissements qui rentrent dans la clé de répartition, il y a toujours la question lancinante qui revient de savoir si la SNCB et Infrabel traitent de manière équitable les investissements qui ne sont pas partie prenante de la clé. Je pense notamment au matériel roulant, avec cette impression récurrente de voir les nouvelles rames toujours situées sur les principales lignes du côté flamand et un peu moins accentuées du côté wallon.

Je voudrais également que vous puissiez nous indiquer si la Région wallonne a été sollicitée par le Gouvernement fédéral afin de se repositionner sur un nouveau plan d'investissement, même si les dernières informations que vous venez de nous communiquer sont plutôt inquiétantes en la matière, par rapport aux capacités budgétaires de la SNCB, d'Infrabel et du Fédéral quant à la réalisation du plan d'investissement qui s'achève.

Dans l'affirmative, pouvez-vous nous indiquer si le Gouvernement wallon a déjà arrêté de nouvelles priorités resserrées ? Si ce n'est pas le cas, comment le Gouvernement wallon compte-t-il procéder en termes de méthode de travail afin de s'assurer que les projets qui nous semblent absolument prioritaires pour le développement wallon soient réellement mis en œuvre par Infrabel, selon les priorités fixées par le Gouvernement ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henry pour développer son interpellation.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Ministre, finalement, vous nous incitez à réorienter notre expression tenant compte de ce que vous venez de dire

il y a quelques minutes, à savoir que la situation était bien plus grave encore qu'attendue en matière de plan d'investissement. C'est vrai que ces derniers mois, nous avons eu beaucoup de mauvaises nouvelles en matière de rail, de report, de baisse annoncée de budget, de peu de contacts entre le niveau fédéral et le niveau régional. Ce sont de mauvaises nouvelles qui s'accumulent aux difficultés déjà connues ces dernières années, que l'on a connues à différentes étapes de la préparation des plans d'investissement, lorsque le ministre Magnette était en charge, lorsqu'il y a eu le ministre Labille en charge. Un report dans la constitution de ce plan d'investissement qui a été finalisé avec les priorités wallonnes – vous l'avez rappelé, les 18 priorités de la Wallonie et cela avait déjà été un exercice extrêmement difficile, parce qu'il y avait bien davantage de priorités réelles, comme on avait pu l'établir sur base du document de TRITEL.

Vous nous dites maintenant que tout cela est vain, puisqu'il n'y aurait plus du tout de nouvelles priorités. Je pense que cela appelle d'autres niveaux d'action. Sur ce nouveau plan d'investissement, si l'information que vous avez se confirme, quelles sont les étapes prévues ? qu'est-il prévu comme concertation ? Quels sont les moments de rendez-vous ? Quand y aura-t-il des décisions réelles ? Comment devons-nous appréhender le dossier du rail ?

S'il n'y a plus d'investissement, cela devient une mise en cause en elle-même de l'existence même du rail, de sa pérennité, de la poursuite de son service. On sait que l'on est aujourd'hui, spécialement en Wallonie, dans des besoins d'investissement qui sont vraiment des investissements pas seulement pour faire de grands développements supplémentaires, mais qui sont des investissements absolument vitaux pour l'existence du service, pour des besoins de sécurité, de maintien de l'offre, et cetera.

C'est vraiment une question existentielle pour le rail qui est posée, si ce que vous dites se confirme et surtout si c'est le cas pour un temps long. De ce point de vue – puisque ma question était de savoir comment vous alliez procéder pour les nouvelles priorités puisqu'il était déjà attendu qu'il y aurait une nouvelle sélection nécessaire ce qui était déjà problématique. Ici, il n'y aurait même plus de sélection, si j'entends bien – pouvez-vous nous dire ce qu'il en est du calendrier des étapes ? De quelle façon cette question sera-t-elle abordée ?

J'avoue que vous nous prenez un peu de court. Nous devons voir de quelle façon nous devons réagir, à cela les uns et les autres, même si vous êtes beaucoup plus en première ligne que nous-mêmes. Mais il est clair que c'est interpellant.

D'autre part, vous dites que cela pourrait même mettre en cause les investissements du plan d'investissement en cours. En savez-vous plus ? Ce n'est pas aussi simple que cela, il y a différents statuts dans les investissements en cours. Certains pourraient être

arrêtés – ce qui serait problématique – d'autres, sans doute pas. Certains travaux sont en cours de réalisation, cela n'a donc pas le même sens de les arrêter que lorsque ceux-ci ne sont pas encore commencés.

Bref, qu'en est-il des différentes lignes encore en cours ?

Un examen de près aura-t-il lieu prochainement pour que l'on puisse mesurer l'étendue des dégâts par rapport à ce que vous annoncez ? Ou est-ce une crainte que vous avez qui n'est pas totalement fondée et que l'on peut encore espérer que ce soit pour le plan nouveau ou que ce soit pour le plan en cours, ce sujet n'est pas encore clos ? Afin que l'on puisse se resaisir et avoir une vision claire sur les investissements.

C'était tout le volet plan d'investissement, je ne vois pas très bien en quoi il est utile de développer davantage puisque l'on est là sur une question de base.

Ensuite, il y avait la question du nouveau Plan de transport qui malgré tout est une autre question. Il est entré en fonction et c'est le quotidien des navetteurs aujourd'hui. Cette question se pose dans l'immédiat. Ce Plan de transport, on a pu entendre lors d'une audition, ici, il y a quelques semaines, la manière dont il était conçu, la difficulté que c'était de passer du jour au lendemain en changeant tous les horaires simultanément, et cetera, ce que l'on peut concevoir sur le plan technique. On mesurait aussi à ce moment-là que c'était encore le tout début de la mise en œuvre du Plan de transport puisqu'il y avait eu les congés, les grèves, et cetera, et peu de jours finalement de mise en exercice complet.

On est quelques semaines plus tard maintenant et vous avez annoncé, de votre côté, que vous souhaitiez une évaluation du Plan de transport, que la Wallonie, elle-même, évaluerait aussi ce Plan de transport. Je voudrais vous entendre à ce sujet. De quelle façon envisagez-vous cela ? Selon quelles modalités, quel calendrier ? Comment cela s'articulerait-il avec le Fédéral ?

Je ne vais pas vous reprocher de faire ce genre de travail d'évaluation. Je voudrais savoir dans quel cadre cela peut se passer, étant entendu qu'il est déjà acté – puisque c'est dans les médias de ce matin – qu'il y a un grand mécontentement chez les navetteurs par rapport à ce Plan de transport. Peut-être certains éléments sont-ils liés au démarrage et aux difficultés hivernales qui s'additionnent ? Ou bien sont-ils vraiment plus profonds et les modifications engendrées, dans un certain nombre d'endroits, ne contentent pas les usagers ?

Troisième question importante, c'est que toutes ces questions se discutent au Fédéral, mais désormais, la Région wallonne a la possibilité de désigner des administrateurs, une représentation dans les différents Conseil d'administration. Lorsque nous avons pu faire le

point sur le sujet, il n'y avait pas encore de désignation par la Région wallonne. Vous m'aviez dit que des discussions étaient en cours à différents niveaux. J'entends bien, mais je voudrais savoir où en sommes-nous aujourd'hui. Cela fait plusieurs mois que nous sommes absents de cette représentation nouvelle. Ce qui veut dire que l'on diffère notre possibilité d'intervention à un moment crucial pour le rail. Ce qui vient d'être dit en témoigne. Il est urgent que la Wallonie désigne sa représentation dans les différents conseils, étant entendu que formellement, c'est bien la Wallonie qui désigne et s'il y a des blocages, c'est à la Wallonie aussi de prendre ses responsabilités.

Plus globalement, tenant compte de tout cela, quel est le cadre de discussion que vous avez avec le Gouvernement fédéral ? Je sais que vous avez à plusieurs reprises fait appel pour qu'il y ait un dialogue et une structuration de ce dialogue. Je ne peux que vous rejoindre à ce sujet. Avez-vous eu des réponses par rapport à cela ? Des choses sont-elles prévues ? Quels sont les moments et les lieux de discussion qui auront lieu dans les prochaines semaines et les prochains mois en fonction de tous ces dossiers dont l'importance est capitale ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Messieurs les députés, d'abord sur le volet Plan de transport. J'ai déjà pu l'évoquer à plusieurs reprises, au sein de cette commission notamment, les positions que j'ai déjà pu communiquer à l'administrateur délégué de la SNCB à propos du Plan de transport mis en place en décembre 2014 me paraissent être préjudiciables pour l'essor wallon. La presse s'en est également fait l'écho.

Mes préoccupations portent à la fois sur les temps de parcours, sur les correspondances, sur le matériel roulant, sur les amplitudes horaires et sur les dessertes en zone rurale pour faire bref. J'observe d'ailleurs avec, vous-même, que mes préoccupations sont largement partagées et relayées par de nombreux bourgmestres wallons, tous partis confondus.

Je constate aussi que bon nombre de nos concitoyens sont mal à l'aise avec ce nouveau Plan de transport, mal à l'aise, c'est un euphémisme, largement insatisfaits dans bien des cas, même s'il faut le souligner, il présente aussi à certains endroits des points positifs, notamment pour la desserte des grands centres urbains.

J'ai demandé à mon administration de procéder à une évaluation de ce Plan de transport et de me faire un rapport pour la fin du premier semestre 2015. Effectivement, la cellule ferroviaire a été chargée de faire elle-même, à la lumière du vécu local en Wallonie, une analyse à la lumière des intérêts wallons de la mise en œuvre de ce Plan de transport.

Cette évaluation servira à établir une position wallonne également utile à mon collègue de la Mobilité visant à améliorer ce qui peut l'être dans un court délai, étant donné les contraintes techniques, et pas seulement budgétaires, auxquelles la SNCB est confrontée.

Cette position permettra aussi de préparer le Plan de transport 2017. La concertation que j'avais demandée par mon courrier à M. Cornu et à Mme Galant a visiblement porté ses fruits puisque Mme la Ministre Galant annonce désormais une future concertation. Nous veillerons alors, à ce moment-là, à ce que les marges de manœuvre qui nous seront offertes soient justes et correctes, en tout cas que ce ne soit pas juste un petit tour pour le plaisir de dire que l'on a consulté alors qu'il s'agissait simplement de se réunir.

Sur l'autre volet, le plan d'investissement, les priorités wallonnes sont connues – on ne va pas passer les 18 en revue – j'ai chargé la cellule ferroviaire d'également me remettre, pour début mars, une nouvelle priorisation des priorités. Mme Galant, quand je l'ai rencontrée au mois de novembre – je réaffirme que je n'ai pas parlé avec elle de la gare de Namur ou exclusivement de la gare de Namur comme elle semble le prétendre – m'a dit : « Il faudra probablement faire un choix parmi vos 18 priorités parce que les 18 priorités en question sont listées, mais elles ne sont pas agencées selon un ordre de priorité politique. Comme il faudra faire moins demain, il faut au moins que l'on sache ce qui, aux yeux du Gouvernement wallon, est prioritaire dans l'échéancier par rapport à d'autres investissements ».

J'ai donc demandé que, à la lumière d'une série de critères objectifs qui les expliqueront et les définiront, la cellule ferroviaire puisse faire une proposition que je puisse alors soumettre en débat au Gouvernement.

De bonne source, comme je le disais – je sais que mes propos ne vont pas encore plaire à Mme Galant, qu'elle va encore s'en émouvoir à la Chambre en disant qu'elle en a ras-le-bol de ce ministre cdH qui est oiseau de mauvais augure – à l'intérieur de cette grande structure qu'est Infrabel, il y a aussi des gens qui ont de la sympathie pour nous et qui n'hésitent pas à aussi nous communiquer quelque information.

Je ne doute pas que les informations qui me reviennent étant généralement les mauvaises nouvelles, le fait que je les exhume n'est pas de nature à faire plaisir à Mme Galant et que, dès lors, n'étant pas politiquement en position de les confirmer, elle n'a d'autre alternative que d'essayer de jeter l'opprobre sur la crédibilité de ce que je relaie.

Il n'en demeure pas moins que la personne avec qui je me suis entretenu de cela récemment me disait qu'au regard des scénarii de financement... C'est très simple, à l'époque, il y avait différents scénarii qui circulaient sur les investissements à devoir consentir. Il y avait un

scénario minimal, qui s'était fait amputer de 10 % sous le précédent Gouvernement, cela allait donc déjà être compliqué. Il a été de 20 % additionnels avec celui-ci, le Gouvernement fédéral actuel.

En conclusion, avec 30 % de moyens en moins, la capacité de mettre en œuvre ce plan d'investissement frôle le zéro. Mon interlocuteur disait même ses inquiétudes quant à la capacité de disposer du financement encore utile pour la mise en œuvre, dans les temps initialement prévus, de grands chantiers, en ce compris le RER. Le RER, quand on parle de temps initialement prévu, disons le dernier en date évoqué.

Je ne demande qu'une chose, de pouvoir lire demain dans les articles de presse : « Prévot a tort, le Fédéral dément, voilà en transparence les montants qui seront alloués à telle date pour tels dossiers » et je serai le premier ravi d'avoir eu tort. Aujourd'hui, je ne peux que me faire le relais auprès de vous en transparence des échos qui me reviennent, ne s'agissant pas juste de rumeurs d'un gaillard qui a dit, sur un quai de gare, à Tartempion qui l'a relayé à Paul. L'information me vient tout de même d'une source que je m'autoriserai à qualifier de fiable. Il n'en demeure pas moins que la contradiction et probablement les analyses complémentaires internes doivent être faites pour voir si les craintes que cette personne m'a relayées sont effectivement fondées ou pas.

Aujourd'hui, je mentirais en me présentant devant vous comme un ministre rassuré. Je ne le suis pas. Je suis non seulement inquiet, je dirais même très inquiet. J'ai hâte d'avoir des clarifications dans les meilleurs délais et qu'il soit possible de rapidement faire le tri entre le vrai et le faux.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Martin.

M. Martin (PS). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Elle a le mérite de la clarté. Le moins que l'on puisse dire est que son contenu est plus que préoccupant pour la Wallonie et pour les investissements qui avaient été sélectionnés par le Gouvernement wallon et par rapport aux enjeux qui y sont liés.

Compte tenu de ce que vous indiquez, je me demande dans quelle mesure il ne faudrait pas saisir la Conférence interministérielle en charge de ce dossier ou le comité de concertation afin que l'on puisse disposer d'éléments clarifiant la situation, parce que l'on touche ici à des enjeux majeurs pour le développement wallon, à la fois pour nos villes, pour nos zones industrielles, pour les zones rurales.

Il me semble essentiel que l'on puisse avoir des clarifications, d'autant plus que l'on sait que, dans cette matière, des cofinancements peuvent être apportés par des régions et que les capacités de certaines régions ne sont pas celles des autres. Il est important d'en faire un

enjeu majeur pour le Gouvernement wallon – je ne doute pas, en vous entendant, qu'il en sera ainsi – et que l'on puisse disposer de la clarification voulue au niveau fédéral sans une communication qui se fasse différemment de celle que l'on a pu constater avec le Thalys où l'on a été mis au pied du mur sans la moindre concertation préalable. Je ne vais pas sortir de casquette locale ici, mais, pour ce qui concerne Mons, par exemple, ces informations tombaient au plus mauvais moment. Mais, indépendamment de la Ville de Mons, pour toute la Wallonie, je pense que c'est quelque chose d'assez interpellant et préoccupant. Dans un système fédéral mature, la concertation doit fonctionner dans les deux sens. Ici, en l'occurrence, du Fédéral vers le niveau régional, cela me semble indispensable.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Ministre, ce que vous dites est extrêmement inquiétant. On est à un moment où le rail devient un dossier central et structurant d'un grand nombre de questions wallonnes. On est dans une situation où, comme le dit mon collègue, M. Martin, les décisions qui vont être prises ont potentiellement un impact considérable, pas seulement sur le développement du rail, mais sur la mobilité, sur les impacts du transport en commun en Wallonie – qui est directement complémentaire – sur la mobilité en tant que telle. On peut dire qu'il y a ceux qui prennent le train et il y a les autres, mais si tous ceux qui prennent le train ne le prennent plus, on aura quelques soucis complémentaires de mobilité par rapport à ce que nous connaissons déjà. Il y aura également un impact de développement des zones rurales, des villes et toute la question des entreprises du fret, et cetera.

Cela devient, au stade, à la gravité des questions posées en termes d'investissement, une question préoccupante pour tout le développement wallon, pour plusieurs pans du développement wallon. Vous partagez certainement cette vision.

Cela mérite mieux qu'un match de ping-pong entre le Fédéral et la Région, mais il est nécessaire que la Région à la fois défende ses intérêts en la matière et agisse dans le débat le plus pertinent et le plus positif pour le développement du côté wallon.

Cela, c'est sur la question des investissements. J'imagine que le débat va se poursuivre dans les prochains jours et les prochaines semaines, que nous y verrons plus clair.

Vous n'avez pas répondu sur les rendez-vous et le calendrier. J'imagine que vous n'avez pas beaucoup de réponses à ce stade. J'espère donc que l'on y verra plus clair bientôt, parce que l'on ne peut pas être en permanence dans ce magma de déclarations, de reports et d'absence de vision du plan d'investissement, de calendrier et de rien du tout.

Pour ce qui concerne le Plan de transport, c'est très positif que vous fassiez cette évaluation. Nous y reviendrons lorsque vous en disposerez. Je ne peux donc que constater le grand intérêt de cette cellule « rail » créée par notre prédécesseur, M. le Ministre Daras, et démantelée par son successeur. Aujourd'hui, il n'est plus question de démanteler ce genre de service et l'on en voit le grand intérêt.

J'espère que vous pourrez également l'étoffer, parce que ces questions de transport structurant sont au cœur des politiques wallonnes. Ce sera très important de disposer de ces expertises, à la fois pour le Plan de transport et pour les questions d'investissement. C'est un euphémisme de dire que nous aurons encore beaucoup d'occasions de parler de ce dossier.

Mme la Présidente. - L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE MME SALVI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
CONSÉQUENCES DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU
3 FÉVRIER 2004 POUR LE SECTEUR DE
L'INSERTION »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les conséquences de l'arrêté royal du 3 février 2004 pour le secteur de l'insertion ».

La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

Mme Salvi (cdH). - Monsieur le Ministre, la détention du permis de conduire est un sésame de plus en plus indispensable pour avoir une chance de décrocher un emploi ; il est exigé par 87 % des employeurs aujourd'hui.

Malheureusement, de nombreux demandeurs d'emploi ne disposent malheureusement pas des moyens pour se procurer un accompagnement en vue de préparer le passage de l'examen de conduite. Pour aider ce public fragilisé et souvent peu scolarisé, des opérateurs, notamment dans le secteur de l'insertion, ont développé des cours avec une méthodologie adaptée à un coût réduit. Ainsi, dans l'arrondissement et la région de Charleroi, entre 200 et 300 personnes, âgées le plus souvent entre 30 et 50 ans, suivent les cours théoriques avec succès, puisque le taux de réussite est particulièrement élevé.

Cependant, aujourd'hui, le travail de ces nombreuses associations est menacé par l'entrée en vigueur le 3 février 2014 de l'arrêté royal du 4 décembre 2013 relatif au permis de conduire. Dans son article 1er, cet arrêté royal stipule que le guide, la personne qui accompagne, devra désormais être mentionné sur le

permis de conduire provisoire, mais également, et c'est justement là le problème, que le guide ne pourra avoir été mentionné comme guide sur un autre permis de conduire provisoire pendant l'année qui précède, sauf évidemment pour le même candidat, si l'accompagnement se fait sur deux années successives.

Il en résulte que les guides ne peuvent plus apprendre qu'à une personne par an, ce qui, vous le comprenez réduit fortement l'action des opérateurs d'insertion. L'un d'entre eux a vu le nombre de formations dispensées annuellement passer de 168 en 2013 à 67 en 2014 et aujourd'hui ses 16 guides bénévoles sont dans l'attente d'une modification de la réglementation.

La Fédération des centres d'insertion socioprofessionnelle est évidemment en attente d'une modification. Ils souhaiteraient, vous le pensez bien, obtenir la suppression de la restriction relative aux guides non brevetés ou à tout le moins un moratoire sur cette mesure.

Si je me permets de vous poser la question aujourd'hui, c'est évidemment dans le cadre du transfert des compétences, puisque vous êtes aujourd'hui ministre de la Sécurité routière et du permis de conduire. J'aurais voulu savoir, Monsieur le Ministre, si vous aviez déjà pu prendre contact avec la fédération, et éventuellement l'un de ses représentants.

Estimez-vous qu'une modification de la législation en vigueur est possible ? Si oui, dans quels délais ?

Réfléchissez-vous à un moratoire ?

Question subsidiaire : y voit-on clair dans ce dossier, notamment avec vos collègues du Fédéral ? On sait combien les périodes de transition sont compliquées et que, sur ce genre de détails, parfois, cela peut énormément compliquer l'action de certains secteurs. C'est le cas, aujourd'hui, du secteur de l'insertion dans le cadre des permis de conduire.

Je vous avoue que je ne suis pas la seule à attendre avec impatience votre réponse.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, globalement, votre question porte sur le sujet des instructeurs de la formation à la conduite.

Pour la formation à la conduite, nous avons la filière libre et la formation en auto-école.

En somme, une troisième voie existe. Il s'agit d'une formation par un instructeur de conduite breveté via une association sans but lucratif. C'est assez proche d'une auto-école sociale.

Le principe de la filière libre est une formation par un proche à titre gratuit.

Malgré le principe de non-paiement du guide, des cas de détournement de la filière ont été constatés à des fins de revenus et de concurrence déloyale. C'est pourquoi le Fédéral a pris des mesures afin de réduire ces risques.

Le fait qu'une association, même à but louable, comme l'insertion sociale de personnes précarisées, utilise la filière libre pour la formation à la conduite pose un souci, reconnaissons-le.

En effet, lorsqu'elle utilise un formateur breveté pour la formation à la conduite, il n'y a pas de problème. Par contre, lorsqu'elle utilise un formateur non breveté et la filière libre, c'est plus problématique.

Toutefois, je vous rappelle que dans la Déclaration de politique régionale de cette législature 2014-2019, le Gouvernement s'est engagé à développer un système de formation à la conduite régulé et accessible à tous afin que chacun puisse bénéficier d'un apprentissage de qualité.

Dès lors, avec l'ensemble des acteurs concernés et ma collègue, la ministre de l'Emploi et de la Formation, je vais examiner les possibilités à la fois d'éviter la concurrence déloyale tout en permettant l'accessibilité au permis de conduire aux demandeurs d'emploi et que l'on puisse trouver une modalité qui permette aux personnes à plus faibles ressources de pouvoir aussi être formées adéquatement pour l'obtention de leur permis.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je pense effectivement qu'il faut être créatifs dans ce secteur comme dans d'autres, Monsieur le Ministre, et si l'auto-école sociale est une troisième voie, il faut également pouvoir trouver la voie qui permette aujourd'hui à chacun d'atteindre cette possibilité du permis de conduire.

Je suis tout à fait d'accord, s'il y a de l'abus, il faut effectivement trouver des règles. Je vous encourage évidemment avec votre collègue, la ministre de l'Emploi, de rencontrer les gens du terrain, qui sont des associations sérieuses – je pense qu'elles font bien leur boulot – pour peut-être, avec vous, trouver la solution, qui leur permettrait de continuer cet accompagnement qui est un élément important de la réinsertion socioprofessionnelle.

**QUESTION ORALE DE M. DUFRANE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
PANNEAUX DE TYPE B22 ET B23 DESTINÉS
AUX CYCLISTES EN WALLONIE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dufrane à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les panneaux de type B22 et B23 destinés aux cyclistes en Wallonie ».

La parole est à M. Dufrane pour poser sa question.

M. Dufrane (PS). - Monsieur le Ministre, j'espère tout d'abord que les formateurs brevetés de Mme Salvi insisteront bien sûr les deux nouveaux panneaux qui vont arriver en Wallonie. Monsieur le Ministre, vous annoncez dans la presse, le 21 janvier dernier, que ces panneaux seraient installés à certains croisements, feux rouges, feux de signalisation en Wallonie.

Ces panneaux triangulaires existent par ailleurs à Bruxelles, placés à côté de certains feux tricolores, autorisent les cyclistes à passer au rouge ou à l'orange pour tourner à droite ou pour continuer tout droit, en cédant d'abord le passage à d'autres usagers.

Je ne peux que me réjouir de cette annonce puisqu'en janvier 2012, je déposais, avec d'autres collègues, une proposition de loi à ce sujet, visant à introduire une dérogation supplémentaire au principe général de primauté des signaux lumineux de circulation en faveur des signaux routiers relatifs à la priorité des cyclistes.

À ce sujet, pourriez-vous, Monsieur le Ministre, m'informer du délai de mise en œuvre de cette mesure ?

Vous évoquez une soixantaine de sites concernés par l'installation de ces panneaux. De quelle nature sont-ils ? Avez-vous une idée du budget qui y sera consacré ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je suis moi aussi favorable à la mise en place des signaux autorisant les cyclistes à franchir les feux rouges à certains carrefours, car cette mesure est de nature à améliorer la circulation des cyclistes. Toutefois, celle-ci doit répondre à des critères objectifs de sécurité routière.

Ainsi, début de l'année 2014 la Direction de la sécurité des infrastructures routières de mon administration a réalisé une étude reprenant les critères de sécurité routière à respecter pour installer ce dispositif et a établi une liste des carrefours rencontrant potentiellement ces critères.

Ensuite les directions territoriales des routes de mon administration ont analysé ces carrefours proposés et ont remis leur décision quant à l'implantation ou non de signaux B22 et B23 afin permettant aux cyclistes tournant à droite ou continuant tout droit de franchir le feu, lorsque celui-ci est rouge.

Enfin, les démarches ont été entamées auprès des communes concernées afin de faire adopter les règlements complémentaires à la circulation routière permettant l'installation de ceux-ci. Dès adoption, les panneaux peuvent être placés par les services de la Région.

L'objectif est qu'une première série de panneaux soient installés dans le courant de ce premier trimestre à une soixantaine de carrefours et feux en Wallonie. D'autres pourraient suivre, par après, lors de la réalisation de nouveaux aménagements cyclables.

En effet, de façon générale, lors de la mise en place de nouveaux carrefours à feux ou lors de la rénovation de carrefours existants, la possibilité de placer des panneaux B22 et B23 est toujours prise en compte.

En termes de budget, la pose de ces signaux en elle-même assez faible – une centaine d'euros pièce – et est prise en charge au travers des marchés de fournitures de signalisation dans les diverses directions des routes.

En fait, le facteur déterminant pour la mise en œuvre de cette signalisation est le cheminement technicoadministratif de la décision, reposant sur des critères définis dans un souci de sécurité de tous les usagers et surtout des cyclistes eux-mêmes.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dufrane.

M. Dufrane (PS). - Je vous remercie pour toutes vos réponses, Monsieur le Ministre. Je me doute que ce ne devait pas être facile à transmettre de manière orale, mais si vous aviez la liste des communes dans lesquelles est proposée l'installation de ces panneaux... Je ne sais pas si elle est déjà arrêtée, si toutes les communes ont déjà répondu...

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je peux veiller à ce que mon collaborateur vous fasse parvenir cela, avec plaisir.

M. Dufrane (PS). - Je vous remercie, parfait.

QUESTION ORALE DE M. DAELE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES PANNEAUX DE SIGNALISATION D'ENTRÉE ET DE SORTIE D'AGGLOMÉRATION (F1 ET F3) »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les panneaux de signalisation d'entrée et de sortie d'agglomération (F1 et F3) ».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

M. Daele (Ecolo). - Encore une affaire de panneaux, donc les panneaux F1 et F3. Pour le nombreux public qui nous suit et pour qu'il puisse bien comprendre de quoi il s'agit.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Avant que mon attaché de presse ne soit pétri d'angoisse, il s'agit de procurer à M. Dufrane la liste des communes et des carrefours où ces panneaux B22 et B23 seront placés, pour permettre aux vélos de franchir les feux rouges.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Ministre, pour en revenir aux panneaux F1 et F3, plus les panneaux F1a et F3a. Jusqu'à il y a 10 ans, les panneaux que l'on mettait c'étaient des panneaux blancs avec comme inscription par exemple au hasard, Theux ou un Theux barré. Maintenant, accompagne le Theux ou le Theux barré, une très mignonne petite ville en ombre chinoise à laquelle il faut juste ajouter un gibet des corbeaux pour que cela fasse bien accueillant... Donc, c'est le panneau officiel et depuis 2005, chaque fois que l'on remet un nouveau panneau ce n'est plus le panneau blanc avec les inscriptions noires, mais le panneau avec le gibet. Ces panneaux sont importants puisqu'ils limitent la vitesse à 50 km/h, vitesse maximale autorisée en agglomération.

Ces panneaux ont une durée de vie de 10 ans. La logique était de se dire que si les panneaux ont une durée de vie de dix ans, à partir du moment où l'on ne met que de nouveaux panneaux, dans dix ans, l'ensemble de la Wallonie sera équipé de panneaux F1a et F1b. Les panneaux F1 et F3 sont supposés être tous retirés pour le 1er juin 2015. Le renouvellement du parc devrait se faire en 10 ans.

Nous sommes aujourd'hui à quelques mois de la date fatidique du 1er juin 2015 et il semble qu'il y ait encore 3 000 panneaux à remplacer en Wallonie. Et que 60 % des 262 communes ne sont toujours pas en conformité avec la signalisation qui devient obligatoire dans quatre mois.

Pourquoi le renouvellement naturel n'a-t-il pas fonctionné ?

La durée de vie estimée semble, en fait, avoir été sous-estimée. Est-ce le cas ? Il semble que beaucoup d'anciens panneaux sont toujours en bon état. Les communes qui sont, comme vous le savez, soucieuses de ne pas dépenser un euro de trop, en ces temps difficiles – et où beaucoup de charges tant du Fédéral que de la Région leur rendent la vie très dure – voudraient, pour certaines, reporter leur remplacement à 2018, voire 2020.

Considérant le coût de ces panneaux routiers et constatant que beaucoup de panneaux sont encore en bon état, ne serait-il pas judicieux de retarder l'échéance, de la repousser plus tard que le 1er juin 2015 ?

À l'heure des restrictions budgétaires, ne s'agit-il pas d'une dépense inconsiderée si les anciens panneaux sont toujours sur pied ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, nous allons veiller à répondre à votre question sans tomber dans le panneau. Vous faites bien de rappeler que les signaux d'entrée d'agglomération ont été modifiés afin de les rendre plus explicites en reprenant un pictogramme représentant un ensemble de bâtiments.

Le changement de signaux a été décidé par Mme Durant, le 4 avril 2003, et publié au *Moniteur belge* le 8 mai 2003, une période transitoire de 12 ans ayant été octroyée.

Une durée de vie de 12 ans des signaux est une donnée technique cohérente. En effet l'expérience et l'examen de vieillissement naturel des films composant la phase visible des signaux montre qu'après 15 ans, la qualité technique du signal n'est plus adéquate et nécessite son renouvellement.

Il faut reconnaître que la gestion du patrimoine des signaux routiers pose problème en divers endroits. Certains gestionnaires de voiries communales n'entretiennent et ne renouvellent guère préventivement la signalisation. Je ne leur jette pas la pierre, mais je constate et j'essaie de vous expliquer pourquoi, après 12 ans, il reste encore de nombreux signaux à renouveler.

Le sujet est important au niveau de la sécurité routière. Les anciens signaux ne seront plus légalement reconnus à partir de juin. Cela a un impact sur toute une série de règles en application en agglomération, dont la limite de vitesse. La reconnaissance de l'ancien signal et la prolongation de la phase transitoire dépendent de la ministre fédérale de la Mobilité, Mme Galant. C'est à elle à prendre éventuellement une mesure de report de l'obligation de remplacement des panneaux.

Si j'attire son attention sur le sujet, je me dois de respecter l'autonomie de chaque autorité.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Ministre, si les panneaux ne seront plus légalement reconnus, ils seront visuellement probablement toujours reconnaissables.

Je pense que le bon sens pourrait amener à ne pas tolérer que des panneaux de nuit ne réfléchissent absolument plus aucun phare et que l'on ne voit pas l'entrée en agglomération, ce qui pourrait amener à des vitesses excessives et il faut être bien clairs pour ce que ce ne soit pas le cas.

Par contre, pour des panneaux qui sont toujours dans les faits, bien visibles, bien sur pied et en bon état, dans ce cas-là ce serait un peu ridicule d'imposer le changement. Vous voyez Mme Galant plus souvent que moi, je compte donc sur vous pour lui faire passer le message dans toute la convivialité qui peut vous entourer.

**QUESTION ORALE DE M. HENRY À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
RÉSEAU FERRÉ TRANSEUROPEËN »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henry à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le réseau ferré transeuropéen ».

La question est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 52 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Josy Arens, cdH
Mme Véronique Bonni, PS
M. Georges-Louis Bouchez, MR
M. Philippe Courard, PS
M. Matthieu Daele, Ecolo
Mme Valérie De Bue, MR
Mme Virginie Defrang-Firket, MR
M. François Desquesnes, cdH
M. François Devillers, PS
M. Benoît Drèze, cdH
M. Anthony Dufrane, PS
Mme Véronique Durenne, MR
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Philippe Henry, Ecolo
M. Pierre-Yves Jeholet, MR
Mme Joëlle Kapompole, Présidente
M. Philippe Knaepen, MR
M. Patrick Lecerf, MR
M. Dimitri Legasse, PS
M. Nicolas Martin, PS
Mme Isabelle Moinnet, cdH
Mme Christie Morreale, PS
M. Gilles Mouyard, MR
M. Alain Onkelinx, PS
Mme Sophie Pécriaux, PS
M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine
M. Patrick Prévot, PS
Mme Florence Reuter, MR
Mme Véronique Salvi, cdH
Mme Graziana Trotta, PS
Mme Mathilde Vandorpe, cdH
Mme Christiane Vienne, PS
Mme Véronique Waroux, cdH

ABRÉVIATIONS COURANTES

APA	aide aux personnes âgées
ASBL	Association Sans But Lucratif
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
BAP	budget d'assistance personnelle
BIM	bénéficiaire de l'intervention majorée
BMF	budget des moyens financiers
CA	conseil d'administration
CEFA	Centre d'éducation et de formation en alternance
CESW	Conseil économique et social de Wallonie
CLPS	centres locaux de promotion de la santé
Cocof	Commission communautaire française
CoDT	Code du Développement Territorial
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CPSR	Cellules Provinciales de Sécurité Routière
CRESAM	Centre de Référence en Santé Mentale ASBL
CRIOC	Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs
CRP	Centre régional de soins psychiatriques "Les Marronniers"
CV	curriculum vitae
CWATUPE	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie
CWEF	Centre wallon de l'égalité hommes-femmes
DGO1	Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments
DGO2	Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche
DGT2	Direction générale transversale du Budget, de la Logistique et des TIC
DPR	Déclaration de politique régionale
FGTB	Fédération Générale du Travail de Belgique
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
GEPPADI	Gestion de l'éclairage public des parcs d'activités, durable et intelligente
GWh	gigawatt-heure
HORECA	sigle du secteur de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Cafés
I.D.E.T.A.	Intercommunale de Développement des Arrondissements de Tournai, d'Ath et des communes avoisinantes SCRL
IBW s.c.r.l.	Intercommunale du Brabant wallon
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
Infrabel	société anonyme de droit public en charge de l'infrastructure ferroviaire
IPES	Institut provincial d'enseignement secondaire
IRM	Imagerie par résonance magnétique
ISSeP	Institut scientifique de service public en Région wallonne
KCE	Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé
MWh	mégawatt-heure
OIP	organismes d'intérêt public
ONEM	Office national de l'emploi
ONU	Organisation des Nations Unies
PCAR	Plan communal d'aménagement révisionnel
PV	Procès verbal
RAVeL	Réseau Autonome Voie Lente
RMN	résonance magnétique nucléaire
SMAF	Système de mesure de l'autonomie fonctionnelle
SNCB	Société nationale des Chemins de fer belges
SOFICO	Société régionale wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SOGEPA	Société Wallonne de Gestion et de Participations S.A.
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises S.A.

SPF Économie	service public fédéral Économie
SPI	Société provinciale d'industrialisation de la Province de Liège
SPW	Service public de Wallonie
statut OMNIO	octroi de l'intervention majorée de l'assurance maladie invalidité
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TRITEL	TRANSPORT, INFRASTRUCTURES & TELEMATICS
UE	Union européenne
ULg	Université de Liège/Gembloux/Arlon
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
VRT	Vlaamse Radio- en Televisieomroep
ZAE	zone d'activité économique